

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire



Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

ENTRE

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL),

Représentée par Monsieur Xavier DUPONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 octobre 2021, Maire de Rillé,

Ci-après désigné par CCTOVAL,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Laurent VIGNAUD, Sous-Préfet d'Indre et Loire – Arrondissement de Chinon,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Centre Val de Loire,

Représentée par Monsieur Pierre-Alain ROIRON, conseiller régional, Maire de Langeais

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le département d'Indre et Loire,

Représenté par Alain ANCEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire, de la transition énergétique et du plan alimentaire au Département d'Indre et Loire,

Ci-après désignée par « le Département » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur CHEVREUX Bruno, Maire d'Ambillou,
Monsieur BORDEAU Jean-Jack, Maire d'Avrillé-les-Ponceaux,
Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire de Benais,
Monsieur BARANGER Benoit, Maire de Bourgueil,
Madame FERGEAU Cécile, Maire de Braye-sur-Maulne,
Monsieur VIGNAS Gérard, Maire de Brèches,
Madame MELO Isabelle, Maire de Channay-sur-Lathan,
Monsieur GAUTHIER Jean-Claude, Maire de Château la Vallière,
Madame POINTREAU Sylvie, Maire de Cinq-Mars-la-Pile,
Monsieur BAROT Benoît, Maire de Cléré-Les-Pins,
Monsieur SANS-CHAGRIN Daniel, Maire de Coteaux-sur-Loire,
Monsieur VEAUUVY Nicolas, Maire de Couesmes,
Monsieur ADET Philippe, Maire de Courcelles-de-Touraine,
Monsieur GRANDEMANGE François, Maire de Continvoir,
Monsieur BEAUPIED Thierry, Maire de Gizeux,
Monsieur HARDY Hubert, Maire de Hommes,
Monsieur GUIGNARD Paul, Maire de La Chapelle-sur-Loire,
Monsieur MEUNIER Daniel, Maire de Lublé,
Monsieur GUINOISEAU Dominique, Maire de Marcilly-sur-Maulne,
Madame HASCOËT Christine, Maire de Restigné,
Monsieur BRUN Hugues, Maire de Savigné-sur-Lathan,
Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire de Souvigné,
Monsieur SORIN Jean-Paul, Maire de Saint-Laurent-de-Lin,
Monsieur BERGER Sébastien, Maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil,
Monsieur SAMEDI Daniel, Maire de Villiers-au-Bouin

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation, l'EPCI suit régulièrement la mise en œuvre de l'urbanisation sur son territoire et regarde sa planification avec comme objectif de diviser par deux, dans les 10 ans à venir, la surface déjà inscrite à urbaniser.

Le contrat décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics. Il entérine les actions reconnues comme structurantes par les partenaires sans valoir engagement financier. Celui-ci fera l'objet d'un examen annuel par le comité de pilotage à l'automne pour l'année suivante et sera formalisé dans une convention de financement annuelle. Les dossiers de demande de subvention déposés en cours d'exercice budgétaire suivant par les collectivités devront être conformes au cadre financier ainsi arrêté.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la CCTOVAL et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Basée sur le travail réalisé par l'ATU de Tours (Repères, mars 2020), cette présentation reflète la réalité du territoire et met en exergue aussi bien ses atouts que ses faiblesses. La présentation du territoire et le diagnostic qui permettent d'illustrer la stratégie développée à l'article 2 sont joints en annexe.

La Communauté de communes a travaillé sur un Plan Climat Air Energie Territorial qui constitue la base de sa stratégie et de son plan d'action pendant la durée du présent contrat.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

1 - La stratégie à l'horizon 2050 :

- Volet climat
 - Réduction de 41 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2016,
 - stockage de 72 % des émissions de gaz à effet de serre restantes.
- Volet énergie :
 - Réduction des consommations de 37%
 - Taux de couverture en énergie renouvelable de 42 %
 - En 2050, il resterait 611 GWh d'énergie à importer ou à produire.
- Volet air :
 - Réduction moyenne de 55 % des émissions de polluants atmosphériques.
- Les réseaux d'énergie :
 - Implantation stratégique de projets de production d'énergie vis-à-vis des besoins de consommation,
 - Conversion vers des réseaux et systèmes collectifs lorsque c'est possible,
 - Augmentation de la capacité des réseaux et des modes de stockage.
- L'adaptation au changement climatique :
 - Préserver la ressource en eau (nappes, cours d'eau) pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau,
 - Maintien et adaptation de l'activité agricole (élevage), développement des filières locales (filière bois, énergies renouvelables), adaptation du secteur touristique et préservation des milieux naturels
 - Préserver la qualité de l'air, aménager les espaces urbains pour adapter la ville et lutter contre les îlots de chaleur, gérer les risques naturels.

2 - Le plan d'actions 2020-2026 :

- Accompagner le secteur du bâtiment :
 - Structurer la filière locale des éco-matériaux dans la rénovation énergétique,
 - Animation, sensibilisation et coordination sur les économies d'énergies (mobilisation du COT ENR pour le changement des appareils de chauffage),
 - Aides à la réhabilitation énergétique (accompagnement des particuliers à la rénovation),
 - Sensibilisation et accompagnement à la réhabilitation énergétique (salon des éco-matériaux),
 - Lutte contre la précarité énergétique dans les logements (poursuite du programme « habiter mieux »),
 - Former les professionnels des bâtiments (mobilisation des entreprises)

- Adaptation au changement climatique :
 - Anticiper les conséquences du changement climatique dans les aménagements urbains (former et sensibiliser les élus),
 - Développer et organiser le tourisme nature (promouvoir les modes doux et espaces naturels dans l'activité touristique),
 - Accompagner la forêt et l'agriculture face au changement climatique (mettre en place des placettes d'expérimentation sylvicole, soutien financier à la replantation de haies),
 - Gestion de l'eau face au climat futur (réalisation d'audits des réseaux d'eau potable),
 - Augmenter le stockage carbone des zones humides et des milieux agricoles (réalisation d'un diagnostic des zones humides),
 - Accompagnement vers une viticulture raisonnée (réalisation d'un diagnostic Diaterre sur la viticulture).

- Plus de mobilité durable :
 - Promouvoir et développer les déplacements alternatifs à la voiture (développer le plan vélo, accompagnement à la réalisation de plans de mobilité),
 - Réduire l'empreinte carbone des déplacements automobiles (réalisation d'espaces de coworking),
 - Réduire les distances (densifier le tissu urbain),
 - Développer le covoiturage pour les loisirs (réalisation de parkings de covoiturage),
 - Améliorer l'offre ferroviaire et l'accès aux gares (soutenir le développement du ferroviaire sur le territoire).

- Concilier les activités économiques et les énergies renouvelables :
 - Développer les énergies renouvelables (identifier les ressources en géothermie, accompagnement des particuliers à la mise en place d'énergies renouvelables),
 - Préserver la qualité de l'air (valorisation de la charte Objectif CO2),
 - Réduire l'empreinte énergétique et carbone des collectivités (mise en place d'un plan d'éclairage public),
 - Améliorer l'impact carbone du fret,
 - Mobiliser les entreprises du territoire autour des questions énergies/climat/déchets (massifier les démarches de développement durable des entreprises).

- Accompagner l'agriculture et aider la forêt :
 - Soutenir les circuits alimentaires de proximité (sensibilisation des citoyens et des élus sur l'alimentation locale),
 - Soutenir le développement de la filière bois sur le territoire (réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial en bois énergie),
 - L'agriculture productrice d'énergies renouvelables (lancement d'un plan biogaz),
 - Développer la production locale d'éco-matériaux (création d'un réseau d'acteurs sur les éco-matériaux),
 - Améliorer la gestion des milieux forestiers pour une meilleure prise en compte des risques d'incendie (identification de la vulnérabilité du territoire aux risques d'incendies),
 - Soutenir et développer des pratiques agricoles durables (organisation de formations et de rencontres pour les agriculteurs aux pratiques durables).

Article 2 – Ambition et méthode pour le projet de territoire de la CCTOVAL

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le Projet de territoire permet d'affirmer une ambition et des choix politiques pour le développement de la CCTOVAL. Il s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, dans une recherche simultanée de développement économique soucieux d'apporter un bien-être social, de développement de services publics au plus près des habitants et de préservation de l'environnement.

A partir du diagnostic et de l'identification d'enjeux territoriaux, les élus ont pu travailler à la définition d'un avenir souhaité et d'une stratégie de développement pour y parvenir. En ce sens, le Projet de territoire n'est pas un document technique mais l'expression d'une volonté politique, portée par des actions pragmatiques et réalistes.

C'est pourquoi la vision des élus de la CCTOVAL s'exprime à travers l'ambition de répondre à trois défis pour un développement durable du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par la Conférence des Maires en date du 15 septembre 2020 :

- **Axe 1 : accompagner l'économie territoriale et son attractivité**

L'un des principaux enjeux pour la CCTOVAL est de renforcer le développement économique. Cet objectif s'avère indispensable dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire à proximité de la Métropole de Tours.

Dans cette perspective, le défi est conséquent : le territoire entend à la fois accueillir de nouvelles activités et de nouveaux emplois pour répondre aux besoins d'une population croissante dans plusieurs de ses pôles de centralité, mais aussi participer autant que possible à la diminution des déplacements quotidiens domicile-travail.

Le potentiel économique du territoire réside dans la capacité d'évolution et d'innovation du tissu existant et dans la volonté affirmée de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités.

- **Axe 2 : développer la cohésion sociale et les services publics de proximité**

Avec une dominante rurale et des pôles péri-urbains, le territoire de la CCTOVAL est choisi et apprécié par ses habitants en raison de la qualité et de la diversité de son environnement naturel.

S'il s'agit-là d'atouts à préserver, les habitants sont également très demandeurs d'équipements et services (logement, culture, éducation, santé, etc.) Dès lors, l'ambition de la Communauté de communes doit être de préserver et valoriser la diversité de ce cadre de vie en offrant aux habitants, mais aussi aux acteurs économiques et aux visiteurs, des services, des équipements, ainsi qu'une offre culturelle et sportive qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Ces différents éléments répondent à des aspirations de la vie quotidienne. Pour la CCTOVAL, il s'agit donc de veiller à ce que cette qualité de vie soit accessible sur l'ensemble du territoire tout en maintenant cette identité rurale aux portes de la Métropole de Tours.

- **Axe 3 : valoriser et préserver nos atouts environnementaux**

Face au réchauffement climatique et aux risques qu'il fait peser sur les générations futures, la Communauté de communes de la CCTOVAL souhaite prendre toute sa part dans la préservation de notre patrimoine commun par son engagement en faveur de la transition écologique.

Cet engagement n'est pas nouveau et s'inscrit dans le prolongement de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et des actions mises en œuvre dans ce cadre. En effet, ce qui est littéralement en jeu pour le territoire, c'est bien sa contribution à la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et des sols, au-delà de ses limites administratives.

Les évolutions socio-économiques ont des effets conséquents et quotidiens sur lesquels les collectivités doivent agir. Du fait de leur proximité immédiate avec la Métropole de Tours et de l'attractivité résidentielle qu'elle génère, la CCTOVAL est particulièrement concernée par la diminution de la consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions générées par les habitants ; il s'agit ainsi de travailler à réduire la dépendance à ces énergies de plus en plus coûteuses.

A travers le Projet de territoire, la CCTOVAL entend donc maîtriser la consommation énergétique sur le territoire, favoriser le développement des énergies renouvelables et encourager de nouvelles pratiques énergétiques respectueuses du bien commun que constitue notre environnement.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la CCTOVAL et des acteurs territoriaux.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La CCTOVAL dispose déjà de plusieurs programmations ou dispositifs nationaux mis en place pour structurer son territoire dans des thématiques primordiales qui rejoignent les enjeux stratégiques définis dans son projet de territoire :

Axe 1 : accompagner l'économie territoriale et son attractivité

- Déploiement de la fibre optique avec le Syndicat Val de Loire Numérique (142 000 € par an)
- Dispositif Petites Villes de Demain pour les communes de Château la Vallière, Langeais et Bourgueil
- Définition et mise en œuvre d'un contrat de réciprocité avec la Métropole de Tours

Axe 2 : développer la cohésion sociale et les services publics de proximité

- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays Loire Nature Touraine
- Définition d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Déploiement des actions du Plan Local de l'Habitat

Axe 3 : valoriser et préserver nos atouts environnementaux

- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Animation du site NATURA 2000 du lac de Rillé et forêts avoisinantes

Ces différentes thématiques sont actuellement déployées ou en cours de finalisation et seront renforcées par les actions définies dans le projet de territoire, lequel, compte tenu de la géographie de la Communauté de communes, est souvent réparti en trois sous-bassins : la castelvalérie, le langeaisien et le bourgueillois.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de la CCTOVAL et de territoires voisins.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action ou des fiches projet en annexe 2.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Après maturation, les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (~~modèle annexé~~)

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, ADAC, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCTOVAL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CCTOVAL s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à identifier un interlocuteur dans le cadre de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi du contrat, ainsi que de son évaluation.

La CCTOVAL et les communes s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire

La CCTOVAL s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CCTOVAL et les communes s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Des établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Ademe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Caisse des dépôts, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces établissements ou opérateurs mobiliseront leur ingénierie et leur financement pour le montage de projets et d'investissements.

L'État porte enfin une ambition de revitalisation des territoires, au travers d'actions et de programmes interministériels qui visent à développer les territoires urbains et ruraux, tout en veillant à maîtriser l'artificialisation des sols. La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement urbain, constitue ainsi un objectif prioritaire de l'action en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2050, du zéro artificialisation nette.

Cet équilibre exigeant repose sur quatre piliers complémentaires que sont :

- une stratégie territoriale à moyen terme, conçue et portée à l'échelle d'un bassin de vie, avec un projet de territoire servi par un contrat de relance et de transition écologique;
- des outils opérationnels, tels les opérations de revitalisation des territoires (ORT) ou projets partenariaux d'aménagement (PPA);
- des outils de planification locale (SCoT, PLUi);
- des moyens renforcés d'intervention pour engager des projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches) et créer une nouvelle offre.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduction de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national.

L'ambition de sobriété foncière est à intégrer dans les CRTE et doit se traduire sur le plan opérationnel et réglementaire, le cas échéant avec des modalités d'accompagnement renforcé.

Les dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNADT) et les moyens de France relance (Fonds friche, Fonds pour la revitalisation commerciale, aides à la pierre pour le parc privé et le parc social) seront mobilisés au bénéfice des projets d'investissement les plus vertueux, en veillant à soutenir les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie, sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants notamment nautiques
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et des logements sociaux, biodiversité, mobilités durables notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...)

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays Loire Nature en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE via ses autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de par son rôle sur les politiques d'aménagement du territoire et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner un élu départemental dédié et un ou des référent(s) dans ses services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Maquette financière

La maquette financière est établie à l'issue d'un comité de pilotage réuni chaque automne. Elle détaille les financements prévisionnels des signataires du contrat sur les actions prêtes à être engagées en années N+1, les maîtres d'ouvrages déposeront leurs demandes de subventions auprès des différents financeurs dans le respect de ce cadre financier.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme OSMOSE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, entre le comité de pilotage et le comité technique, en cohérence avec le Comité Local de Relance et de Cohésion Territoriale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCTOVAL ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la CCTOVAL, des services de l'Etat notamment la DDT, de représentants des collectivités départementales et régionales. Des établissements publics et opérateurs peuvent être associés en tant que de besoin.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Arrêter l'annexe financière pour l'année N+1

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCTOVAL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Proposer l'annexe financière pour l'année N+1

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs,

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE




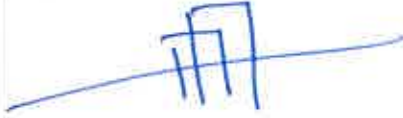
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges



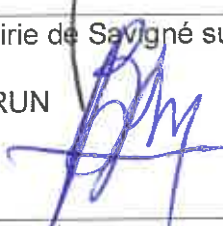



Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Signé à Cléré les Pins, le 25/11/2021

Fait en 4 exemplaires

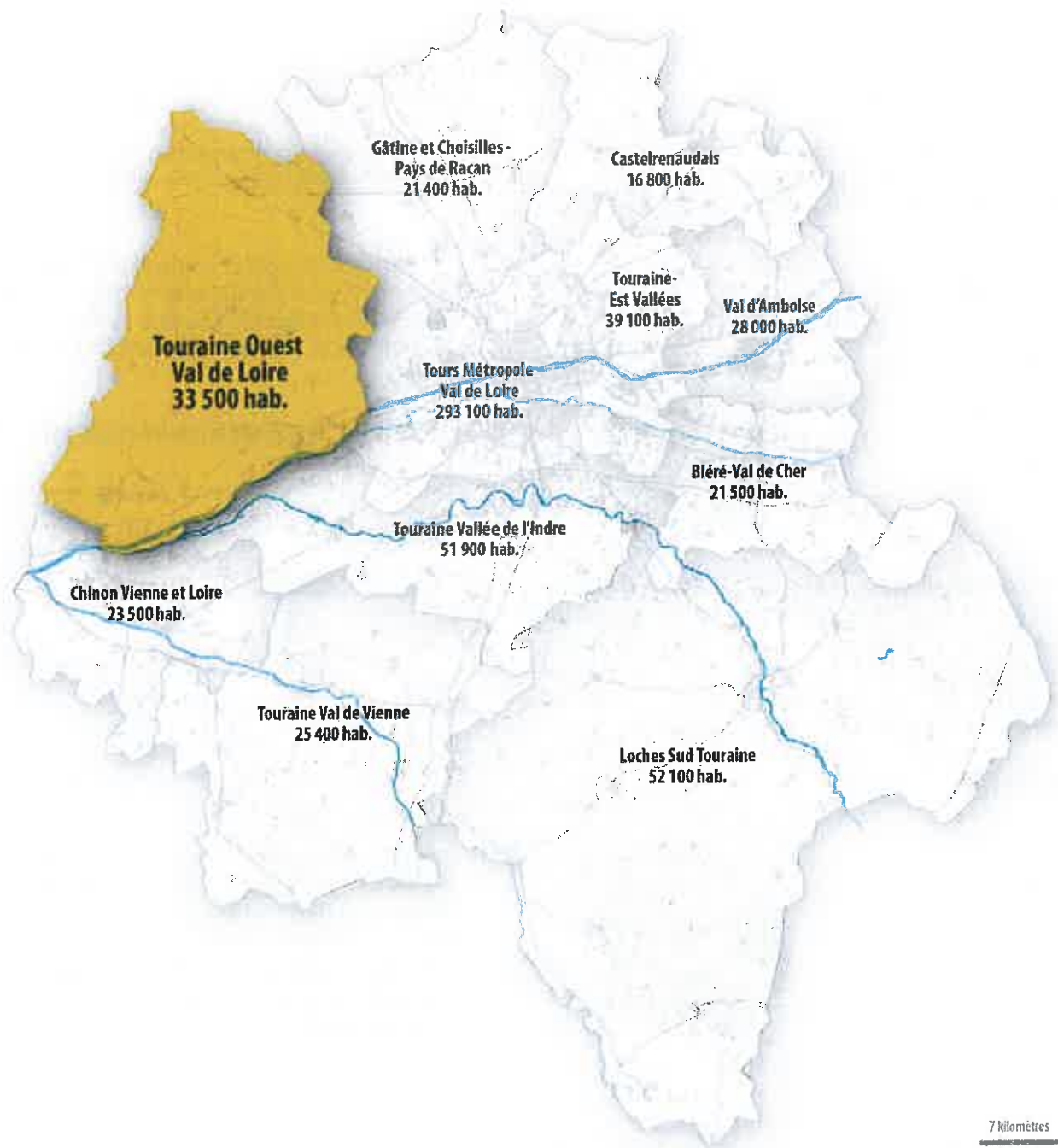
<p>Pour la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire</p> <p>Le Président, Xavier DUPONT</p> 	<p>Pour l'Etat</p> <p>Le Sous-Préfet Laurent VIGNAUD</p> 
<p>Pour la Région Centre Val de Loire</p> <p>Le Président, P/O M. le Conseiller régional</p> <p>Pierre-Alain ROIRON</p> 	<p>Pour le Département d'Indre et Loire,</p> <p>Le Président P/O M. le Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire, de la transition énergétique et du plan alimentaire</p> <p>Alain ANCEAU</p> 

<p>Pour la mairie d'Ambillou Le Maire, Bruno CHEUVREUX</p>	<p>Pour la mairie d'Avrillé les Ponceaux Le Maire, Jean-Jack BORDEAU</p> 
<p>Pour la mairie de Benais Le Maire, Stéphanie RIOCREUX</p>	<p>Pour la mairie de Bourgueil Le Maire, Benoît BARANGER</p> 
<p>Pour la mairie de Braye sur Maulne Le Maire, Cécile FERGEAU</p>	<p>Pour la mairie de Brèches Le Maire, Gérard VIGNAS</p> 
<p>Pour la mairie de Channay sur Lathan Le Maire, Isabelle MELO</p>	<p>Pour la mairie de Château la Vallière Le Maire, Jean-Claude GAUTHIER</p> 
<p>Pour la mairie de Cinq Mars la Pile Le Maire, Sylvie POINTREAU</p> 	<p>Pour la mairie de Cléré les Pins Le Maire, Benoît BAROT</p>
<p>Pour la mairie de Côtéaux sur Loire Le Maire, Daniel SANS-CHANGRIN</p> 	<p>Pour la mairie de Couesmes Le Maire, Nicolas VEAUUVY</p>
<p>Pour la mairie de Courcelles de Touraine Le Maire, Philippe ADET</p>	<p>Pour la mairie de Continvoir Le Maire, François GRANDEMANGE</p>
<p>Pour la mairie de Gizeux Le Maire, Thierry BEAUPIED</p>	<p>Pour la mairie de Hommes Le Maire, Hubert HARDY</p> 
<p>Pour la mairie de La Chapelle sur Loire Le Maire, Paul GUIGNARD</p> 	<p>Pour la mairie de Lublé Le Maire, Daniel MEUNIER</p>

<p>Pour la mairie de Marcilly sur Maulne Le Maire, Dominique GUINOISEAU</p>	<p>Pour la mairie de Mazières de Touraine Le Maire, Thierry ELOY</p> 
<p>Pour la mairie de Restigné Le Maire, Christine HASCOET</p> 	<p>Pour la mairie de Savigné sur Lathan Le Maire, Hugues BRUN</p> 
<p>Pour la mairie de Souvigné Le Maire, Chrystophe AUBERT</p> 	<p>Pour la mairie de St Laurent de Lin Le Maire, Jean-Paul SORIN</p>
<p>Pour la mairie de St Nicolas de Bourgueil Le Maire, Sébastien BERGER</p> 	<p>Pour la mairie de Villiers au Bouin Le Maire, Daniel SAMEDI</p> 

3.8 Installation d'une structure bois collective	Mairie de Madréria	235 000 €	OUI			Relève potentiellement du fond chaleur du COT EnR
3.9 Substitution des systèmes de chauffage existants	Mairie de la Chapelle sur Loire		OUI		FCD - sous réserve dépôt demande fin 2024	Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du plan isolation (si conforme aux modalités régionales) relève d'une négociation au prochain contrat
3.10 Travaux d'économie d'énergie de la bibliothèque	Mairie de Langeais	400 000 €	OUI		Pas de demande FDSR	Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du plan isolation (si conforme aux modalités régionales) relève d'une négociation au prochain contrat
3.11 Installation local technique	Mairie de Rueilleville	41 000 €	NON		FDSR - sous réserve dépôt demande fin 2022	Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du plan isolation (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST
3.12 Changement des fenêtres et volets sur façade ouest	Mairie de Rosnay	200 000 €	OUI			
3.13 Amélioration des performances thermiques de bâtiments publics	CCTOVAL	188 000 €	NON		FDADDT - POIR	Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du plan isolation (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST
3.14 Investissement cyclable "à la carte" sur les vignes"	CCTOVAL + communes	200 000 €	OUI			Relève potentiellement du cadre des CRST au titre du tourisme à vélo (si conforme aux modalités régionales) relève d'une négociation au prochain contrat
3.15 Intercommunalité CNEI les Pins	CCTOVAL	192 700 €	OUI			
3.16 Intercommunalité Savignac	CCTOVAL	500 000 €	OUI			
3.17 Métréologie professionnelle	CCTOVAL	24 495 €	OUI			
3.18 Conduites (système ASP)	CCTOVAL	1 000 000 €	OUI			
3.19 Hébergement Image Climatier	CCTOVAL	47 495 €	OUI			
3.20 Système d'incendie Bourgeat	CCTOVAL	204 495 €	OUI			
3.21 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.22 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.23 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.24 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.25 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.26 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.27 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.28 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.29 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.30 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.31 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.32 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.33 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.34 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.35 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.36 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.37 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.38 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.39 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.40 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.41 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.42 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.43 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.44 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.45 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.46 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.47 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.48 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.49 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.50 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.51 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.52 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.53 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.54 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.55 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.56 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.57 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.58 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.59 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.60 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.61 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.62 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.63 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.64 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.65 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.66 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.67 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.68 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.69 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.70 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.71 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.72 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.73 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.74 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.75 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.76 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.77 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.78 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.79 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.80 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.81 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.82 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.83 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.84 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.85 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.86 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.87 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.88 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.89 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.90 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.91 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.92 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.93 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.94 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.95 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.96 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.97 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.98 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.99 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			
3.100 Système d'incendie Saingé	CCTOVAL	30 934 €	OUI			

Annexe 1 – Orientations stratégiques de la CCTOVAL



LE SOCLE TERRITORIAL

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



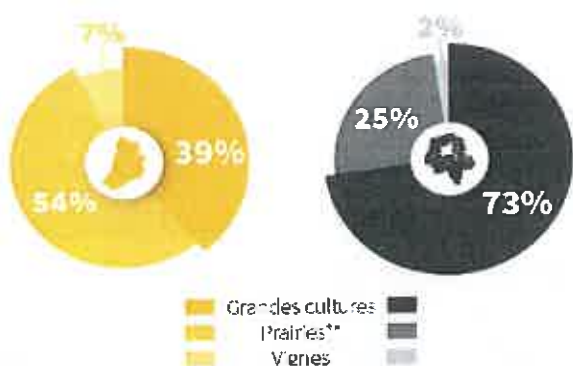
Touraine Ouest Val de Loire est la Communauté de communes dont la part de l'espace naturel est la plus importante, soit près de la moitié du territoire (48% du territoire).

OCCUPATION DU SOL



L'espace naturel reconnu ou protégé* représente 43% du territoire ce qui est très largement au-dessus des autres Communautés de communes. Cela correspond principalement aux massifs boisés classés Natura 2000. À l'échelle du département ce taux d'espaces naturels « remarquables » est de 16%.

AGRICULTURE



Les prairies représentent plus de la moitié du territoire agricole et les vignes 7%. En termes de superficie, Touraine Ouest Val de Loire est la première Communauté de communes viticole du département. Toutes cultures confondues, les 61 exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017 représentent 20% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire.

ÉNERGIE

La production d'énergie renouvelable de TOVAL s'élève à 84 GWh en 2016. Elle représente 8% des énergies

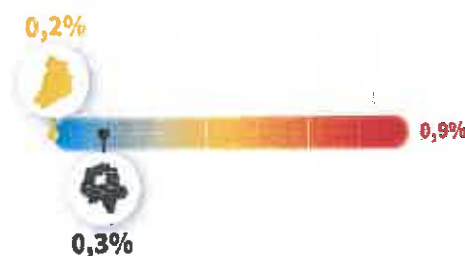
L'URBANISATION RÉCENTE



Touraine Ouest Val de Loire connaît un développement urbain inférieur à la moyenne des Communautés de communes. L'espace artificialisé s'est accru de 153 ha entre 2009 et 2017, soit 0,2% de sa superficie totale.

Touraine Ouest Val de Loire connaît un développement urbain inférieur à la moyenne des Communautés de communes. L'espace artificialisé s'est accru de 153 ha entre 2009 et 2017, soit 0,2% de sa superficie totale.

PART DU TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017



LES CONNEXIONS



Quatre des 35 gares d'Indre-et-Loire situées en dehors de la métropole, se trouvent sur le territoire de Touraine Ouest Val de Loire. Elles offrent un service de 25 allers-retours par jour.

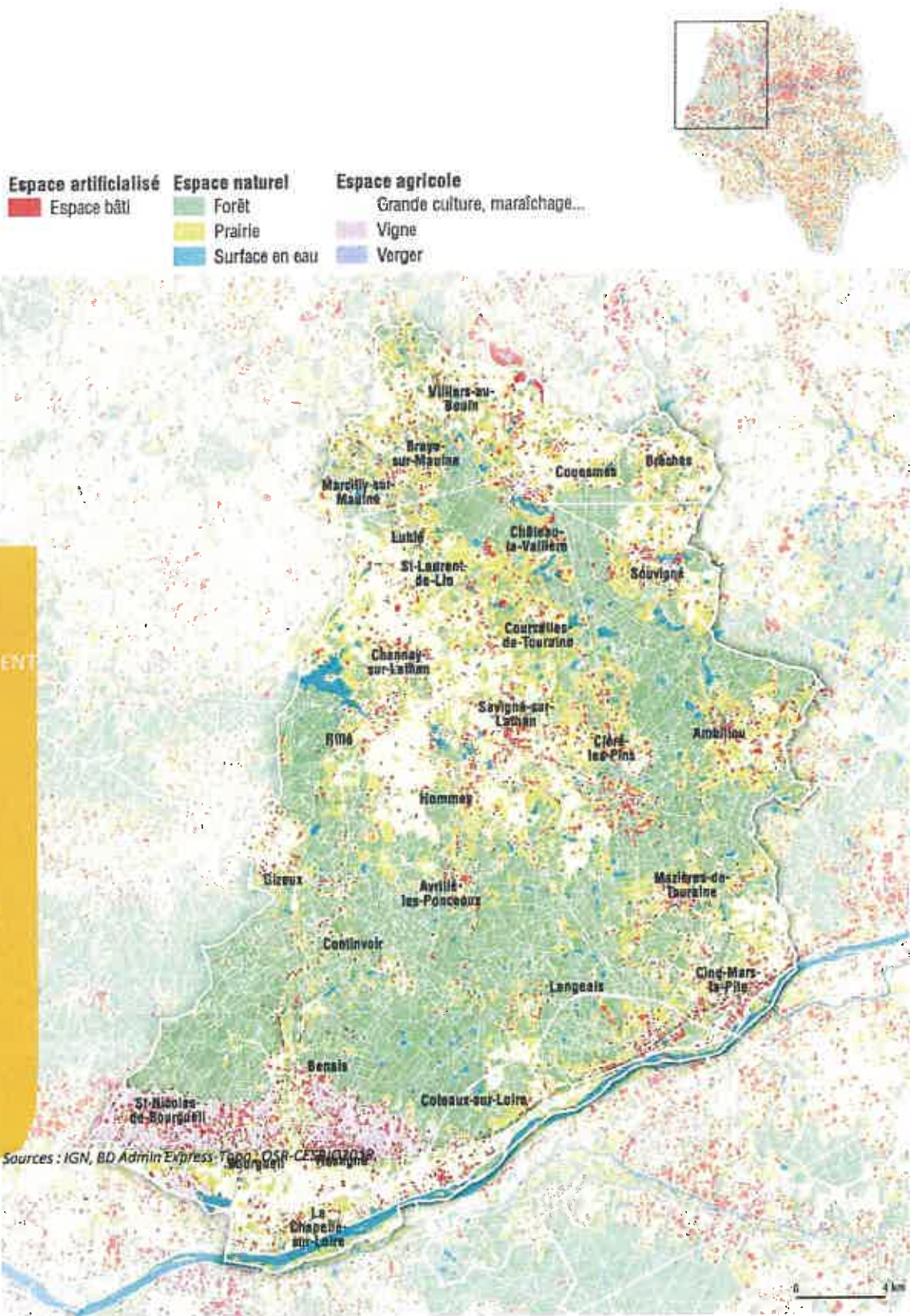
Deux des 8 accès autoroutiers d'Indre-et-Loire, hors métropole, sont situés sur le territoire de Touraine Ouest Val de Loire.

L'espace naturel reconnu ou protégé comprend :
 les espaces naturels sensibles (CD37);
 les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire;
 les ZNIEFF 1 et 2 (DREAL Centre-Val de Loire);
 les zones humides (DDT37, CD37);
 les sites NATURA 2000 (DREAL Centre-Val de Loire);
 l'arrêté de protection de biotope (DREAL Centre-Val de Loire).

**** Y compris les vergers qui à l'échelle de l'Indre-et-Loire
représentent moins de 0,1%.**

**Sources : IGN ; OSR-CESBIO2018 ; Agence Bio ; CGET - Observatoire
de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2019 ; SNCF - Plan
transport 2020.**

L'OCCUPATION DU SOL



LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION

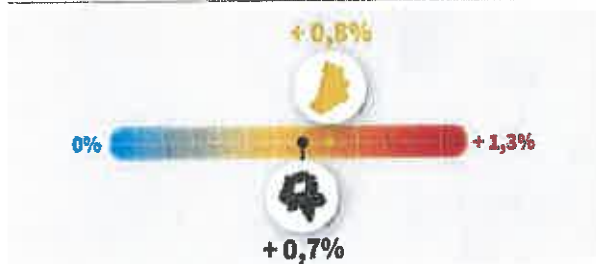


• On compte 33 500 habitants sur le territoire soit 5,5% de la population départementale (ou 11% de la population départementale ne résidant pas dans la Métropole).

POPULATION DU TERRITOIRE



CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE



• Un poids au sein des dix Communautés de communes d'Indre-et-Loire stable depuis les années 1990.

• Un rythme d'évolution de la population qui est divisé par trois entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016, dans un contexte de ralentissement marqué de la croissance démographique.

• Une dynamique qui s'appuie sur un nombre de naissances supérieur à celui des décès (solde naturel positif*) ainsi qu'à des emménagements sur le territoire plus importants que les déménagements en dehors (solde migratoire positif**). Ce second facteur d'évolution démographique contribue davantage à la dynamique de Touraine Ouest Val de Loire que le premier.

LES PARCOURS RÉSIDENTIELS SUR UNE ANNÉE

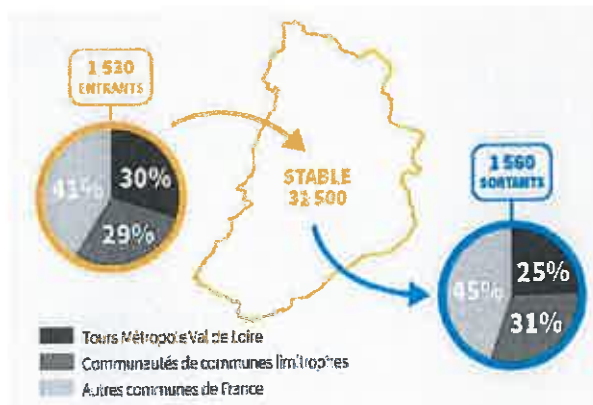


• Plus de 9 habitants sur 10 résidaient déjà sur le territoire de la Communauté de communes l'année dernière.

• 1 530 personnes sont venues s'installer dans Touraine Ouest Val de Loire, dont 30% vivaient préalablement au sein de Tours Métropole Val de Loire (proportion semblable à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire).

• 1 560 personnes ont quitté Touraine Ouest Val de Loire. 54% sont allées s'installer ailleurs en Indre-et-Loire, soit une proportion semblable à la moyenne des Communautés de communes du département. Les intercommunalités limitrophes de Touraine Ouest Val de Loire, en premier lieu desquelles Tours Métropole Val de Loire, représentent les destinations privilégiées des anciens résidents du territoire.

MOUVEMENT DE POPULATION



*Solde naturel : différence entre les naissances et les décès.

**Solde migratoire : différence entre les personnes qui sont venues s'installer sur un territoire et celles qui l'ont quitté pour aller habiter en dehors.

Sources : Insee - RP2006, RP2011, RP2016.

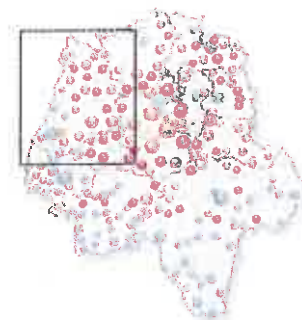
LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Évolution annuelle de la population
entre 2006 et 2016

- Plus de +1,5%
- Entre +0,7% et +1,5%
- Entre +0% et +0,7%
- Négative

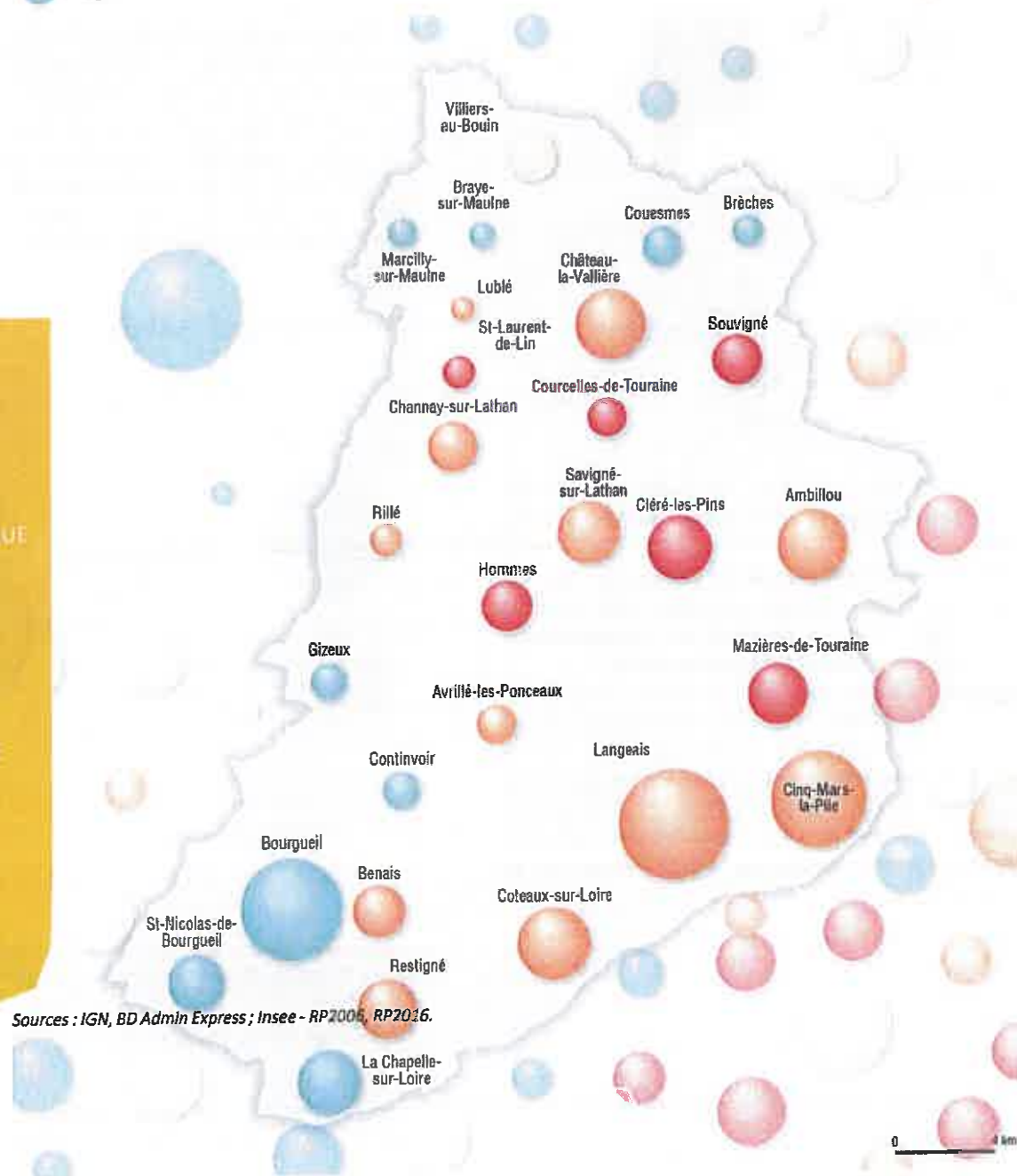
Nombre d'habitants en 2016

- 2 000 hab.
- 1 000 hab.
- 500 hab.



EN BREF

33 500
HABITANTS
+0,8%
PAR AN DE
CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE
1 530
PERSONNES
SONT VENUES
S'INSTALLER
1 560
PERSONNES
ONT QUITTÉ LE
TERRITOIRE

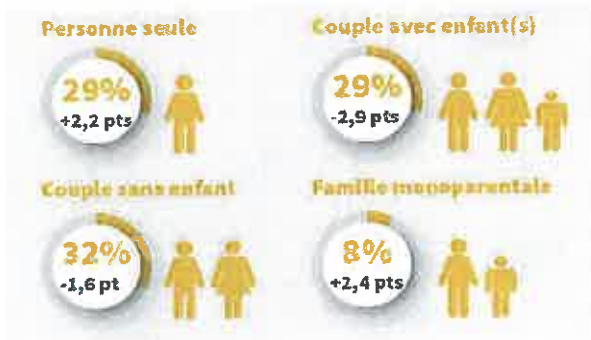


Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee - RP2006, RP2016.

LA COMPOSITION DES MÉNAGES



- **2,3 personnes par ménage***.
 - **37% des ménages ont au moins un enfant**, une proportion similaire à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.
 - **Touraine Ouest Val de Loire est le territoire le plus touché par la hausse des familles monoparentales.** Le poids de ces ménages a augmenté deux fois plus vite que la moyenne des Communautés de communes (+ 2,4 points contre + 1,2 point). En parallèle, les couples sans enfant ont diminué plus rapidement (respectivement - 1,6 point contre - 0,5 point). Cette baisse est l'une des plus élevées des Communautés de communes avec le Val d'Amboise.
- STRUCTURE FAMILIALE EN 2016 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006**



LE NIVEAU DE DIPLÔME



- **Touraine Ouest Val de Loire compte 63 personnes diplômées de l'enseignement supérieur pour 100 non diplômées****, le troisième ratio le plus faible d'Indre-et-Loire.

NOMBRE DE DIPLÔMÉS POUR 100 NON DIPLÔMÉS



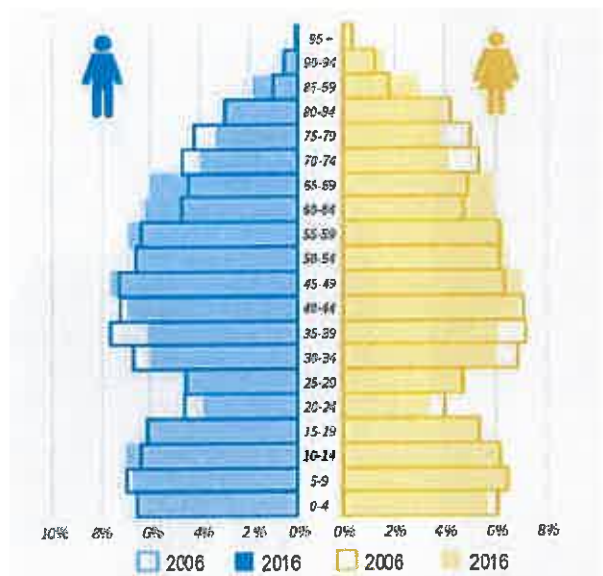
- **30% des diplômés du supérieur occupent un emploi sous-qualifié*****, ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (28%).

L'ÂGE DES HABITANTS



- **Touraine Ouest Val de Loire accueille 83 séniors âgés de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**, un ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (87 pour 100).
- **Un habitant sur cinq a au moins 65 ans.** En dix ans, cette proportion est stable tandis qu'elle a fortement augmenté dans les Communautés de communes d'Indre-et-Loire (+ 2,4 points).
- **Un habitant sur cinq a entre 20 et 39 ans.** Cette catégorie d'âge a diminué en dix ans, que ce soit en nombre de personnes ou en proportion. Leur poids a baissé de 2,6 points, une proportion proche de la moyenne à l'échelle des Communautés de communes (- 2,9 points).

PYRAMIDE DES ÂGES



*Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne.

** Personnes non diplômées : personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou ayant le BEPC, le brevet des collèges ou le Diplôme National du Brevet.

*** On parle de sous-qualification lorsqu'une personne diplômée de l'enseignement supérieur occupe un emploi en tant qu'employé ou ouvrier. La population observée est celle des jeunes âgés de 25 à 34 ans.

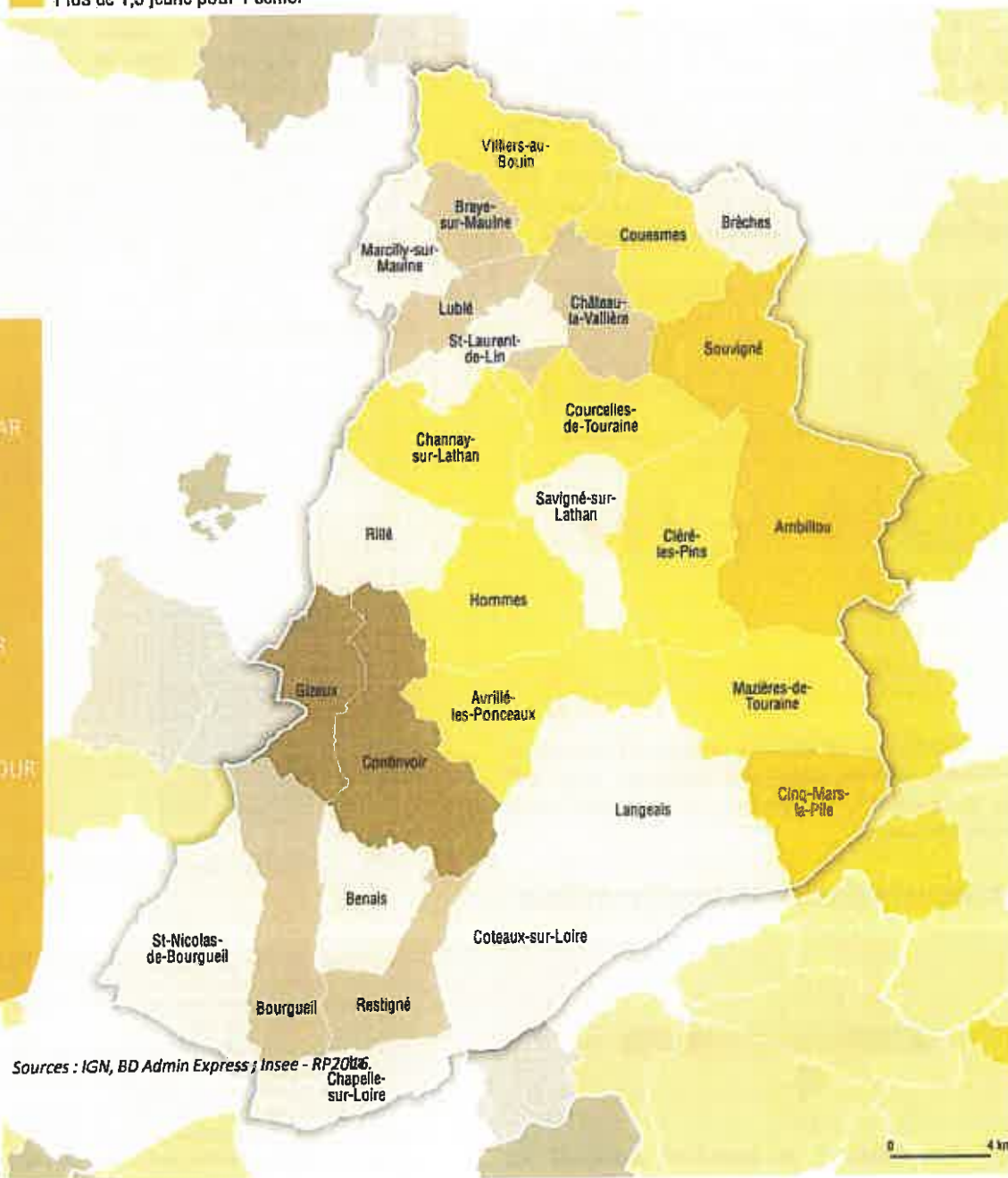
Sources : Insee - RP2006 et RP2016.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'indicateur rapporte le nombre de séniors âgés de 65 ans ou plus au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

Indice de vieillesse en 2016

- Plus de 1,5 séniors pour 1 jeune
- Entre 1,2 et 1,5 séniors pour 1 jeune
- Autant de jeunes que de séniors
- Entre 1,2 et 1,5 jeune pour 1 séniors
- Plus de 1,5 jeune pour 1 séniors



EN BREF
 2,3
 PERSONNES PAR
 MÉNAGE
 37%
 DE FAMILLES
 AVEC
 ENFANTS)
 83
 SÉNIORS POUR
 100 JEUNES
 63
 PERSONNES
 DIPLOMÉES POUR
 100 NON
 DIPLOMÉES

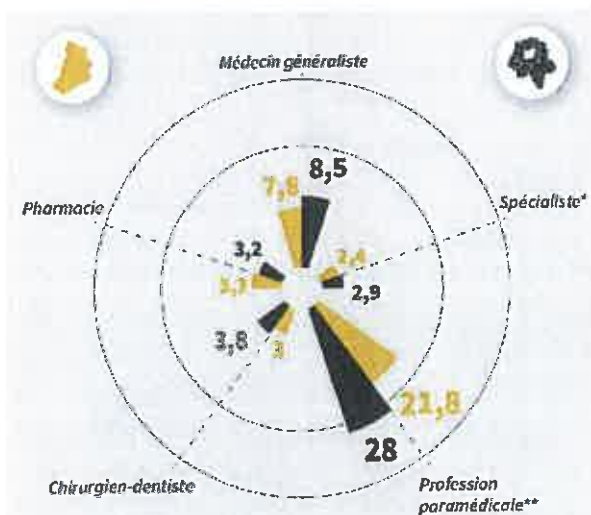
Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee - RP2016

LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ



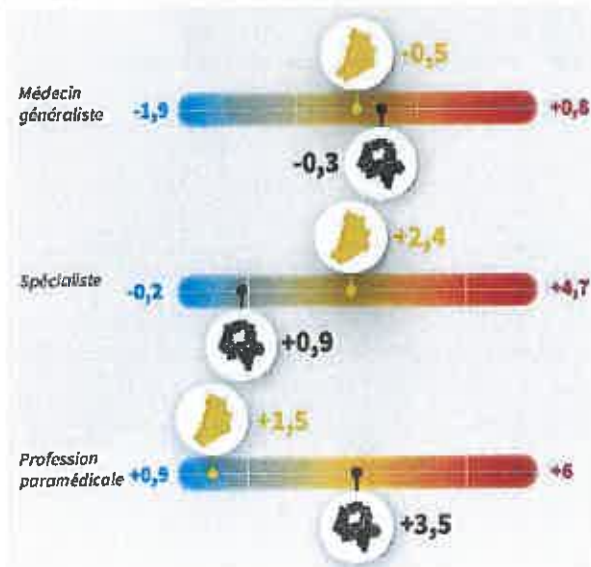
• Avec **117 professionnels de santé en 2018**, ce qui représente un ratio de 3,5 professionnels pour 1 000 habitants, **Touraine Ouest Val de Loire est un des territoires les moins dotés d'Indre-et-Loire** avec Bléré Val de Cher (3,4 pour 1 000) et le Castelrenaudais (3,2 pour 1 000). Ce ratio s'élève à 4,3 en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Une maison de santé pluridisciplinaire est implantée sur le territoire.

DENSITÉ DE PROFESSIONNELLS POUR 10 000 HABITANTS



• Entre 2013 et 2018, le nombre de médecins généralistes a baissé de 4% au sein de Touraine Ouest Val de Loire, soit un professionnel en moins. Cette baisse est plus élevée que la moyenne des Communautés de communes (- 1%).

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DE PROFESSIONNELLS (en points)

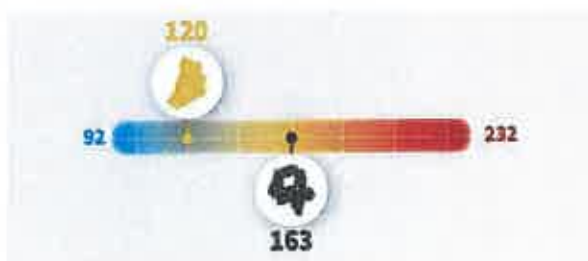


LES CONDITIONS DE VIE DES SÉNIORS



• **47% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent seuls** sur le territoire, contre 24% des 65-79 ans.
 • **11% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, un ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (13%). L'hébergement en institution augmente rapidement avec l'avancée en âge : 7% des 80-89 ans y vivent, puis 27% des 90 ans ou plus.
 • Avec 293 lits comptabilisés en 2018, Touraine Ouest Val de Loire dispose de **120 places en EHPAD pour 1 000 séniors âgés de 80 ans ou plus**, soit la seconde offre la plus faible des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

NOMBRE DE PLACES EN EHPAD POUR 1 000 SÉNIORS DE PLUS DE 80 ANS



* 11 spécialistes : Cardiologie, Dermatologie-vénérologie, Gynécologie, Gastro-entérologie, Psychiatrie, Ophtalmologie, Oto-rhino-laryngologie, Pédiatrie, Pneumologie, Radiodiagnostic, Stomatologie.

** 11 professions paramédicales : Audio-prothésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Masseur-Kinésithérapeute, Diététicien, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Psychologue, Psychomotricien, Sage-femme.

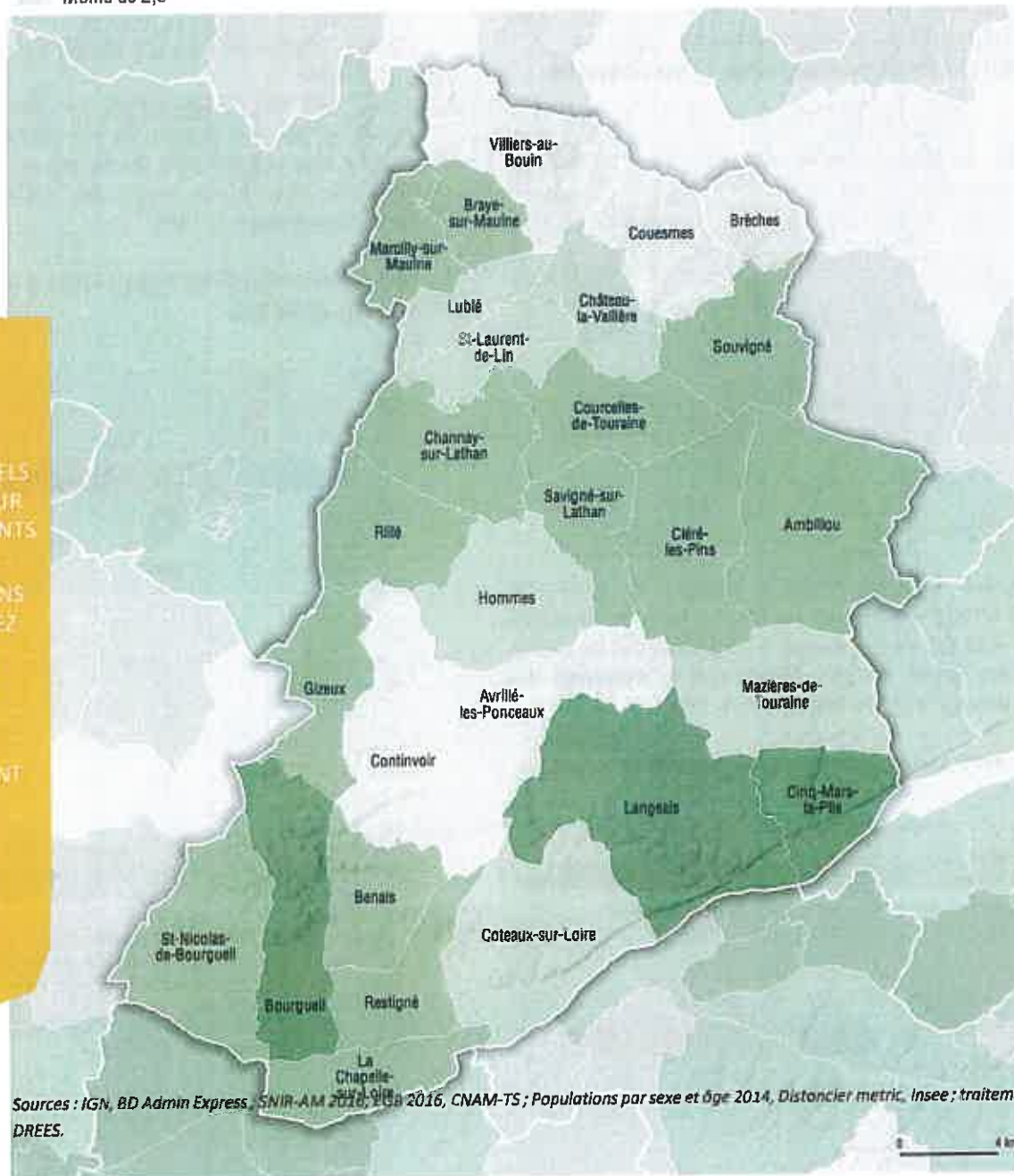
Sources : Insee-BPE (Base Permanente des Équipements), 2013 et 2018, RP2011 et RP2016 ; Finess, 2020 ; DREES, 2016.

L'ACCÈS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

L'indicateur prend en compte le temps d'accès aux médecins généralistes, leur niveau d'activité et les besoins de la population qui diffèrent selon la pyramide des âges.

Nombre de consultations possibles par habitant et par an en 2016

- 4 ou plus
- De 3 à 3,9
- De 2,5 à 2,9
- Moins de 2,5



EN BREF

3,5
PROFESSEUR
DE SANTÉ POUR
1 000 HABITANTS

3,5
CONSULTATIONS
POSSIBLES CHEZ
UN MÉDECIN
GÉNÉRALISTE

11%
DES 80 ANS
OU PLUS VIVENT
EN EHPAD

Sources : IGN, BD Admin Express, SNIR-AM 2016, LQ 2016, CNAM-TS ; Populations par sexe et âge 2014, Dictionnaire métrique, Insee ; traitements DREES.

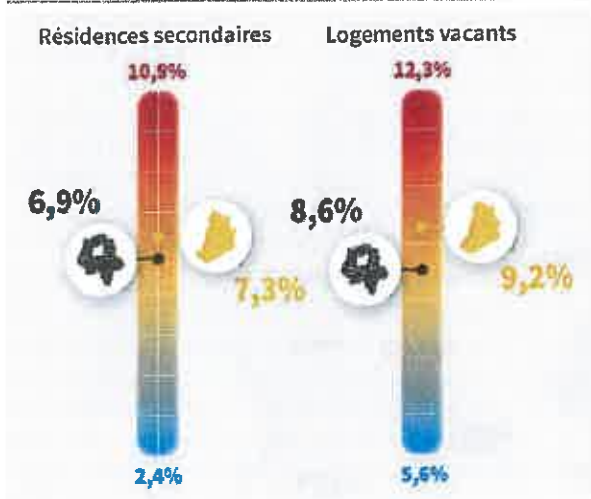
0 4 km

LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC



- On compte **17 100 logements** sur le territoire.

STRUCTURE DU PARC



TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES*



LE MARCHÉ IMMOBILIER

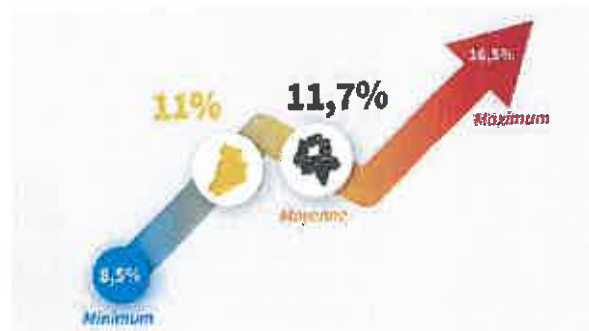
- **27%** des ménages occupent leur résidence principale depuis moins de cinq ans et **34%** depuis au moins 20 ans.
- La dynamique du marché de Touraine Ouest Val de Loire s'inscrit dans la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire : **10% des maisons ont changé de propriétaire au cours de la période 2013-2016.**
- En 2016, il fallait compter près de **128 000 €** pour acquérir une maison, ce qui représente un revenu mensuel théorique** d'environ **2 120 €** par ménage avec une hypothèse d'emprunt sur l'ensemble de la valeur

LES DYNAMIQUES ENTRE 2006 ET 2016



11% des habitations ont été construites au cours des dix dernières années, soit **188 constructions par an** en moyenne.

POIDS DES LOGEMENTS PRODUITS CES 10 DERNIÈRES ANNÉES



- Les nouvelles résidences principales des dix dernières années tendent à renforcer la spécialisation de l'offre de logement (très majoritairement composée de maisons occupées par leur propriétaire). Ce phénomène est semblable à ce que l'on observe à l'échelle des Communautés de communes du département, tout en étant un peu plus marqué dans Touraine Ouest Val de Loire.
- Le logement social s'est développé au rythme de **25 constructions par an** au cours des dix dernières années pour constituer un parc de **1 690 logements** au 1^{er} janvier 2018.

- **305 demandes de logements sociaux** sont enregistrées à fin 2018 pour 210 attributions réalisées au cours de l'année. Le rapport entre la liste des ménages en attente et le nombre de ceux qui ont emménagé dans le parc social augmente entre 2013 et 2018, de manière plus soutenue que pour l'ensemble des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

* Une résidence principale est une habitation occupée de façon habituelle, la majeure partie de l'année.

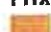




** Revenu théorique mensuel nécessaire pour acheter une maison : 30% de ce montant est consacré à la mensualité d'un prêt sur 20 ans couvrant la valeur de la maison.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016 ; fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire, 2013 et 2018 ; DVF, 2013 à 2016 ; Empruntis, 16 janvier 2020 ; DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiloSoFi 2016 ; RPLS, 2018.

LE MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE

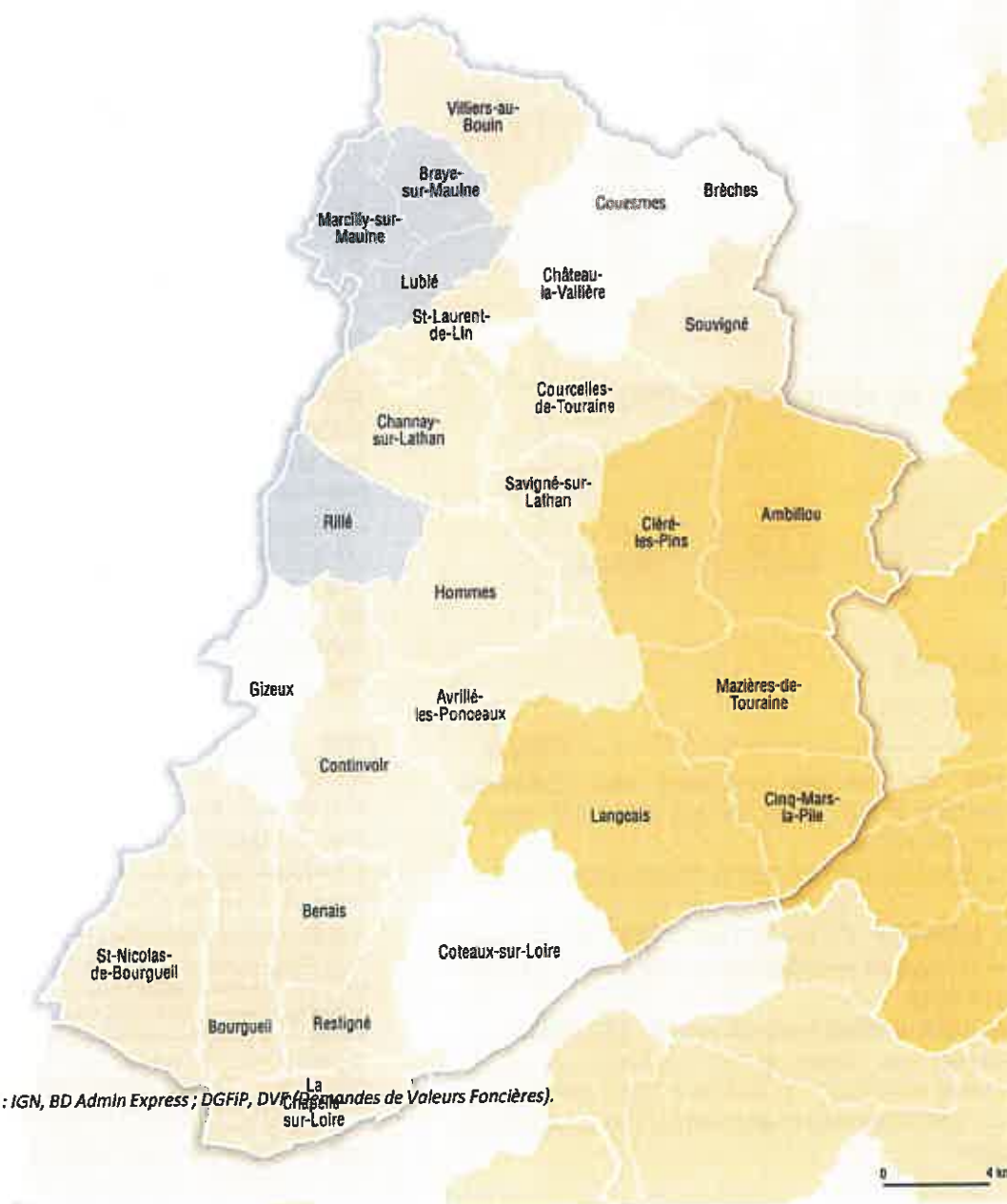


Prix de vente médian entre 2013 et 2016

	220 000 € ou plus		De 100 000 € à 139 999 €
	De 180 000 € à 219 999 €		Moins de 100 000 €
	De 140 000 € à 179 999 €		Échantillon insuffisant

EN BREF

17 100
LOGEMENTS
11%
CONSTRUITS CES
DIX DERNIÈRES
ANNÉES
1,6
DEMANDE DE
LOGEMENT
SOCIAL POUR
UN
LOGEMENT
SOCIAL
ATTRIBUÉ



LES REVENUS



- **1 670 euros par mois de revenu disponible*** médian par unité de consommation** dans la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire (contre 1 740 euros en Indre-et-Loire).
- **Des écarts de niveau de vie dans la fourchette basse** des communautés de communes d'Indre-et-Loire : les 10% les plus aisés ont un niveau de vie 2,6 fois plus élevé que les 10% les plus modestes (cet écart atteint 3,1 en Indre-et-Loire et 3,4 en France métropolitaine).

REVENU DISPONIBLE MENSUEL EN 2016

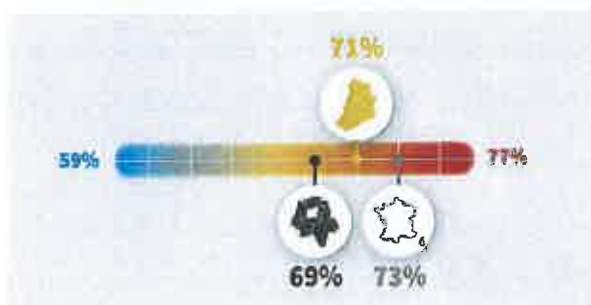


LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX



- **En 2018, 71% des demandeurs d'un logement locatif social disposent de faibles ressources, c'est-à-dire de revenus inférieurs au plafond d'accès au parc social destiné aux plus modestes (logement PLAI).**

PART DES MÉNAGES TRÈS PRÉCAIRES PARMI LES DEMANDEURS D'UN LOGEMENT SOCIAL EN 2018



LES MÉNAGES FRAGILES



- **Un taux de pauvreté*** inférieur à celui de l'Indre-et-Loire : 11,2% contre 12,8% en 2016.**
- **Une proportion de jeunes non insérés**** parmi les plus élevées du département : 18,2% contre 14,6% en 2016.**
- **Un indice de fragilité***** plus élevé que la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.** La baisse de cet indice depuis 2006 résulte du recul de la part des personnes non diplômées et des salariés précaires.

INDICE DE FRAGILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2016



* Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

** L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille différente.

*** Le seuil de pauvreté est de 1 026 euros par mois en France métropolitaine en 2016.

**** Personne de 15 à 24 ans ni en emploi, ni scolarisé, ni en stage.

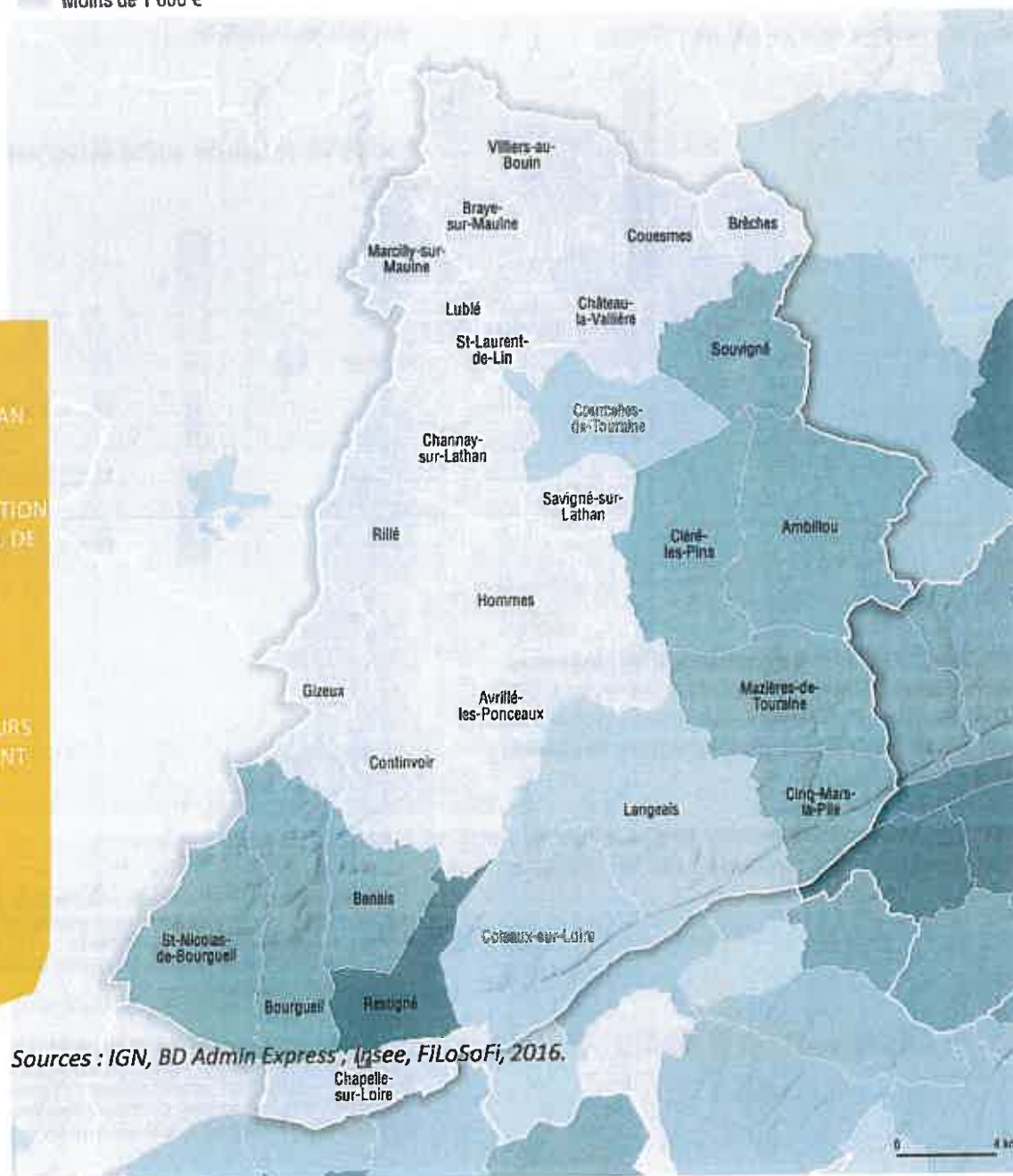
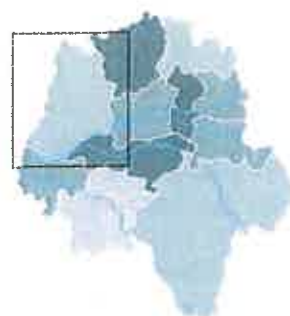
***** L'indice de fragilité est une note cumulée de 5 indicateurs de fragilité socio-économique : salariés précaires, chômeurs, jeunes non insérés, personnes sans diplôme, familles monoparentales.

Sources : Insee, FILOSOFI, 2016 ; Recensement, 2016

LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

Revenu disponible mensuel en 2016

- Plus de 1 900 €
- Entre 1 800 € et 1 900 €
- Entre 1 700 € et 1 800 €
- Entre 1 600 € et 1 700 €
- Moins de 1 600 €



EN BREF
 1 670 €
 REVENU MEDIAN
 MENSUEL
 11%
 DE LA POPULATION
 SOUS LE SEUIL DE
 PALVRETE
 18%
 DE JEUNES
 NON INSÉRÉS
 71%
 DE DEMANDEURS
 D'UN LOGEMENT
 SOCIAL TRÈS
 PRÉCAIRES

Sources : IGN, BD Admin Express, Insee, FILOSoFi, 2016.

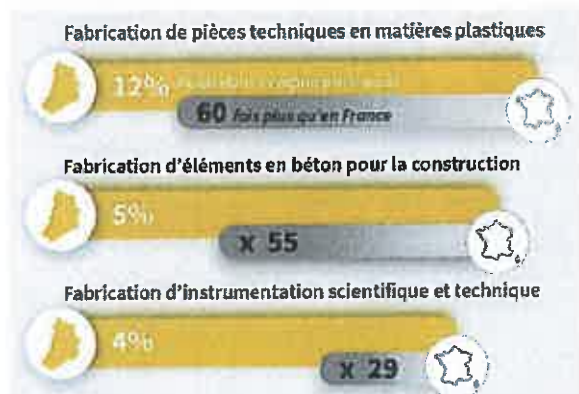
0 4 km

LE PROFIL DE L'ACTIVITÉ



- **4 530 établissements** sont implantés sur le territoire au 1^{er} janvier 2018. 1 établissement sur 5 emploie au moins un salarié.
- **12 700 m² de locaux d'activités** ont été construits en moyenne chaque année entre 2006 et 2016, soit 8% de la production de locaux du département hors métropole sur la période.
- Dans le champ concurrentiel, trois secteurs d'activité économique apparaissent comme une spécificité du territoire à la fois du fait de leur poids dans l'emploi local et de leur surreprésentation comparée à la moyenne nationale.

SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



- Le cercle des trois premiers employeurs du territoire est composé de trois établissements privés : **Plastivaloire, Weser et Vernet**.

POIDS DANS L'EMPLOI DES 3 PREMIERS



EMPLOYEURS

- **5% des établissements implantés** (soit 224 établissements) ont leur siège en dehors de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire. Cette part est égale à la moyenne dans le département hors métropole. Elle traduit une faible dépendance à des centres de décision extérieurs au territoire.

LA SITUATION DE L'EMPLOI



- Le territoire compte **8 810 emplois en 2016**, soit **9,4%** de l'emploi des communautés de communes d'Indre-et-Loire hors métropole. Touraine Ouest Val de Loire perd des emplois au lieu de travail entre 2006 et 2016 (-0,6% par an).

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE L'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2016



- Avec **6 emplois présents sur le territoire pour 10 actifs occupés y résidant**, Touraine Ouest Val de Loire présente une vocation résidentielle qui génère des déplacements (moyenne départementale hors métropole 7 emplois pour 10 actifs occupés).
- Les **15 zones d'activité économique regroupent 1 970 emplois salariés**, soit un peu plus d'1 emploi sur 5 du territoire.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016, exploitations principales et complémentaires au lieu de travail, répertoire des entreprises et des établissements (REE) 2018 ; Acof 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene janvier 2018 ; OET, 2016.

L'OFFRE TERRITORIALE

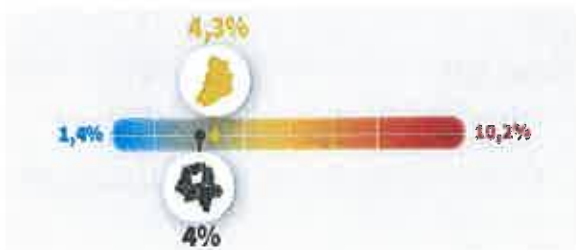


- L'offre touristique est concentrée le long de l'axe ligérien – le vin et les châteaux – tandis que le plateau savignéen accueille un tourisme de nature de plus en plus affirmé.
- 20 sites touristiques sont recensés sur le territoire dont un site, le château de Langeais, ayant accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2016.
- 6 labels, marques et associations* sont recensés au sein de Touraine Ouest Val de Loire. Le label Val de Loire – Unesco couvre 4 communes sur 28 de l'intercommunalité.
- Les châteaux de Langeais, Gizeux et Champchevrier sont membres de l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois » (80 membres à l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).
- Le Château de Langeais est « Grand Site du Val de Loire » (marque touristique régionale portée par les régions Centre- Val de Loire et Pays de la Loire - 22 grands sites touristiques).



- Le secteur du tourisme** emploie 180 salariés privés, soit 4,3% de l'emploi salarié privé en 2018.
- On dénombre 69 restaurants en 2018 soit 11% des restaurants d'Indre-et-Loire hors métropole. Le territoire ne compte aucun restaurant étoilé au guide Michelin (4 en Indre-et-Loire).

EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LE SECTEUR DU TOURISME

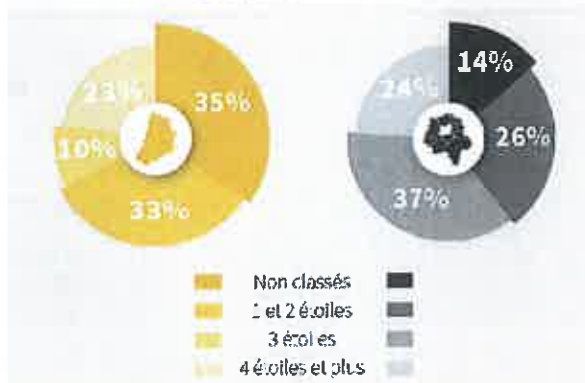


LES HÉBERGEMENTS



- Touraine Ouest Val de Loire compte 163 chambres d'hôtel réparties dans 12 établissements, soit 8% des chambres d'hôtel d'Indre-et-Loire hors métropole (moyenne 10%). Une chambre sur trois est dans un hôtel classé au moins 3 étoiles.
- L'offre est complétée par 7 terrains de camping proposant 513 emplacements dont 52 % classés au moins 3 étoiles. L'intercommunalité représente 11% des emplacements de camping du département hors métropole.
- Le territoire ne dispose pas d'autres hébergements collectifs du type résidence de tourisme ou villages de vacances. En revanche, des chambres d'hôtes sont proposées aux touristes.
- 60 annonces ont été enregistrées sur la plateforme Airbnb entre septembre 2016 et 2017 correspondant à 1 700 arrivées voyageurs. Les offres se répartissent entre Langeais et Bourgueuil***.

RÉPARTITION DES CHAMBRES DANS LES HÔTELS SELON LEUR CLASSEMENT



* Labels « Station verte », « Unesco », « Entreprise du patrimoine vivant », « Vignoble & Découverte », l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois », marque « Grand Site du Val de Loire ».





** Activités caractéristiques du tourisme : hôtels de tourisme, autres hébergements de courte durée, restaurants et cafés, agences de voyage, autres activités caractéristiques.

*** Seules les villes proposant plus de 10 offres Airbnb sont comptabilisées.



Sources : dataville.byairbnb.com, données concernant les utilisateurs d'Airbnb (hôtes et voyageurs) en Indre-et-Loire entre le 1^{er} septembre 2016 et le 1^{er} septembre 2017 ; Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, 2019 ; Acooss 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene 01/2018.

LA LOCALISATION DES SITES TOURISTIQUES

Principaux sites touristiques

-  Patrimoine bâti
-  Patrimoine culturel
-  Sites naturels ou de loisirs
-  Parcours cyclotouristique

Nombre d'entrées

-  10 000 entrées ou plus
-  Moins de 10 000 entrées



EN BREF

163
CHAMBRES
D'HÔTEL

513
EMPLACEMENTS
DE CAMPING

20
SITES
TOURISTIQUES
RECEMSÉS

6
LABELS, MARQUES
ET ASSOCIATIONS

4,3%
DE L'EMPLOI
PRIVÉ DANS LE
SECTEUR DU
TOURISME



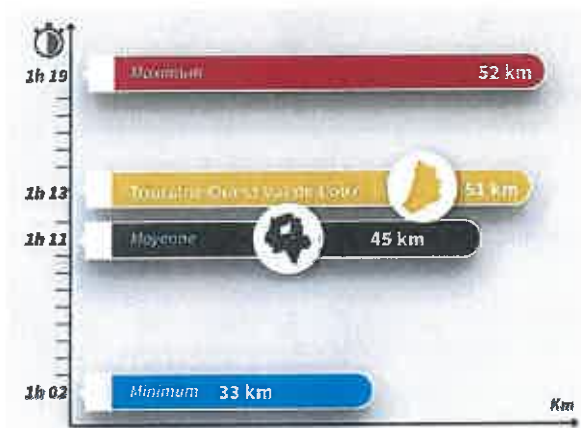
Sources : IGN, DD Admin Express - Topo - Carta ; Agence de l'eau Loire-Bretagne ; OE2T.

LES TRAJETS DES HABITANTS



- **1h13** : c'est le temps moyen de déplacement d'un habitant de Touraine Ouest Val de Loire un jour de semaine. Cette durée correspond à la moyenne haute des intercommunalités du département
- Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne **51 kilomètres par jour**, ce qui les positionnent parmi les distances les plus élevées du département.

DISTANCE ET DURÉE QUOTIDIENNES MOYENNES



- Ces caractéristiques peuvent s'expliquer par les relations significatives avec la Métropole de Tours et avec le territoire de Chinon. La présence d'un réseau routier efficace et de deux corridors ferroviaires favorisent également cette distance moyenne élevée avec un temps moyen des trajets relativement court.

LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPLACEMENTS

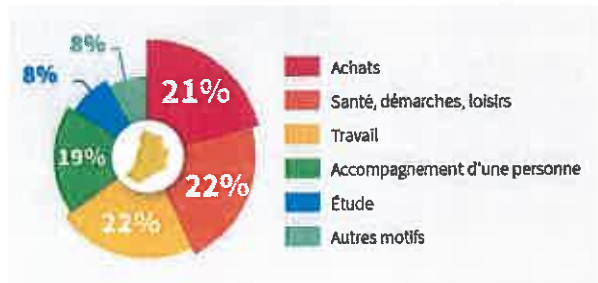


- Les **130 000 déplacements** effectués chaque jour par les habitants sont très majoritairement réalisés en voiture.

RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MODE



RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MOTIF



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



- Les actifs qui résident dans la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire sont **43% à travailler à l'intérieur de la Communauté de communes**, 34% dans la Métropole de Tours, 15% dans les autres intercommunalités du département et 8% travaillent ailleurs en France.

* Les déplacements des habitants d'un territoire comprennent les trajets réalisés intégralement au sein du territoire de résidence, ceux effectués en échange avec un autre territoire (entrée et sortie) ou intégralement en dehors du territoire de résidence. Source : EMC², 2019 ; Insee – RP2016

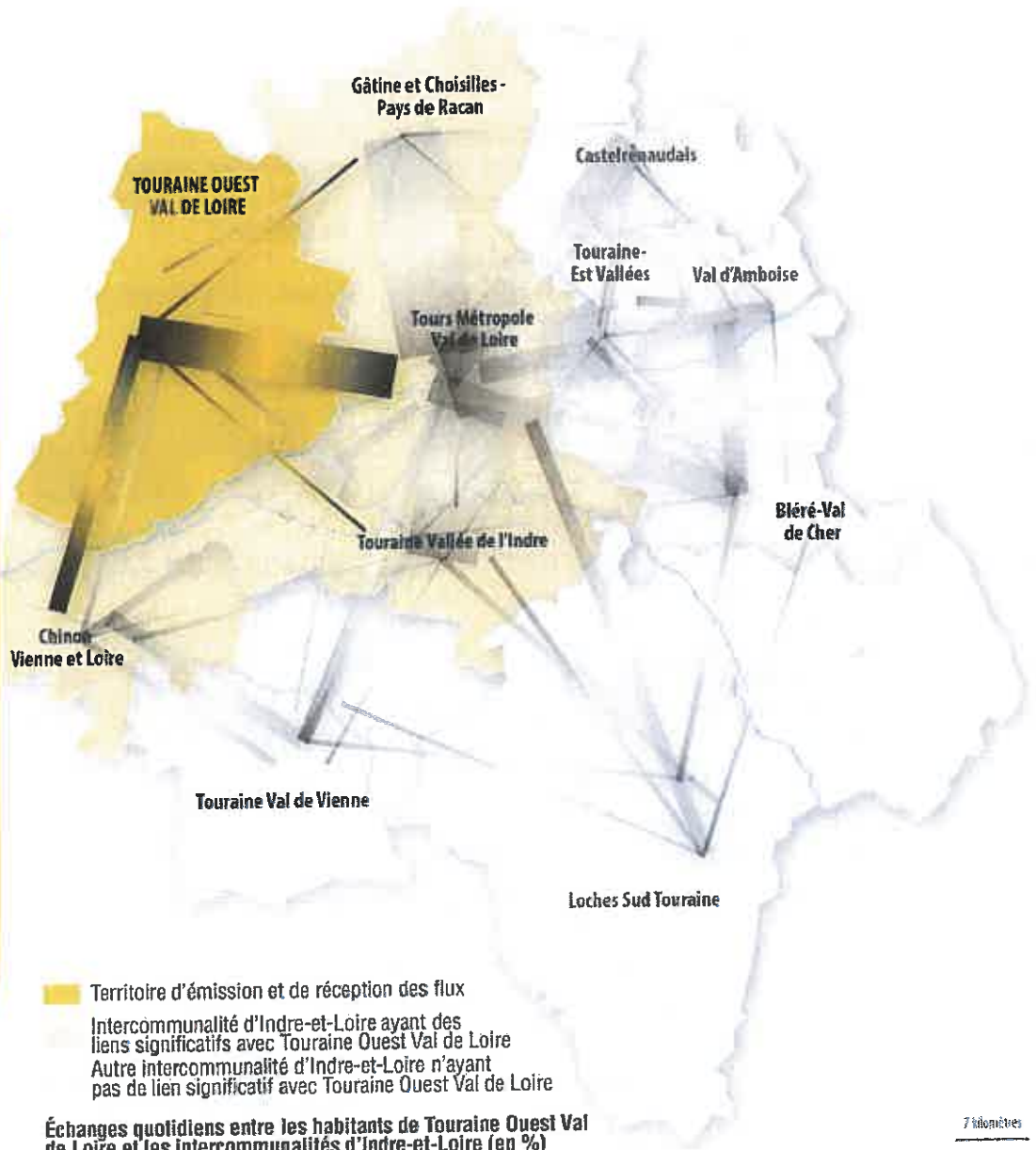
LA RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

EN BREF
 130 000
 DÉPLACEMENTS
 RÉALISÉS PAR LES
 HABITANTS PAR
 JOUR

1h13mn
 PASSEE À
 SE DÉPLACER EN
 MOYENNE
 CHAQUE JOUR
 POUR
 51 km
 PARCOURUS

71% DES
 DÉPLACEMENTS
 RÉALISÉS EN
 VOITURE

30% DES
 DÉPLACEMENTS
 POUR LE TRAVAIL OU
 LES ÉTUDES



Échanges quotidiens entre les habitants de Touraine Ouest Val de Loire et les intercommunalités d'Indre-et-Loire (en %)
 Hors flux interne et hors département



Sources : IGN, BD Geofla-Topo ; Cadastre PCI Vecteur DGFIP-CD37, 2018 ; EMC², 2019.

L'ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Transition écologique :

1. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Les gaz à effet de serre émis sur Touraine Ouest Val de Loire en 2016 représentent environ 436 299 tonnes d'équivalent CO₂, soit un peu plus de 13 teqCO₂ par an et par habitant, ce qui est largement au-dessus de la moyenne départementale de 6,3 teqCO₂/an/hbt. Le secteur Industrie constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Agriculture.

Les 130 000 déplacements effectués chaque jour par les habitants sont très majoritairement réalisés en voiture.

RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MODE



- 1h13 : c'est le temps moyen de déplacement d'un habitant de Touraine Ouest Val de Loire un jour de semaine. Cette durée correspond à la moyenne haute des intercommunalités du département

- Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne 51 kilomètres par jour, ce qui les positionnent parmi les distances les plus élevées du département.

DISTANCE ET DURÉE QUOTIDIENNES MOYENNES



Les consommations d'énergie représentent 99 006 tonnes d'équivalent pétrole, soit 3 tep par habitant pour une moyenne départementale de 2,1 tep/an/hbt.

La production d'énergie renouvelable de Touraine Ouest Val de Loire s'élève à 84 GWh en 2016. Elle représente 8% des énergies renouvelables produites en Indre-et-Loire et 8% des consommations énergétiques de la Communauté de communes.

En 2016, la **séquestration nette de carbone du territoire** est estimée à -184 470 teqCO₂. Les émissions de GES du territoire étant de 436 299 teqCO₂, la neutralité carbone n'est pas atteinte puisqu'il résulte un bilan positif de 251 829 teqCO₂. Le territoire émet plus de CO₂ que ce qu'il séquestre.

Source : OREGES Centre val de Loire, atlas transversal climat-air-énergie 2016

2. La lutte contre l'érosion de la biodiversité

• **L'espace naturel reconnu ou protégé*** représente 43% du territoire ce qui est très largement au-dessus des autres Communautés de communes. Cela correspond principalement aux massifs boisés classés Natura 2000. À l'échelle du département, ce taux d'espaces naturels « remarquables » est de 16%.

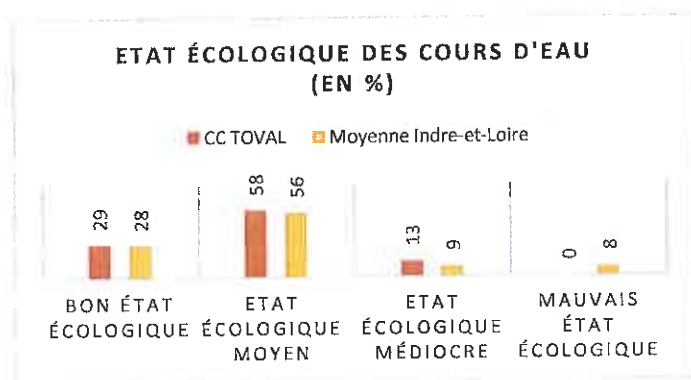
* L'espace naturel reconnu ou protégé comprend :

- les espaces naturels sensibles (CD37) ;
- les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ;
- les ZNIEFF 1 et 2 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
- les zones humides (DDT37, CD37) ;
- les sites NATURA 2000 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
- l'arrêté de protection de biotope (DREAL Centre-Val de Loire).

Sur les 1 258 **espèces animales et végétales recensées** sur le territoire, 117 (soit plus de 9%) sont **menacées ou quasi menacées d'extinction**.

Source : SINP Centre-Val de Loire

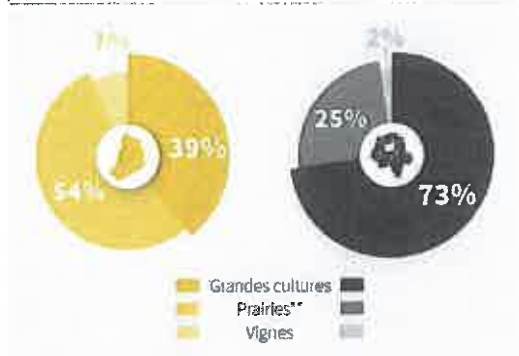
71% des cours d'eau du territoire, en 2013, **présentaient un état écologique médiocre à moyen**. A noter toutefois, aucun n'affichait un mauvais état écologique.



3. La préservation des ressources

• **Les prairies représentent plus de la moitié du territoire agricole** et les vignes 7%. En termes de superficie, Touraine Ouest Val de Loire est la première Communauté de communes viticole du département. Toutes cultures confondues, les 61 exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017 représentent 20% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire.

AGRICULTURE



- Touraine Ouest Val de Loire connaît un développement urbain inférieur à la moyenne des Communautés de communes. L'espace artificialisé s'est accru de 153 ha entre 2009 et 2017, soit 0,2% de sa superficie totale.

PART DU TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017



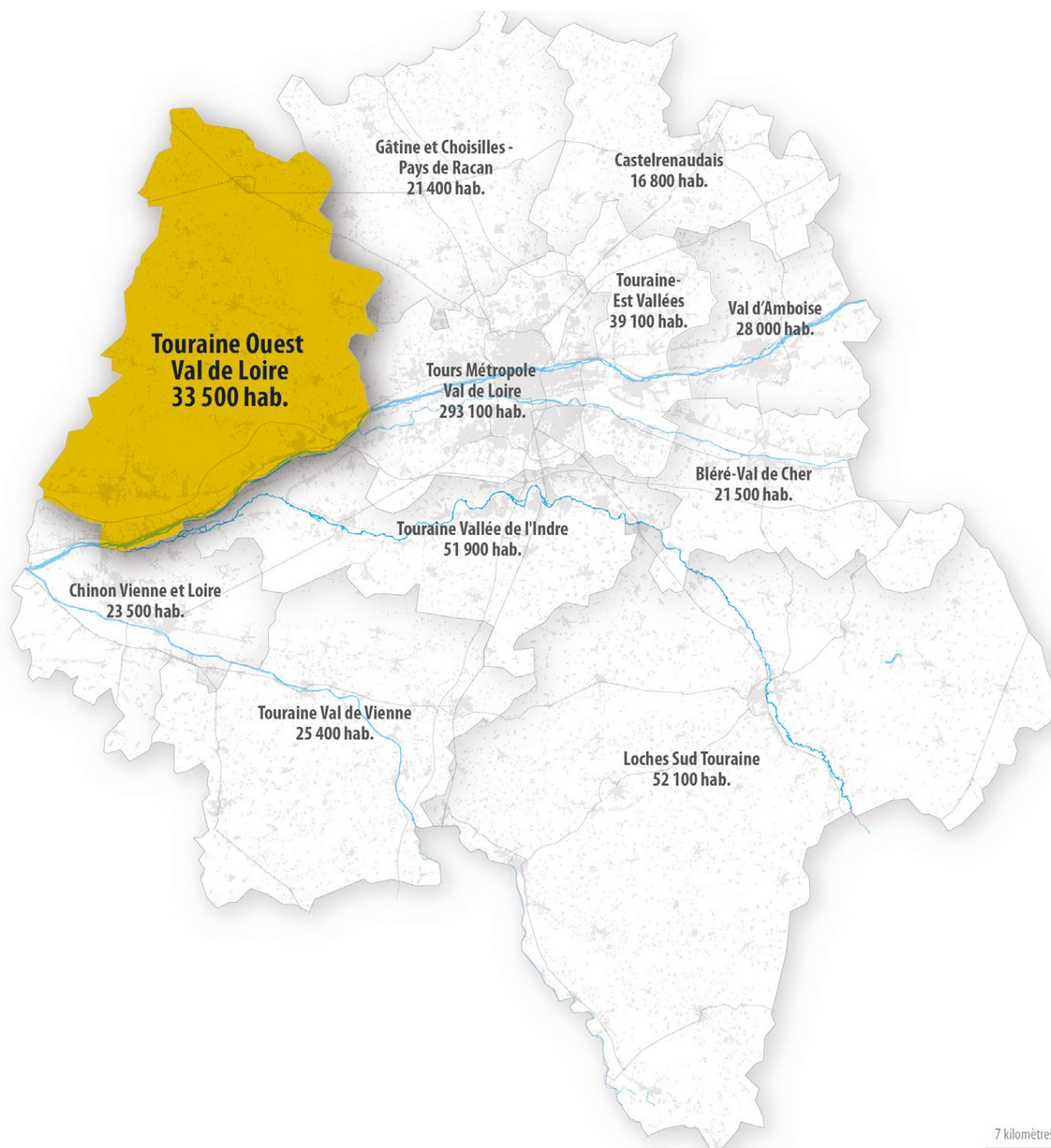
Source : CGET - Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2019

4. La préservation des biens et des personnes contre les risques sanitaires environnementaux

67 km², soit près de 9% du territoire, sont couverts par un **Plan de Prévention des Risques Inondation**.

En 2020, 14% des prélèvements effectués pour l'alimentation en eau potable ont présenté une non-conformité par rapport aux normes de qualité de distribution, contre environ 23% à l'échelle départementale.

Annexe 1 – Orientations stratégiques de la CCTOVAL



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

DU

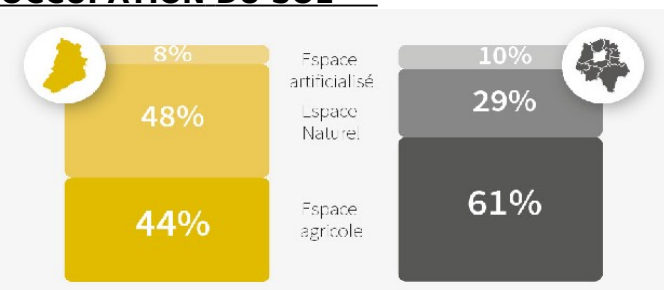


L'URBANISATION RÉCENTE



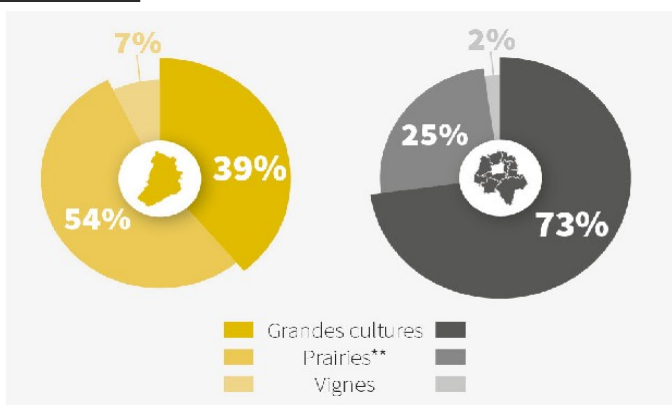
Touraine Ouest Val de Loire est la Communauté de communes dont la part de l'espace naturel est la plus importante, soit près de la moitié du territoire (48% du territoire).

OCCUPATION DU SOL



L'espace naturel reconnu ou protégé* représente 43% du territoire ce qui est très largement au-dessus des autres Communautés de communes. Cela correspond principalement aux massifs boisés classés Natura 2000. À l'échelle du département ce taux d'espaces naturels « remarquables » est de 16%.

AGRICULTURE



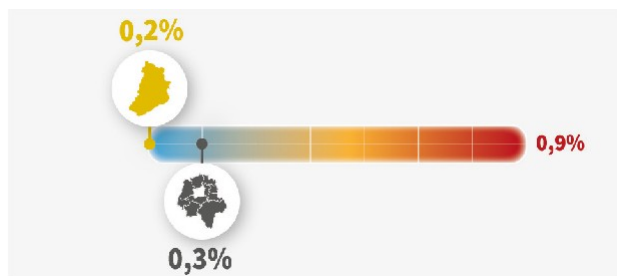
Les prairies représentent plus de la moitié du territoire agricole et les vignes 7%. En termes de superficie, Touraine Ouest Val de Loire est la première Communauté de communes viticole du département. Toutes cultures confondues, **les 61 exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017** représentent 20% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire.

ÉNERGIE

La production d'énergie renouvelable de TOVAL s'élève à 84 GWh en 2016. Elle représente 8% des énergies renouvelables produites en Indre-et-Loire et 8% des consommations énergétiques de la Communauté.

Touraine Ouest Val de Loire connaît un développement urbain inférieur à la moyenne des Communautés de communes. **L'espace artificialisé s'est accru de 153 ha entre 2009 et 2017, soit 0,2% de sa superficie totale.**

PART DU TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017



Quatre des 35 gares d'Indre-et-Loire situées en dehors de la métropole, se trouvent sur le territoire de Touraine Ouest Val de Loire. Elles offrent **un service de 25 allers-retours par jour.**

Deux des 8 accès autoroutiers d'Indre-et-Loire, hors métropole, sont situés sur le territoire de Touraine Ouest Val de Loire.

L'espace naturel reconnu ou protégé comprend :

*les espaces naturels sensibles (CD37) ;
les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val
de Loire ;
les ZNIEFF 1 et 2 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
les zones humides (DDT37, CD37) ;
les sites NATURA 2000 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
l'arrêté de protection de biotope (DREAL Centre-Val de
Loire).*

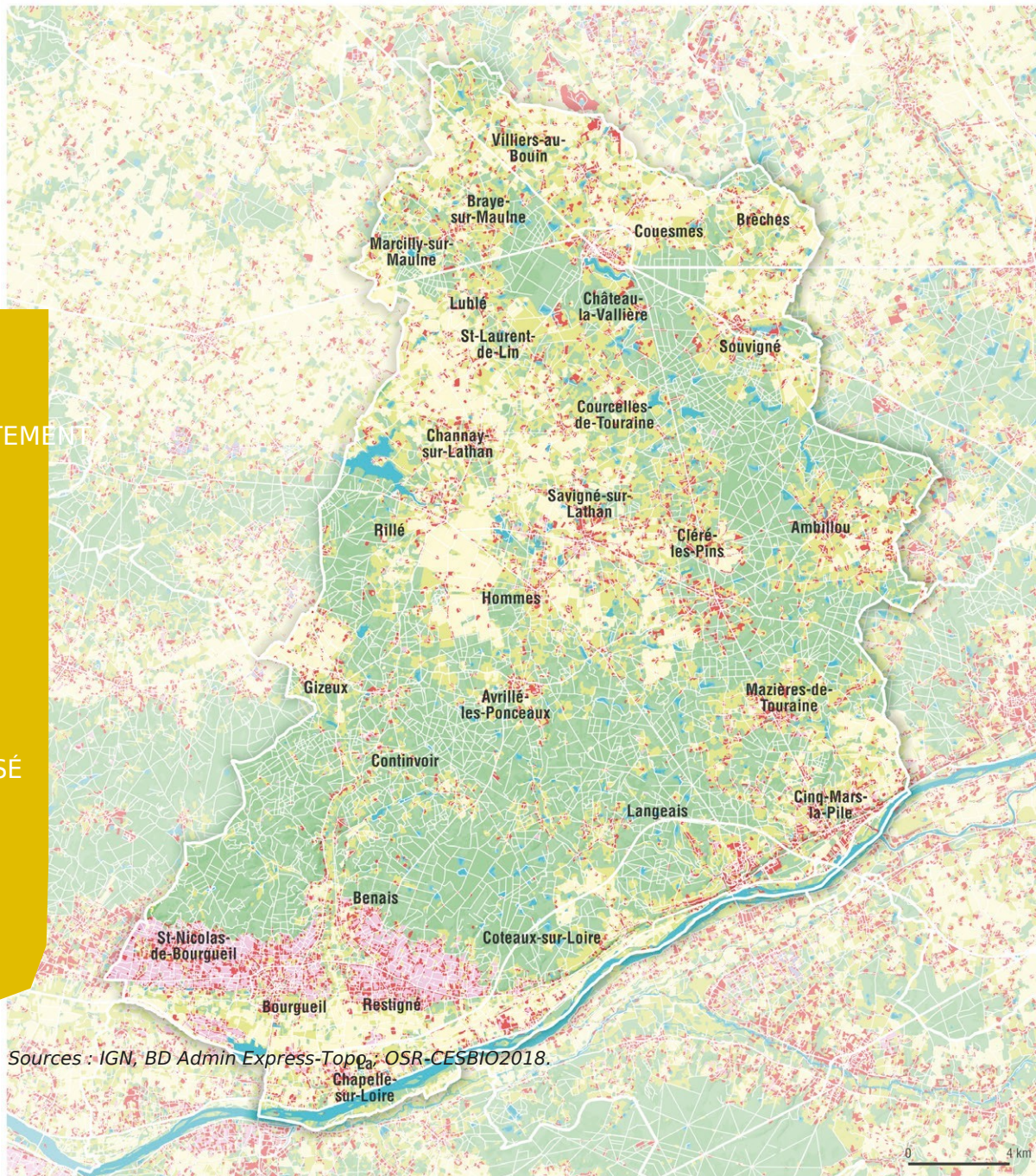
*** Y compris les vergers qui à l'échelle de l'Indre-et-Loire
représentent moins de 0,1%.*

*Sources : IGN ; OSR-CESBIO2018 ; Agence Bio ; CGET -
Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan
Biodiversité, 2019 ; SNCF - Plan transport 2020.*

L'OCCUPATION DU SOL



Espace artificialisé	Espace naturel	Espace agricole
Espace bâti	Forêt	Grande culture, maraîchage...
	Prairie	Vigne
	Surface en eau	Verger



EN BREF
76 270 ha
12%
DU DÉPARTEMENT
44%
DE TERRES
AGRICOLLES
48%
D'ESPACES
NATURELS
8%
D'ESPACES
ARTIFICIALISÉS

Sources : IGN, BD Admin Express-Topo, OSR-CESBIO2018.

0 4 km

LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION

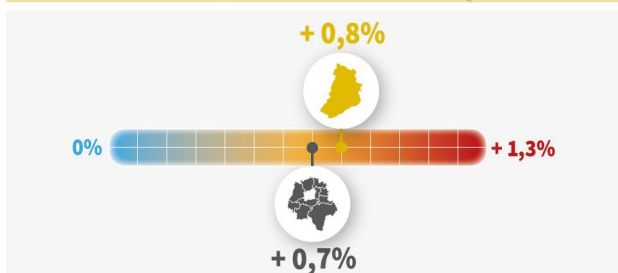


- On compte 33 500 habitants sur le territoire soit 5,5% de la population départementale (ou 11% de la population départementale ne résidant pas dans la Métropole).

POPULATION DU TERRITOIRE



CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE



- Un poids au sein des dix Communautés de communes d'Indre-et-Loire stable depuis les années 1990.
- **Un rythme d'évolution de la population qui est divisé par trois** entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016, dans un contexte de ralentissement marqué de la croissance démographique.
- Une dynamique qui s'appuie sur un nombre de naissances supérieur à celui des décès (solde naturel positif*) ainsi qu'à des emménagements sur le territoire plus importants que les déménagements en dehors (solde migratoire positif**). Ce second facteur d'évolution démographique contribue davantage à la dynamique de Touraine Ouest Val de Loire que le premier.

LES PARCOURS RÉSIDENTIELS SUR UNE ANNÉE



- Plus de 9 habitants sur 10 résidaient déjà sur le territoire de la Communauté de communes l'année dernière.
- **1 530 personnes sont venues s'installer dans Touraine Ouest Val de Loire**, dont 30% vivaient préalablement au sein de Tours Métropole Val de Loire (proportion semblable à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire).
- **1 560 personnes ont quitté Touraine Ouest Val de Loire**. 54% sont allées s'installer ailleurs en Indre-et-Loire, soit une proportion semblable à la moyenne des Communautés de communes du département. Les intercommunalités limitrophes de Touraine Ouest Val de Loire, en premier lieu desquelles Tours Métropole Val de Loire, représentent les destinations privilégiées des anciens résidents du territoire.

MOUVEMENT DE POPULATION

* Solde naturel : différence entre les naissances et les décès.

**Solde migratoire : différence entre les personnes qui sont venues s'installer sur un territoire et celles qui l'ont quitté pour aller habiter en dehors.

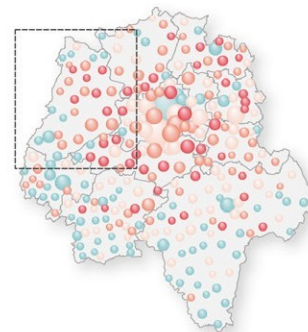
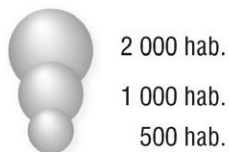
Sources : Insee - RP2006, RP2011, RP2016.

LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Évolution annuelle de la population
entre 2006 et 2016

- Plus de +1,5%
- Entre +0,7% et +1,5%
- Entre +0% et +0,7%
- Négative

Nombre d'habitants en 2016



EN BREF

33 500
HABITANTS
+ 0,8%
PAR AN DE
CROISSANCE
DÉMOGRAPHI
QUE

1 530
PERSONNES
SONT
VENUES
S'INSTALLER

1 560
PERSONNES
ONT
QUITTÉ LE
TERRITOIRE

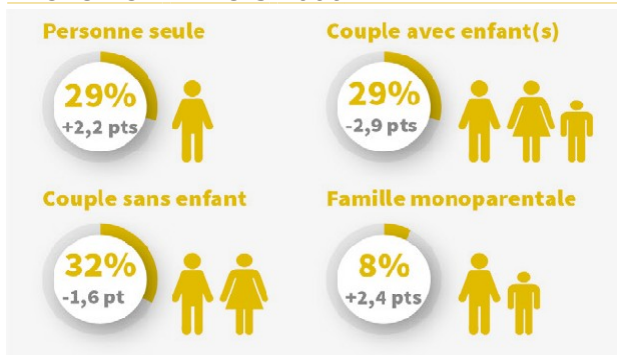


LA COMPOSITION DES MÉNAGES



- **2,3** personnes par ménage*.
- **37% des ménages ont au moins un enfant**, une proportion similaire à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.
- **Touraine Ouest Val de Loire est le territoire le plus touché par la hausse des familles monoparentales.** Le poids de ces ménages a augmenté deux fois plus vite que la moyenne des Communautés de communes (+ 2,4 points contre + 1,2 point). En parallèle, les couples sans enfant ont diminué plus rapidement (respectivement - 1,6 point contre - 0,5 point). Cette baisse est l'une des plus élevées des Communautés de communes avec le Val d'Amboise.

STRUCTURE FAMILIALE EN 2016 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006

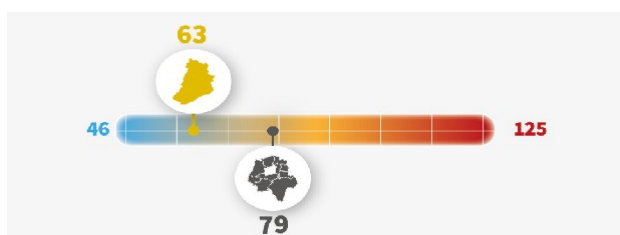


LE NIVEAU DE DIPLÔME



- **Touraine Ouest Val de Loire compte 63 personnes diplômées de l'enseignement supérieur pour 100 non diplômées****, le troisième ratio le plus faible d'Indre-et-Loire.

NOMBRE DE DIPLÔMÉS POUR 100 NON DIPLÔMÉS



- **30% des diplômés du supérieur occupent un emploi sous-qualifié*****,

L'ÂGE DES HABITANTS



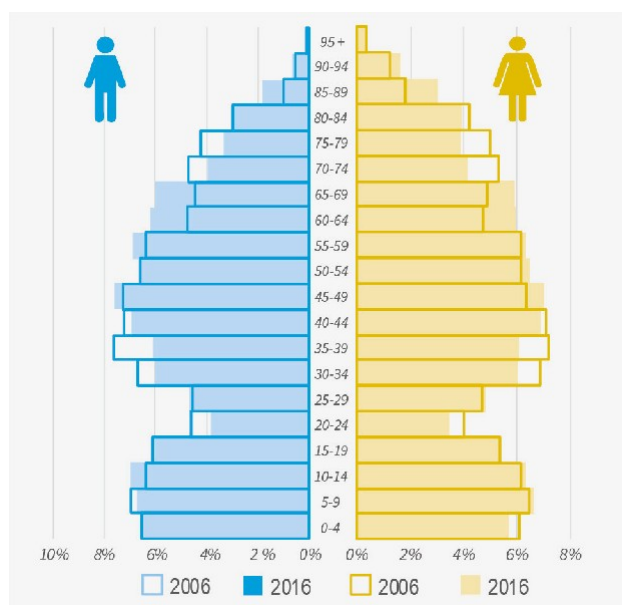
ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (28%).

- **Touraine Ouest Val de Loire accueille 83 séniors âgés de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**, un ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (87 pour 100).

- **Un habitant sur cinq a au moins 65 ans.** En dix ans, cette proportion est stable tandis qu'elle a fortement augmenté dans les Communautés de communes d'Indre-et-Loire (+ 2,4 points).

- **Un habitant sur cinq a entre 20 et 39 ans.** Cette catégorie d'âge a diminué en dix ans, que ce soit en nombre de personnes ou en proportion. Leur poids a baissé de 2,6 points, une proportion proche de la moyenne à l'échelle des Communautés de communes (- 2,9 points).

PYRAMIDE DES ÂGES



*Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne.

** Personnes non diplômées : personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou ayant le BEPC, le brevet des collèges ou le Diplôme National du Brevet.

*** On parle de sous-qualification lorsqu'une personne diplômée de l'enseignement supérieur occupe un emploi en tant qu'employé ou ouvrier. La population observée est celle des jeunes âgés de 25 à 34 ans.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016.

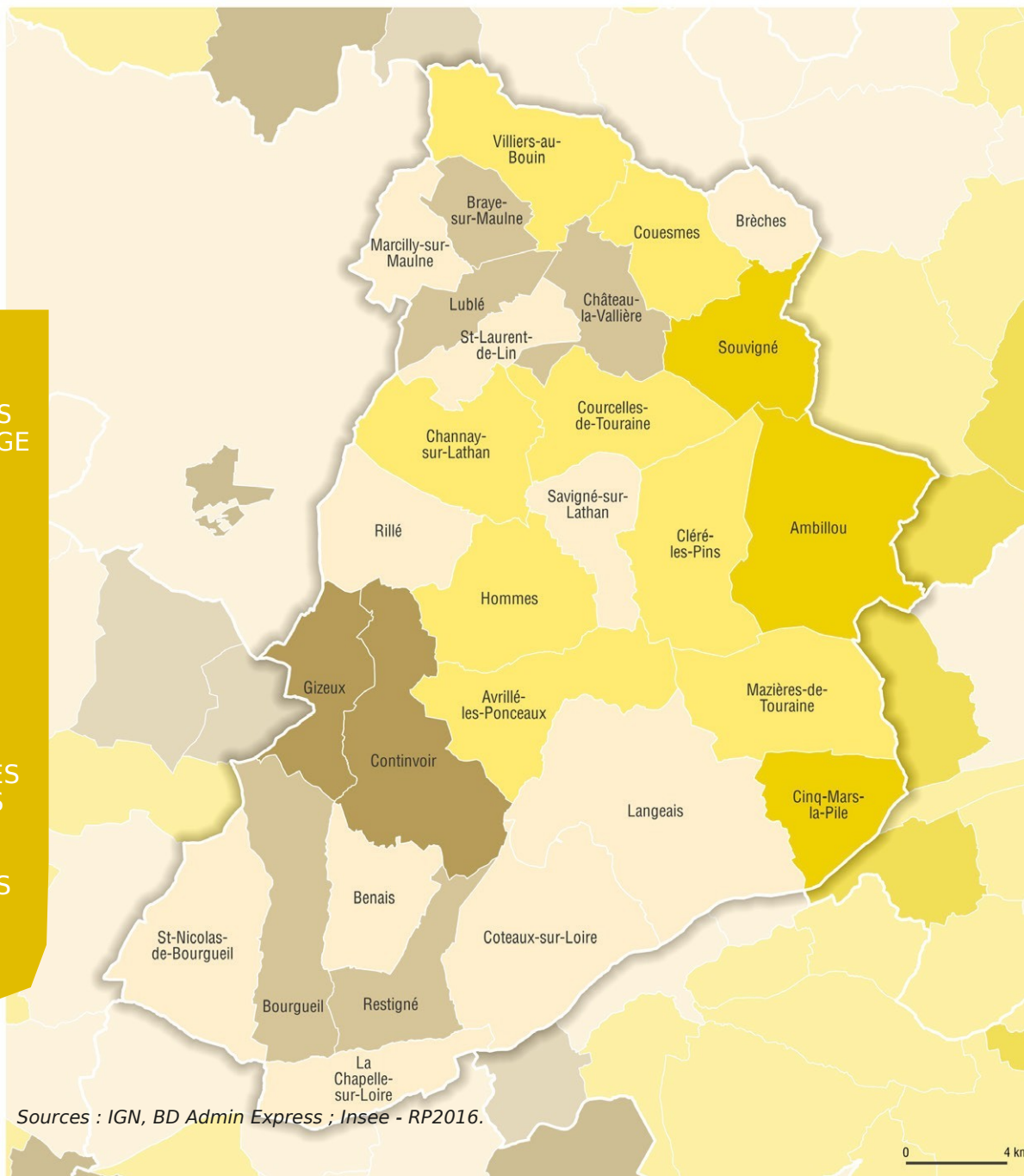
LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'indicateur rapporte le nombre de séniors âgés de 65 ans ou plus au nombre de jeunes de moins de 20 ans.



Indice de vieillesse en 2016

- Plus de 1,5 séniors pour 1 jeune
- Entre 1,2 et 1,5 séniors pour 1 jeune
- Autant de jeunes que de séniors
- Entre 1,2 et 1,5 jeune pour 1 séniors
- Plus de 1,5 jeune pour 1 séniors

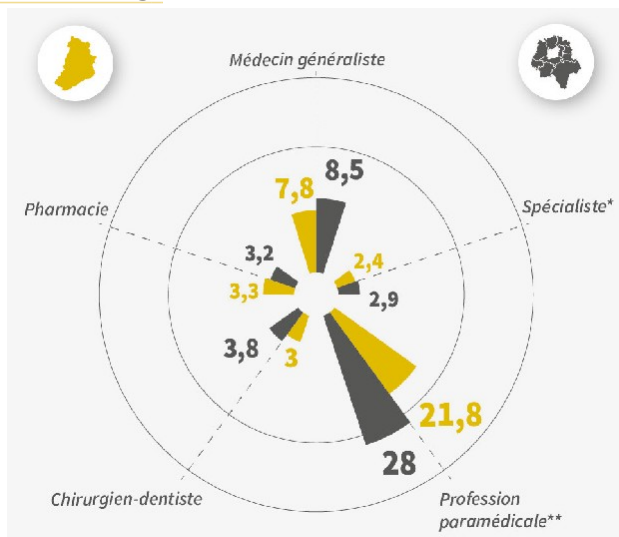


LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



• Avec **117 professionnels de santé en 2018**, ce qui représente un ratio de 3,5 professionnels pour 1 000 habitants, **Touraine Ouest Val de Loire est un des territoires les moins dotés d'Indre-et-Loire** avec Bléré Val de Cher (3,4 pour 1 000) et le Castelrenaudais (3,2 pour 1 000). Ce ratio s'élève à 4,3 en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre- et-Loire. Une maison de santé pluridisciplinaire est implantée sur le territoire.

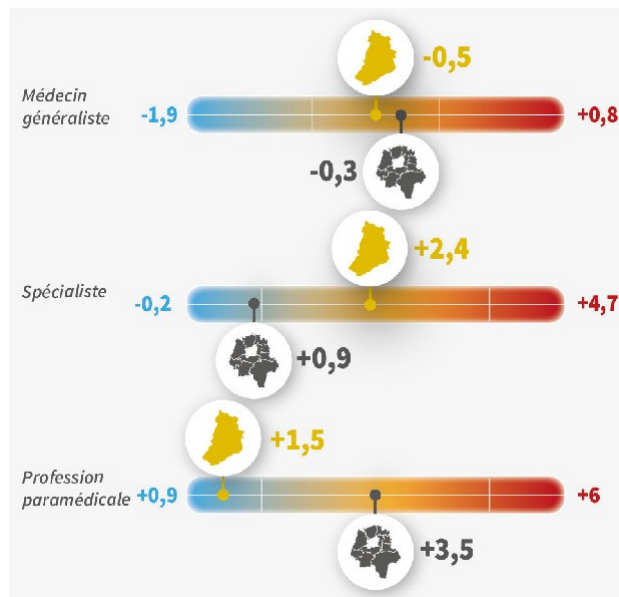
DENSITÉ DE PROFESSIONNELS POUR 10 000 HABITANTS



• **Entre 2013 et 2018, le nombre de médecins généralistes a baissé de 4% au sein de Touraine Ouest Val de Loire**, soit un professionnel en moins. Cette baisse est plus élevée que la moyenne des Communautés de communes (- 1%).

ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DE PROFESSIONNELS (en points)

LES CONDITIONS DE VIE DES SÉNIORS

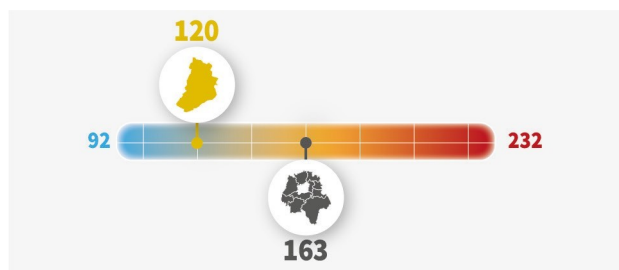


- **47% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent seuls** sur le territoire, contre 24% des 65-79 ans.

- **11% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, un ratio proche de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (13%). L'hébergement en institution augmente rapidement avec l'avancée en âge : 7% des 80-89 ans y vivent, puis 27% des 90 ans ou plus.

- Avec 293 lits comptabilisés en 2018, Touraine Ouest Val de Loire dispose de **120 places en EHPAD pour 1 000 séniors âgés de 80 ans ou plus**, soit la seconde offre la plus faible des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

NOMBRE DE PLACES EN EHPAD POUR 1 000 SÉNIORS DE PLUS DE 80 ANS



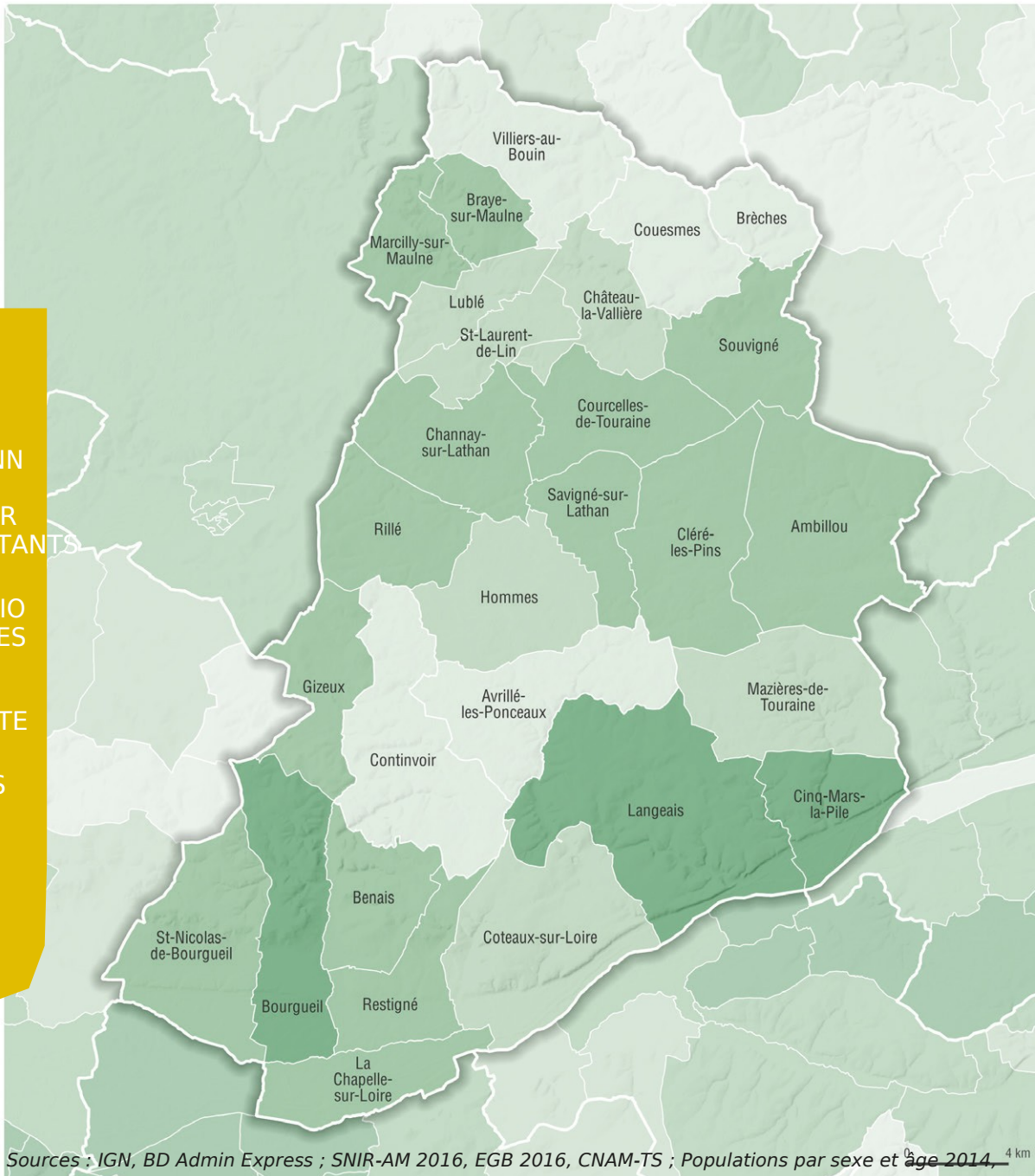
*11 spécialistes : Cardiologie, Dermatologie-vénérologie, Gynécologie, Gastro-entérologie, Psychiatrie, Ophtalmologie, Oto-rhino-laryngologie, Pédiatrie, Pneumologie, Radiodiagnostic, Stomatologie.
** 11 professions paramédicales : Audio-prothésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Masseur-Kinésithérapeute, Diététicien, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Psychologue, Psychomotricien, Sage-femme.
Sources : Insee-BPE (Base Permanente des Équipements), 2013 et 2018, RP2011 et RP2016 ; Finess, 2020 ; DREES, 2016.

L'ACCÈS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

L'indicateur prend en compte le temps d'accès aux médecins généralistes, leur niveau d'activité et les besoins de la population qui diffèrent selon la pyramide des âges.

Nombre de consultations possibles par habitant et par an en 2016

- 4 ou plus
- De 3 à 3,9
- De 2,5 à 2,9
- Moins de 2,5



EN BREF

3,5
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ POUR
1 000 HABITANTS

3,5
CONSULTATIONS POSSIBLES
CHEZ UN
MÉDECIN
GÉNÉRALISTE

11%
DES 80 ANS
OU PLUS
VIVENT EN
EHPAD

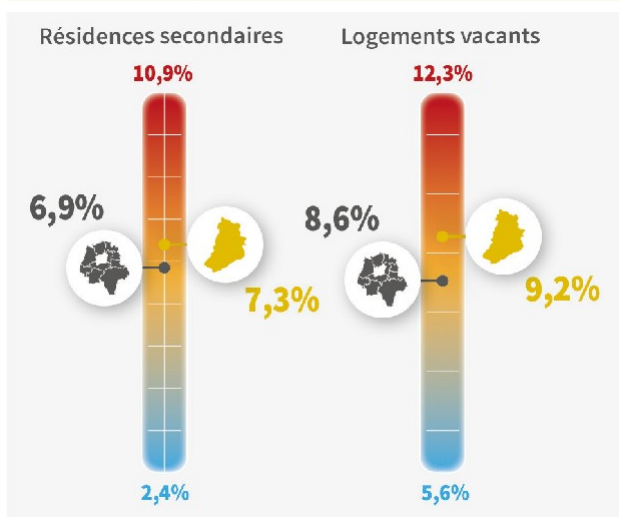
Sources : IGN, BD Admin Express ; SNIR-AM 2016, EGB 2016, CNAM-TS ; Populations par sexe et âge 2014, Distançier metric, Insee ; traitements DREES. 4 km

LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC

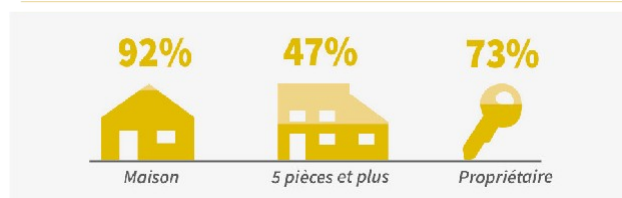


- On compte **17 100 logements** sur le territoire.

STRUCTURE DU PARC



TYOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES*



LE MARCHÉ IMMOBILIER

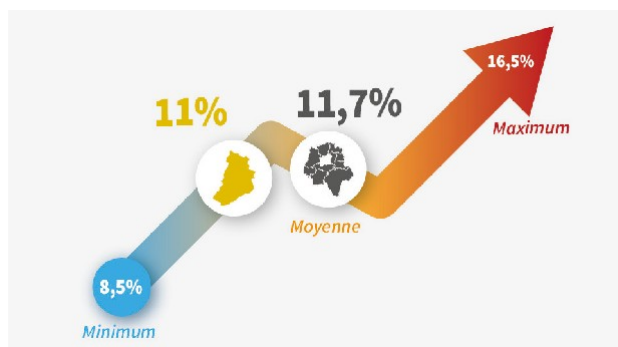
- **27% des ménages occupent leur résidence principale depuis moins de cinq ans** et 34% depuis au moins 20 ans.
- La dynamique du marché de Touraine Ouest Val de Loire s'inscrit dans la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire : **10% des maisons ont changé de propriétaire au cours de la période 2013-2016.**
- **En 2016, il fallait compter près de 128 000 € pour acquérir une maison**, ce qui représente un revenu mensuel théorique** d'environ 2 120 € par ménage avec une hypothèse d'emprunt sur l'ensemble de la valeur

LES DYNAMIQUES ENTRE 2006 ET 2016



11% des habitations ont été construites au cours des dix dernières années, soit 188 constructions par an en moyenne.

POIDS DES LOGEMENTS PRODUITS CES 10 DERNIÈRES ANNÉES



- **Les nouvelles résidences principales des dix dernières années tendent à renforcer la spécialisation de l'offre de logement** (très majoritairement composée de maisons occupées par leur propriétaire). Ce phénomène est semblable à ce que l'on observe à l'échelle des Communautés de communes du département, tout en étant un peu plus marqué dans Touraine Ouest Val de Loire.
- **Le logement social s'est développé au rythme de 25 constructions par an** au cours des dix dernières années pour constituer un parc de 1 690 logements au 1^{er} janvier 2018.

- **305 demandes de logements sociaux sont enregistrées à fin 2018** pour 210 attributions réalisées au cours de l'année. Le rapport entre la liste des ménages en attente et le nombre de ceux qui ont emménagé dans le parc social augmente entre 2013 et 2018, de manière plus soutenue que pour l'ensemble des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

* Une résidence principale est une habitation occupée de façon habituelle, la majeure partie de l'année.

** Revenu théorique mensuel nécessaire pour acheter une maison : 30% de ce montant est consacré à la mensualité d'un prêt sur 20 ans couvrant la valeur de la maison.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016 ; fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire, 2013 et 2018 ; DVF, 2013 à 2016 ; Empruntis, 16 janvier

LE MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE



Prix de vente médian entre 2013 et 2016

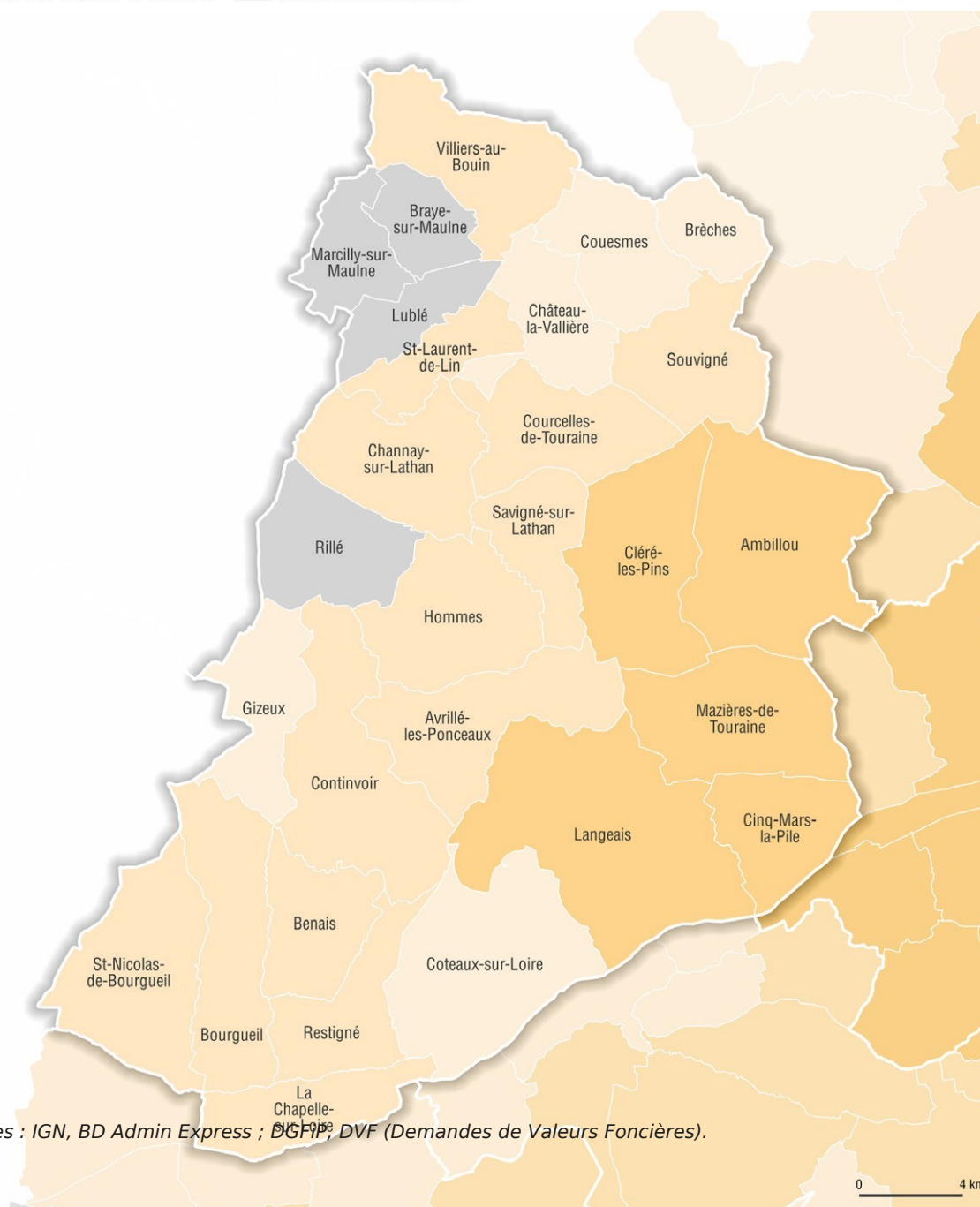
220 000 € ou plus	De 100 000 € à 139 999 €
De 180 000 € à 219 999 €	Moins de 100 000 €
De 140 000 € à 179 999 €	Échantillon insuffisant

EN BREF

17 100
LOGEMENTS

11%
CONSTRUITS
CES DIX
DERNIÈRES
ANNÉES

1,6
DEMANDE
DE
LOGEMENT
SOCIAL
POUR UN
LOGEMENT
SOCIAL
ATTRIBUÉ



Sources : IGN, BD Admin Express ; DGFIP, DVF (Demandes de Valeurs Foncières).

0 4 km

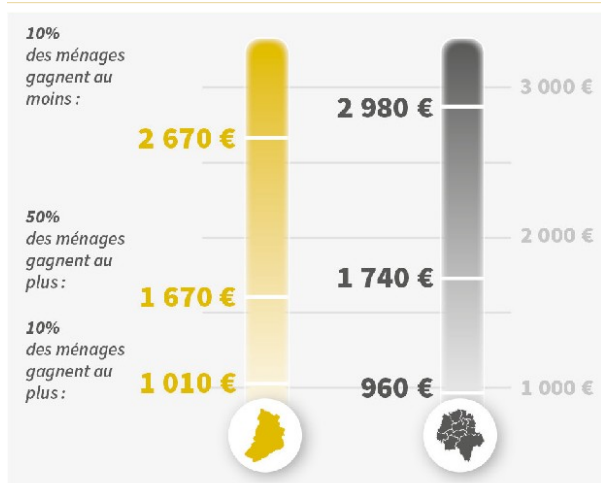
LES REVENUS



- **1 670 euros par mois de revenu disponible*** médian par unité de consommation** dans la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire (contre 1 740 euros en Indre-et-Loire).

- **Des écarts de niveau de vie dans la fourchette basse** des communautés de communes d'Indre-et-Loire : les 10% les plus aisés ont un niveau de vie 2,6 fois plus élevé que les 10% les plus modestes (cet écart atteint 3,1 en Indre-et-Loire et 3,4 en France métropolitaine).

REVENU DISPONIBLE MENSUEL EN 2016



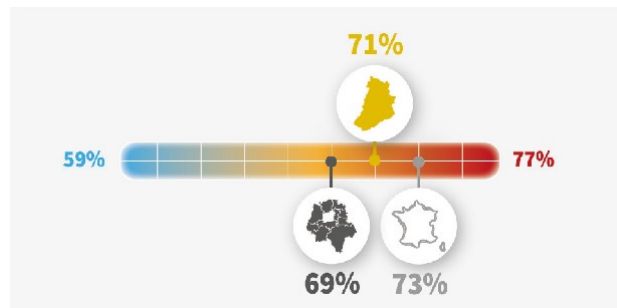
LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX



- En 2018, **71% des demandeurs d'un logement locatif social disposent de faibles ressources**, c'est-à-dire de revenus inférieurs au plafond d'accès au parc social destiné aux plus modestes (logement PLAI).

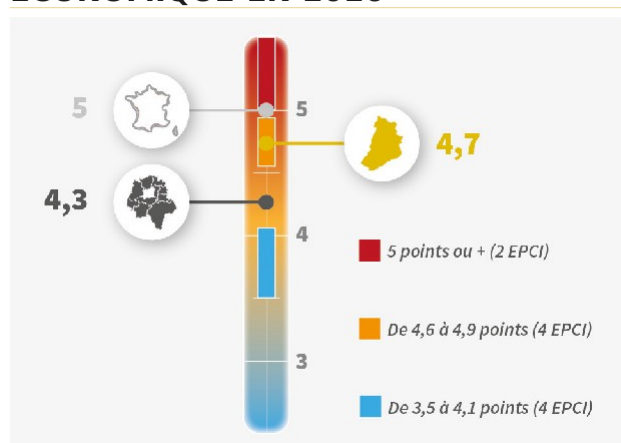
PART DES MÉNAGES TRÈS PRÉCAIRES PARMIS LES DEMANDEURS D'UN LOGEMENT SOCIAL EN 2018

LES MÉNAGES FRAGILES



- **Un taux de pauvreté*** inférieur** à celui de l'Indre-et-Loire : **11,2%** contre 12,8% en 2016.
- **Une proportion de jeunes non insérés**** parmi les plus élevées du département** : **18,2%** contre 14,6% en 2016.
- **Un indice de fragilité***** plus élevé que la moyenne** des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. La baisse de cet indice depuis 2006 résulte du recul de la part des personnes non diplômées et des salariés précaires.

INDICE DE FRAGILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2016



* Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

** L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille différente.

*** Le seuil de pauvreté est de 1 026 euros par mois en France métropolitaine en 2016.

**** Personne de 15 à 24 ans ni en emploi, ni scolarisé, ni en stage.

***** L'indice de fragilité est une note cumulée de 5 indicateurs de fragilité socio-économique : salariés précaires, chômeurs, jeunes non insérés, personnes sans diplôme, familles monoparentales.

Sources : Insee, FILOSOFI, 2016 ; Recensement, 2016

LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

Revenu disponible mensuel en 2016

- Plus de 1 900 €
- Entre 1 800 € et 1 900 €
- Entre 1 700 € et 1 800 €
- Entre 1 600 € et 1 700 €
- Moins de 1 600 €



EN BREF

1 670 €
REVENU
MÉDIAN
MENSUEL

11%
DE LA
POPULATION
SOUS LE SEUIL
DE PAUVRETÉ

18%
DE JEUNES
NON
INSÉRÉS

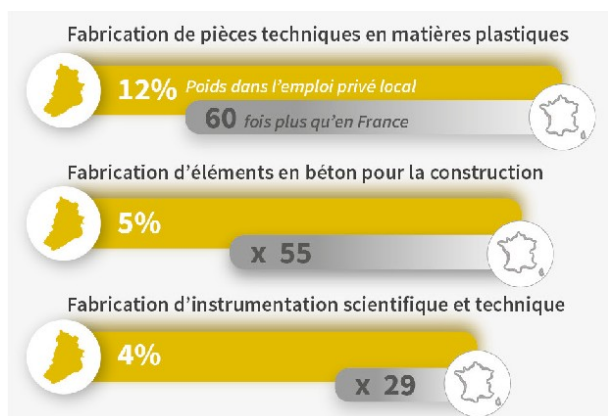
71%
DE
DEMANDEURS
D'UN
LOGEMENT
SOCIAL TRÈS
PRÉCAIRES

LE PROFIL DE L'ACTIVITÉ



- **4 530 établissements** sont implantés sur le territoire au 1^{er} janvier 2018. 1 établissement sur 5 emploie au moins un salarié.
- **12 700 m² de locaux d'activités** ont été construits en moyenne chaque année entre 2006 et 2016, soit 8% de la production de locaux du département hors métropole sur la période.
- Dans le champ concurrentiel, trois secteurs d'activité économique apparaissent comme une spécificité du territoire à la fois du fait de leur poids dans l'emploi local et de leur surreprésentation comparée à la moyenne nationale.

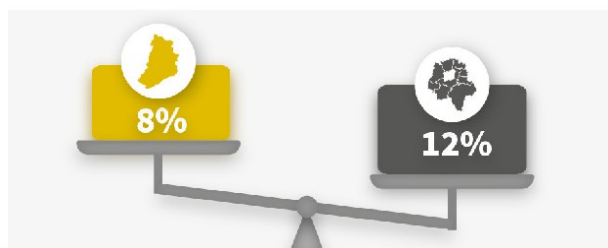
SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DU



TERRITOIRE

- Le cercle des trois premiers employeurs du territoire est composé de trois établissements privés : **Plastivaloire, Weser et Vernet.**

POIDS DANS L'EMPLOI DES 3



PREMIERS EMPLOYEURS

- **5% des établissements implantés** (soit 224 établissements) **ont leur siège en dehors de la Communauté de**

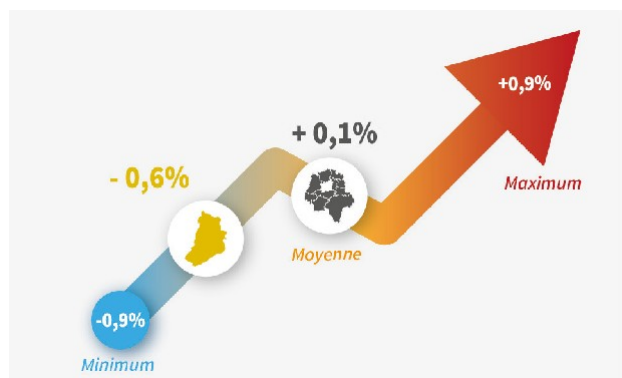
LA SITUATION DE L'EMPLOI



communes Touraine Ouest Val de Loire. Cette part est égale la moyenne dans le département hors métropole. Elle traduit une faible dépendance à des centres de décision extérieurs au territoire.

- Le territoire compte **8 810 emplois en 2016**, soit **9,4%** de l'emploi des communautés de communes d'Indre-et-Loire hors métropole. Touraine Ouest Val de Loire perd des emplois au lieu de travail entre 2006 et 2016 (-0,6% par an).

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE L'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2016



- **Avec 6 emplois présents sur le territoire pour 10 actifs occupés y résidant**, Touraine Ouest Val de Loire présente une vocation résidentielle qui génère des déplacements (moyenne départementale hors métropole 7 emplois pour 10 actifs occupés).
- **Les 15 zones d'activité économique regroupent 1 970 emplois salariés**, soit un peu plus d'1 emploi sur 5 du territoire.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016, exploitations principales et complémentaires au lieu de travail, répertoire des entreprises et des établissements (REE) 2018 ; Acooss 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene janvier 2018 ; OE2T, 2016.

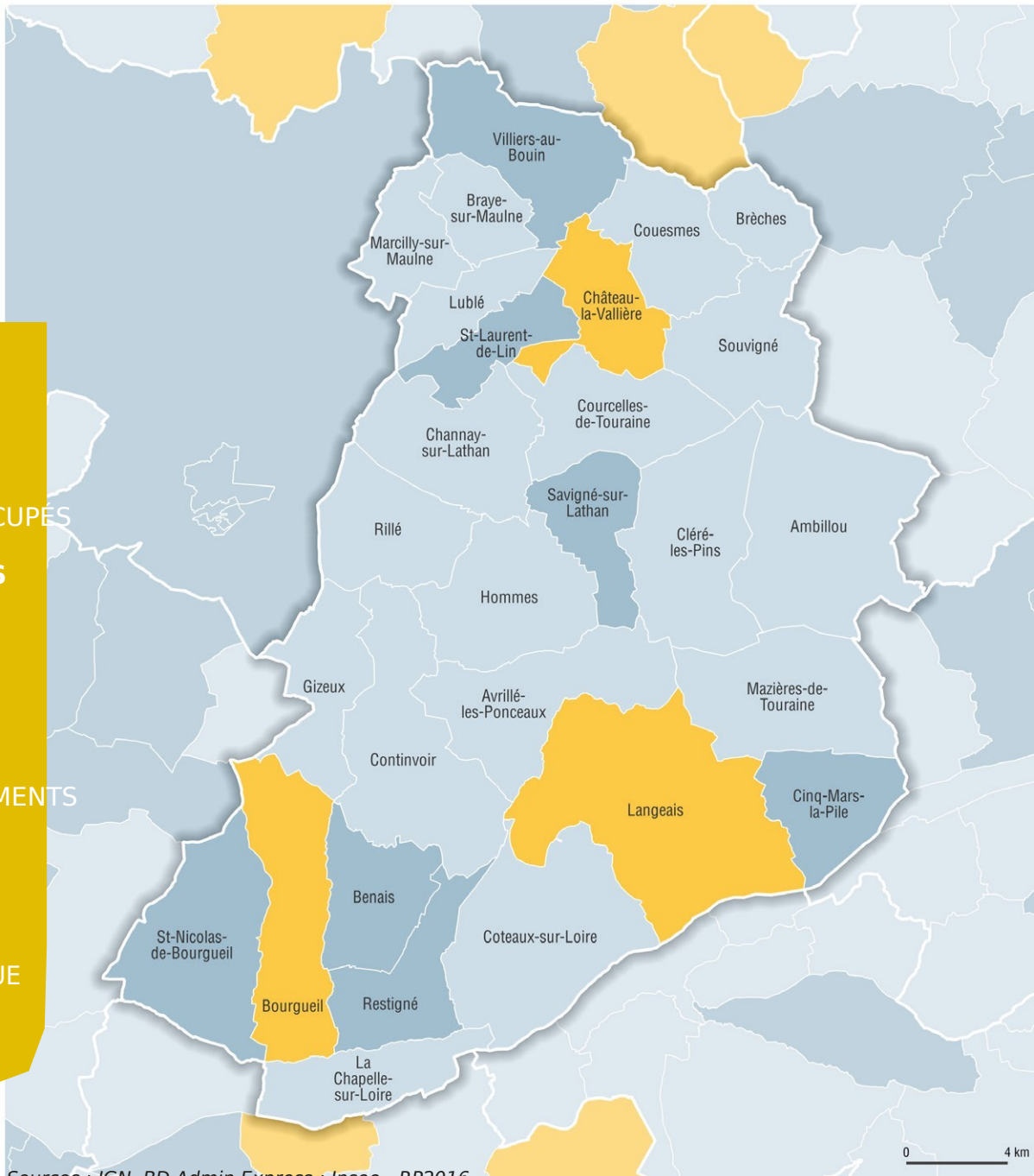
L'INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOI

L'indicateur de concentration d'emploi met en parallèle le nombre d'emplois d'un territoire avec le nombre de travailleurs qui y résident.



Nombre d'emplois pour 10 actifs occupés en 2016

- 10 et plus
- De 5 à 10
- Moins de 5



L'OFFRE TERRITORIALE



- L'offre touristique est concentrée le long de l'axe ligérien - le vin et les châteaux - tandis que le plateau savignéen accueille un tourisme de nature de plus en plus affirmé.

- **20 sites touristiques sont recensés** sur le territoire dont un site, le château de Langeais, ayant accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2016.

- **6 labels, marques et associations* sont recensés** au sein de Touraine Ouest Val de Loire. Le label Val de Loire - Unesco couvre 4 communes sur 28 de l'intercommunalité.

- Les châteaux de Langeais, Gizeux et Champchevrier sont membres de l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois » (80 membres à l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).

- Le Château de Langeais est « Grand Site du Val de Loire » (marque touristique régionale portée par les régions Centre- Val de Loire et Pays de la Loire - 22 grands sites touristiques).

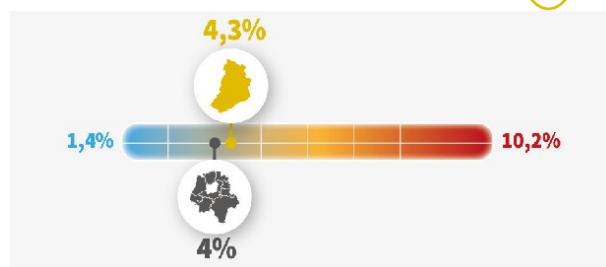


- **Le secteur du tourisme** emploie 180 salariés privés**, soit 4,3% de l'emploi salarié privé en 2018.

- **On dénombre 69 restaurants en 2018** soit 11% des restaurants d'Indre-et-Loire hors métropole. Le territoire ne compte aucun restaurant étoilé au guide Michelin (4 en Indre- et-Loire).

EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LE SECTEUR DU TOURISME

LES HÉBERGEMENTS



** Le secteur du tourisme comprend l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs et les services de voyage.

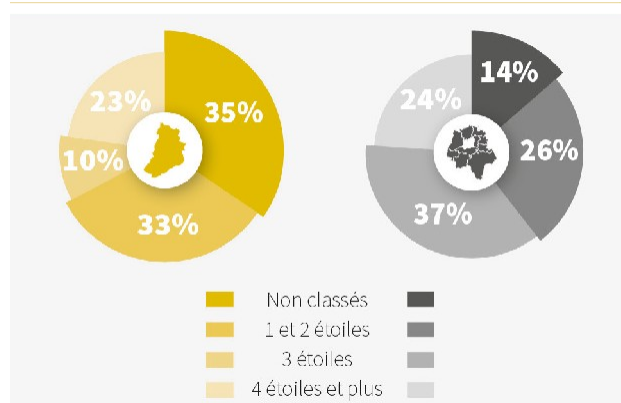
- Touraine Ouest Val de Loire compte **163 chambres d'hôtel réparties dans 12 établissements**, soit 8% des chambres d'hôtel d'Indre-et-Loire hors métropole (moyenne 10%). Une chambre sur trois est dans un hôtel classé au moins 3 étoiles.

- L'offre est complétée par **7 terrains de camping proposant 513 emplacements** dont 52 % classés au moins 3 étoiles. L'intercommunalité représente 11% des emplacements de camping du département hors métropole.

- Le territoire ne dispose pas d'autres hébergements collectifs du type résidence de tourisme ou villages de vacances. En revanche, des chambres d'hôtes sont proposées aux touristes.

- **60 annonces ont été enregistrées sur la plateforme Airbnb** entre septembre 2016 et 2017 correspondant à 1 700 arrivées voyageurs. Les offres se répartissent entre Langeais et Bourgueuil***.

RÉPARTITION DES CHAMBRES DANS LES HÔTELS SELON LEUR CLASSEMENT



* Labels « Station verte », « Unesco », « Entreprise du patrimoine vivant », « Vignoble & Découverte », l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois », marque « Grand Site du Val de Loire ».

** Activités caractéristiques du tourisme : hôtels de tourisme, autres hébergements de courte durée, restaurants et cafés, agences de voyage, autres activités caractéristiques.

*** Seules les villes proposant plus de 10 offres Airbnb sont comptabilisées.

Sources : dataville.byairbnb.com, données concernant les utilisateurs d'Airbnb (hôtes et voyageurs) en Indre-et-Loire entre le 1^{er} septembre 2016 et le 1^{er} septembre 2017 ; Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, 2019 ; Acooss 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene 01/2018.

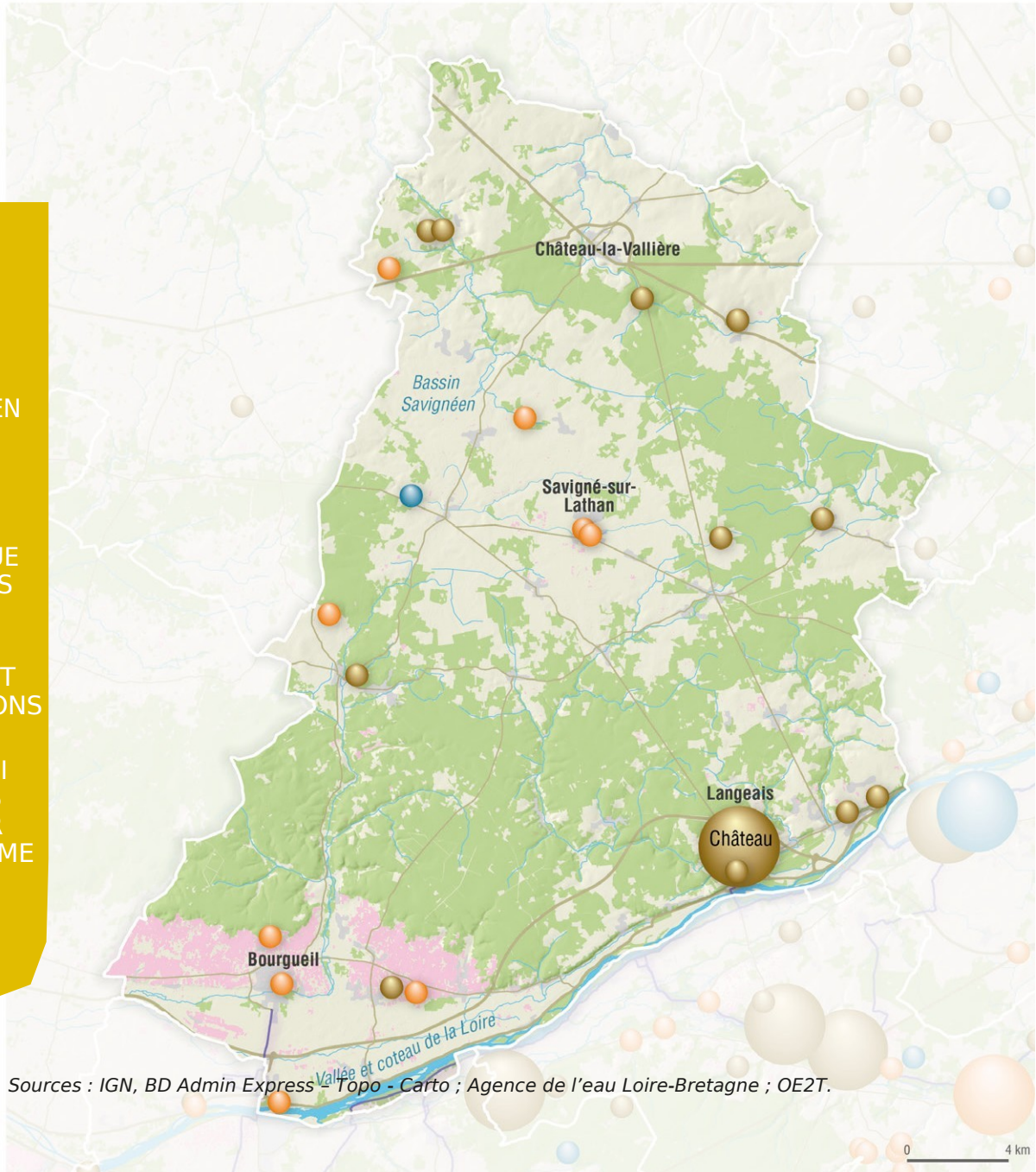
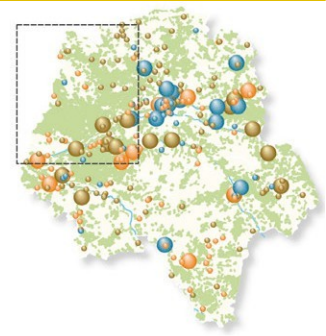
LA LOCALISATION DES SITES TOURISTIQUES

Principaux sites touristiques

- Patrimoine bâti
- Patrimoine culturel
- Sites naturels ou de loisirs
- Parcours cyclotouristique

Nombre d'entrées

- 10 000 entrées ou plus
- Moins de 10 000 entrées



EN BREF

163
CHAMBRES
D'HÔTEL

513
EMPLACEMENTS
DE
CAMPING

20
SITES
TOURISTIQUES
RECELSÉS

6
LABELS,
MARQUES ET
ASSOCIATIONS

4,3%
DE L'EMPLOI
PRIVÉ DANS
LE SECTEUR
DU TOURISME

LES TRAJETS DES HABITANTS



- **1h13** : c'est le temps moyen de déplacement d'un habitant de Touraine Ouest Val de Loire un jour de semaine. Cette durée correspond à la moyenne haute des intercommunalités du département
- Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne **51 kilomètres par jour**, ce qui les positionnent parmi les distances les plus élevées du département.

DISTANCE ET DURÉE QUOTIDIENNES MOYENNES



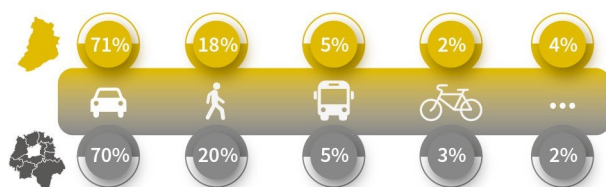
- Ces caractéristiques peuvent s'expliquer par les relations significatives avec la Métropole de Tours et avec le territoire de Chinon. La présence d'un réseau routier efficace et de deux corridors ferroviaires favorisent également cette distance moyenne élevée avec un temps moyen des trajets relativement court.

LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPLACEMENTS

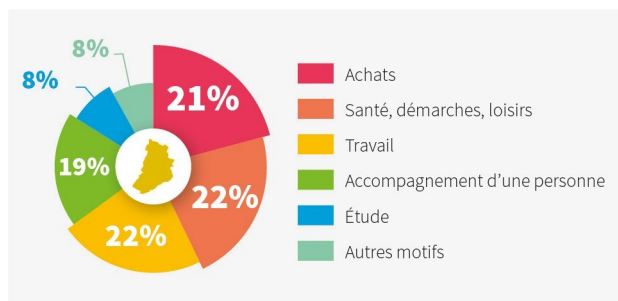


- Les **130 000 déplacements** effectués chaque jour par les habitants sont très majoritairement réalisés en voiture.

RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MODE



RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MOTIF



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



- Les actifs qui résident dans la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire sont **43% à travailler à l'intérieur de la Communauté de communes**, 34% dans la Métropole de Tours, 15% dans les autres intercommunalités du département et 8% travaillent ailleurs en France.

* Les déplacements des habitants d'un territoire comprennent les trajets réalisés intégralement au sein du territoire de résidence, ceux effectués en échange avec un autre territoire (entrée et sortie) ou intégralement en dehors du territoire de résidence. Source : EMC², 2019 ; Insee - RP2016

L'ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Transition écologique :

1. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Les gaz à effet de serre émis sur Touraine Ouest Val de Loire en 2016 représentent environ 436 299 tonnes d'équivalent CO₂, soit un peu plus de 13 teqCO₂ par an et par habitant, ce qui est largement au-dessus de la moyenne départementale de 6,3 teqCO₂/an/hbt. Le secteur Industrie constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Agriculture.

Les 130 000 **déplacements** effectués chaque jour par les habitants sont **très majoritairement réalisés en voiture**.

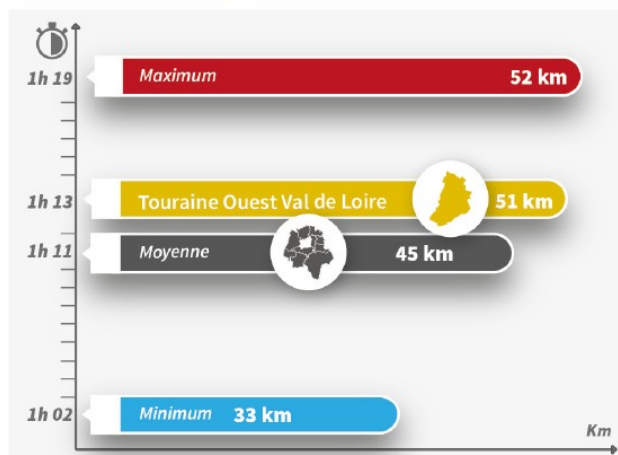
RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MODE



- **1h13 : c'est le temps moyen de déplacement d'un habitant de Touraine Ouest Val de Loire un jour de semaine.** Cette durée correspond à la moyenne haute des intercommunalités du département

- **Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne 51 kilomètres par jour**, ce qui les positionnent parmi les distances les plus élevées du département.

DISTANCE ET DURÉE QUOTIDIENNES MOYENNES



Les **consommations d'énergie** représentent 99 006 tonnes d'équivalent pétrole, soit 3 tep par habitant pour une moyenne départementale de 2,1 tep/an/hbt.

La **production d'énergie renouvelable** de Touraine Ouest Val de Loire s'élève à 84 GWh en 2016. Elle représente 8% des énergies renouvelables produites en Indre-et-Loire et 8% des consommations énergétiques de la Communauté de communes.

En 2016, la **séquestration nette de carbone du territoire** est estimée à -184 470 teqCO₂. Les émissions de GES du territoire étant de 436 299 teqCO₂, la neutralité carbone n'est pas atteinte puisqu'il résulte un bilan positif de 251 829 teqCO₂. Le territoire émet plus de CO₂ que ce qu'il séquestre.

Source : OREGES Centre val de Loire, atlas transversal climat-air-énergie 2016

2. La lutte contre l'érosion de la biodiversité

• **L'espace naturel reconnu ou protégé*** représente **43% du territoire** ce qui est très largement au-dessus des autres Communautés de communes. Cela correspond principalement aux massifs boisés classés Natura 2000. À l'échelle du département, ce taux d'espaces naturels « remarquables » est de 16%.

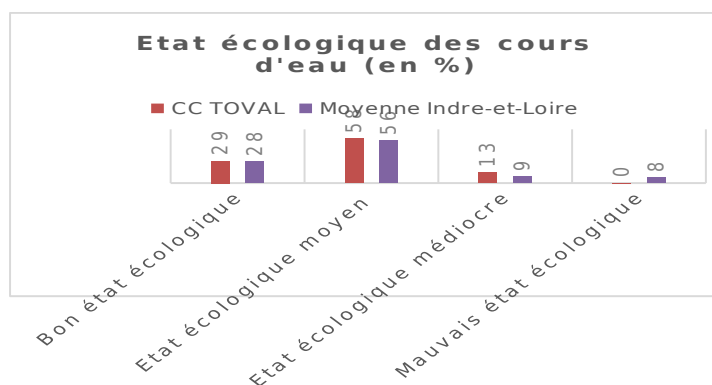
* L'espace naturel reconnu ou protégé comprend :

- les espaces naturels sensibles (CD37) ;
- les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ;
- les ZNIEFF 1 et 2 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
- les zones humides (DDT37, CD37) ;
- les sites NATURA 2000 (DREAL Centre-Val de Loire) ;
- l'arrêté de protection de biotope (DREAL Centre-Val de Loire).

Sur les 1 258 **espèces animales et végétales recensées** sur le territoire, 117 (soit plus de 9%) sont **menacées ou quasi menacées d'extinction**.

Source : SINP Centre-Val de Loire

71% des cours d'eau du territoire, en 2013, présentaient un **état écologique médiocre à moyen**. A noter toutefois, aucun n'affichait un mauvais état écologique.

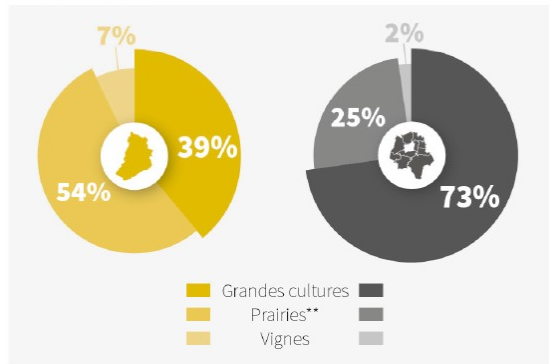


3. La préservation des ressources

• **Les prairies représentent plus de la moitié du territoire agricole** et les vignes 7%. En termes de superficie, Touraine Ouest Val de Loire est la première Communauté de communes viticole du département. Toutes cultures

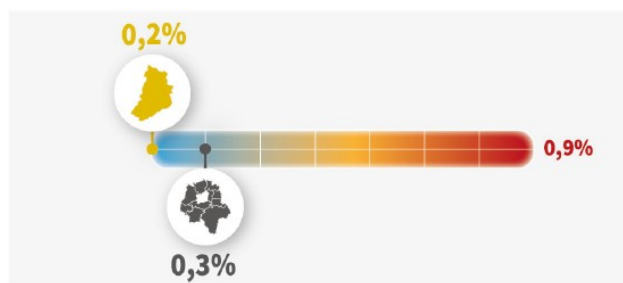
confondues, les 61 exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017 représentent 20% des exploitations de ce type en Indre-et-Loire.

AGRICULTURE



- Touraine Ouest Val de Loire connaît un développement urbain inférieur à la moyenne des Communautés de communes. **L'espace artificialisé s'est accru de 153 ha entre 2009 et 2017, soit 0,2% de sa superficie totale.**

PART DU TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017



Source : CGET - Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2019

4. La préservation des biens et des personnes contre les risques sanitaires environnementaux

67 km², soit près de 9% du territoire, sont couverts par un **Plan de Prévention des Risques Inondation**.

En 2020, 14% des prélèvements effectués pour l'alimentation en eau potable ont présenté une non-conformité par rapport aux normes de qualité de distribution, contre environ 23% à l'échelle départementale.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 7/03/2021)	INTITULE DU PROJET : PROJET RABELAIS	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement) Initiateur de l'Appel à Projet	Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire) N°SIRET : 213700024	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le projet consiste à créer une animation commerciale (hôtel, bistronomie, bar-tabac, repas ouvriers) sur la Place de l'Eglise dans le centre du bourg. L'appel à projet sera lancé par la commune. Le porteur de projet sera celui choisi aux termes <u>d'une procédure d'appel à projet</u>. Il pourra être l'exploitant lui-même ou un investisseur privé indépendant de l'exploitant. Dans ce dernier cas, l'exploitant versera un loyer à l'investisseur. A ce jour, une étude de marché a été effectuée avec 4 scénarii différents (Axioncom, recommandée par la CCI Touraine).</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : Il s'agit d'attirer à Ambillou une nouvelle clientèle venant des villes avoisinantes. Tout en développant une activité commerciale et touristique de proximité.</p>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	La caractéristique de ce programme est qu'il est d'initiative publique et de réalisation privée. Il s'agit d'une forme contemporaine de réalisation des opérations publiques respectueuse des deniers publics.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : réalisée Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021 APS : 1 ^{er} trimestre 2022 APD : 2 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : 3 trimestres 2022/1 trimestre 2023 Réception et ouverture au public : 04/2023 (Pâques)	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat (bât. Tricoche) 300 000 € Déjà réalisé		L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons.
Achat (bât. Sylvano) 350 000 € A réaliser par l'investisseur		
Rachat fonds de commerce (Sylvano) à réaliser par l'investisseur 100 000 €		
Travaux 800 000 €		
		Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.

A réaliser par l'investisseur	
Etude de marché :	
4 500 €	
Honoraires de conception	
Architecte	
(à la charge de la commune)	
75 000 €	
TOTAL investissement commune :	
79 500 €	
TOTAL investissement projet :	
1 550 000 €	
TOTAL	GENERAL :
1 629 500 €	TOTAL :
	1 629 500 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT LAC ET BAIGNADE	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Le lac est notre vitrine touristique, avec sa plage et sa baignade surveillée en été, les chemins de randonnées, le parcours d'orientation les balades autour de ce plan d'eau de 37 ha et la pêche, sont véritablement un « plus » pour l'attractivité de Château la Vallière. Objectifs : Améliorer très sensiblement notre attractivité, notamment en valorisant le Lac du Val Joyeux Les abords actuels du site ne sont très valorisants, nous devons entreprendre des travaux pour embellir et donner envie aux visiteurs de s'y arrêter et remplacer le local de service. Localisation : le lac du Val Joyeux Modalités de fonctionnement : (partenariats)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Opération de Revitalisation du Territoire.</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : en cours</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si</i>	

	<i>notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version du 25/03/2021)	INTITULE DU PROJET : Réhabilitation Maison de centre Bourg en Commerce Alimentaire de proximité et Logements.	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : SANS-CHAGRIN DANIEL MAIRE Personne en charge du projet : LIZON PATRICK Maire Adjoint Adresse :62, rue Dorothée de Dino 37130 COTEAUX-SUR-LOIRE Mail : secretariat@coteaux-sur-loire.fr Téléphone :0247 96 98 15 N°SIRET :200 065 969 00012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Voir notes N°1 et 2 jointes Objectifs :Réintroduction d'un commerce alimentaire de proximité avec multi services en milieu rural au service des administrés (personnes âgées). Localisation :1 à 3, rue de l'église Saint Patrice 37130 COTEAUX-SUR-LOIRE Modalités de fonctionnement : Commune	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Opération de Revitalisation du Territoire	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : 11/2020 Choix maîtrise d'œuvre : 04/2021 APS : 06/2021 APD : 09/2021 Phase travaux : 03/2022 Réception : 09/2022 Démarrage du projet : 10/2022	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain et maisons 125 000€	Sub. FDSR socle notifiée 25 036€ +FDSR dossier sollicitée 74 964€	
Etude		
Maîtrise d'œuvre et assurances 45 000€	Sub. DETR + DSIL 36 000€	
Travaux 330 000€	Sub. DETR + DSIL sollicitée 264 000€	
	Autofinancement ou emprunt 100 000€	
TOTAL : 500 000€	TOTAL : 500 000€	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 02/04/21)	INTITULE DU PROJET : PROJET GÎTE DE GROUPES	
MAÎTRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : BEAUPIED Thierry, Maire de Gizeux Personne en charge du projet : BEAUPIED Thierry Adresse : 1 rue du Lavoir 37340 GIZEUX Mail : mairie.gizeux@wanadoo.fr Téléphone : 02.47.96.76.63 N°SIRET : 21370112100013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Acquisition foncière en vue d'aménager un gîte de groupes Objectifs : Développement touristique Localisation : Centre-bourg de Gizeux Modalités de fonctionnement : <i>(inconnu pour le moment)</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	<i>Etude : Achat courant 2021, étude à suivre...</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
DÉPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain : 50.000 €</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i> <i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET : 21370241800012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Afin de permettre le développement du tourisme et de faire découvrir les sites touristiques du bassin savignéen, La municipalité de Savigné sur Lathan souhaite l'installation d'une borne d'accueil pour les Camping-Cars</i> Objectifs : <i>Développer le Tourisme local -</i> Localisation : Parc du pont de la Forge Modalités de fonctionnement : <i>Aire d'accueil ouverte à l'année.</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : néant</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 06/2021</i> <i>Réception : 07/2021</i> <i>Démarrage du projet : 04/2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
	<i>Subvention</i>	<i>CCTOVAL sollicitée : 4 000.00 €</i>
	<i>Subvention</i>	<i>Etat CRTE sollicitée : 5 000.00 €</i>
<i>Travaux : installation de la borne et branchements : 12 500.00 €</i>		
	<i>Autofinancement : 3 500.00 €</i>	
TOTAL :12 500.00 €	TOTAL : 12 500.00 €	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZA VARENNE DE GRILLEMONT A CINQ MARS LA PILE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Située sur la nationale 952 à 1 kilomètre du centre-ville de Cinq-Mars-la-Pile, la zone d'activités la Varenne de Grillemont d'une superficie totale de 11,6 hectares, se caractérise par une voirie de desserte de largeur 14,00 mètres, de trottoirs en stabilisés calcaire ou d'accotement enherbés de part et d'autre de la chaussée. La zone présente des désordres notamment de fissures transversales, de faïençage des revêtements et de bordures épaufrées ou affaissées. Le matériel d'éclairage de la zone est énergivore et obsolète. Des problèmes d'écoulements des eaux de ruissellements sont remarqués au niveau de la patte d'oie. Objectifs : - développement de l'activité de ce site - amélioration de l'accessibilité et du stationnement - réhabiliter et conforter la chaussée existante ainsi que sécuriser la circulation. - amélioration de l'éclairage par l'installation de candélabres à technologie LED - résorber les problèmes d'écoulements des eaux de ruissèlements. Localisation : Zone d'activités Varenne de Grillemont à Cinq Mars la Pile Modalités de fonctionnement : partenariat avec le SIEIL qui réalise les travaux d'éclairage public (avec un reste à charge de 50 % pour la CCTOVAL)
PROGRAMME OU DISPOSITIF	Aucun

CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Choix maîtrise d'œuvre : juin 2018 Phase travaux : 1 ^{er} février 2021 (démarrage) Réception : 30 avril 2021
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Travaux de requalification : 158 800 €	DSIL : 140 708 € (sollicitée)
Travaux d'aménagement paysager : 17 085 €	
Travaux d'éclairage public : 45 360 € (reste à charge CCTOVAL)	Autofinancement : 80 537 €
TOTAL : 221 245 €	TOTAL : 221 245 €

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION ZA BENAIS RESTIGNE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>Xavier DUPONT, Président CC TOVAL</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>Aurélie DOUARD, chargée de mission développement économique</i> Adresse : 2 rue des sablons 37340 CLERE LES PINS Mail : adouard@cctoal.fr Téléphone : 02.47.24.06.32 / 06.18.22.69.71.</p> <p>N°SIRET : 200 072 981 00018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>La Zone d'Activité de Benais Restigné accueille actuellement 27 entreprises sur une surface de 12 ha. Il n'existe plus de disponibilités foncières à proximité (Bourgueil). Deux entreprises de la ZA de Benais Restigné nous ont sollicités pour étendre leurs bâtiments actuels. Le projet est donc de réaliser des travaux d'extension de la ZA de Benais Restigné (réserves foncières boisées - 7 ha). Une étude « zones humides » a été conduite fin 2019-2020 qui a conclu à la non humidité des sols. Une étude d'aménagement réalisée par l'ADAC ainsi que des études environnementales (faune-flore) réalisées par un cabinet indépendant sont en cours. Une étude au cas par cas et une demande de défrichement seront lancées à l'issue des études préalablement citées. L'extension permettra de commercialiser environ 4 ha avec une véritable prise en compte de la biodiversité locale.</i></p> <p>Objectifs :</p> <p><i>Poursuivre notre politique d'accueil des entreprises sur le secteur du Bourgueillois, en réalisant des travaux d'extension de la ZA de Benais Restigné, avec une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux. Permettre à l'ensemble des entreprises de la ZA d'être en assainissement collectif (actuellement la ZA est en assainissement individuel).</i></p> <p>Localisation : <i>ZA Benais-Restigné</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Etudes (ADAC, Biotope), consultation pour la maîtrise d'œuvre et rencontres avec les concessionnaires (énergie, télécommunications, eau...)...</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p><i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial... selon moi non mais vous avez peut être plus d'informations à ce propos.</i></p>

CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021 - début 2022</i> <i>APS : 2022</i> <i>APD : 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : 2023-2024</i> <i>Démarrage du projet : 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain : 0</i>		
<i>Etudes préalables : 20 000 €</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre (y compris honoraires) : 140 000 €</i>		
<i>Travaux : 560 000 € (dont 100 000 € réseaux assainissement ZA existante)</i>	<i>Subventions (à solliciter - sur l'enveloppe travaux) :</i> <i>Etat (DETR) : 168 000 €</i> <i>Région (CRST) : 196 000 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 356 000 €</i>	
TOTAL : 720 000 €	TOTAL : 720 000 €	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°4 (version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p><u>Explication sommaire :</u> Il s'agit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) De redéfinir l'espace public de la place de l'Eglise avec différents usages : marchés certains jours, terrasses pour la clientèle du bar et de l'hôtel, activités culturelles plusieurs fois dans l'année (grand écran, fête de la musique, cinéma de plein air, théâtre, ...). 2) De rénover l'actuel jardin public Rejaudry avec le souci de créer un véritable espace partagé au profit de la population. <p>Il s'agit de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics.</p> <p><u>Objectifs :</u> Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>Ces deux opérations sont situées sur le domaine public et ont pour objectif : la sécurisation des espaces et l'embellissement du bourg. Là encore, il s'agit de promouvoir un aménagement soucieux de l'environnement, tout en permettant une réappropriation des espaces publics par la population.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : 2021/2022 APS : début 2022 APD : 1^{er} trimestre 2022 Phase travaux : 2^{ème} semestre 2022 Réception : fin 2022</p>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat néant terrain	Subvention DTER : ni notifiée ni sollicitée
Etude 75 000 €	Subvention FSIL : ni notifiée ni sollicitée
Maîtrise d'œuvre 100 000 €	Subvention Région (CRST) : ni notifiée ni sollicitée
Travaux 500 000 €	Subvention Département FDSR : ni notifiée ni sollicitée
	Autofinancement et/ou emprunt : en cours d'information
TOTAL : 675 000 €	TOTAL : 675 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : ECOAMENAGEMENT DU QUARTIER DES CHEVAUPY
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le développement d'Ambillou à l'extérieur du périmètre du bourg devra être respectueux à la fois de la non-artificialisation des sols et de son caractère écologique. Il n'est plus question d'avoir des projets conçus et réalisés par des promoteurs-aménageurs seuls, le propriétaire intervenant uniquement pour toucher son prix. Il est question de <u>coconcevoir</u> des projets entre des propriétaires, un aménageur-promoteur et la commune. Au cas particulier, les deux propriétaires des parcelles Chevaupy (de plus d'une dizaine d'hectares) sont acquis à ce principe. Ceci est d'autant plus important qu'il faut mettre en cohérence l'ensemble des problématiques d'assainissement, et d'école notamment. Il s'agit de concevoir un développement de notre commune respectueux de son caractère rural : un développement qualitatif et non quantitatif, tourné vers l'écologie. Il s'agit de concilier développement (une commune doit se développer pour vivre) écologie, et caractère rural. Et enfin, il s'agit avant tout, de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics.</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Juste à l'extérieur du périmètre du bourg, en cohérence avec le développement souhaité de la commune. Dans le cadre de la révision du PLU, délibérée au 4ème trimestre 2020, nous allons effectuer une pré-étude du projet Chevaupy en complément d'une OAP.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF	La caractéristique de ce programme est qu'il est situé sur des terrains privés, il s'agit de coconstruire une opération

CONTRACTUEL	avec le propriétaire, un promoteur-aménageur et la commune. Cette dernière intervient pour concevoir le programme en cohérence avec le type de développement souhaité.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : accompagnement du propriétaire et définition du programme pour lancer un appel à projet auprès de différents promoteurs-aménageurs avec un cahier des charges très strict. APS : 2 ^{ème} trimestre 2022 APD : 3 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : courant 2024 Le respect de ce calendrier impose d'avoir préalablement réglé avec la CCTOVAL la question de l'assainissement.	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain	0 €	L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons. Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.
Etude	75 000 €	
Maîtrise d'œuvre :	néant	
Travaux :	néant	
TOTAL :	75 000 €	TOTAL : 75 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (Version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : ECOQUARTIER DE LA VACANCE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement) Initiateur de l'Appel à Projet	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : L'assiette foncière de cet écoquartier est située dans le cœur du bourg. Réaliser un écoquartier à cet endroit répond en tous points au SCOT, tel qu'il sera révisé (approbation en cours), et de participer efficacement à la transition énergétique. L'assiette foncière sera d'environ 1 ha. Le projet se traduira par un souci relatif à l'ensemble des problématiques de l'environnement tant au niveau des matériaux (biosourcés), que des sources d'énergie, que des formes architecturales, que de l'artificialisation des sols et que des paysages. Il s'agit de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics. Le promoteur ou l'investisseur sera trouvé à la suite d'un appel à projet avec un cahier des charges très précis concernant le caractère écologique de ce projet.</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Centre bourg. Parcelles appartenant ce jour à la commune (actuellement à usage des services techniques de la commune).</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>La caractéristique de ce programme est qu'il est d'initiative publique et de réalisation privée. Il s'agit d'une forme contemporaine de réalisation des opérations publiques respectueuse des deniers publics. Le porteur de projet sera soit un promoteur immobilier ou aménageur soit un investisseur immobilier.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude et programme : 2022 Choix maîtrise d'œuvre = réalisation de l'appel à projet : 2^{ème} trimestre 2022 APS : 3^{ème} trimestre 2022 APD : 4^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : 1^{er} semestre 2024</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain :		L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons. Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.
néant		
Etude et conception :		
75 000 €		
Travaux (Déplacement du local technique)		
100 000 €		
TOTAL GENERAL	:	TOTAL GENERAL :
175 000 €		175 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1du 15/04/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Aménagement d'un parking arboré et aménagement paysagé du plan d'eau communal</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Adresse : 1 Place de la mairie 37340 AVRILLÉ-LES-PONCEAUX Mail : <i>mairie.avrillelesponceaux@wanadoo.fr</i> Téléphone : 02.47.24.64.03 N°SIRET : 213 700 131 00013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>parking arboré, aménagement du plan d'eau incluant le « ruisseau d'Avrillé » et des espaces publics par végétalisation</i> Localisation : espace public des abords de la mairie et de la salle Joseph Chesseron Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Programme « Mares de Touraine »</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : avril/mai 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : juin 2021</i> <i>APS : septembre 2021</i> <i>APD : septembre 2021</i> <i>Phase travaux : fin 2021/début 2022</i> <i>Réception : printemps 2022</i> <i>Démarrage du projet : 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Achat terrain : /</i>	
	<i>Etude cabinet A2I : 4.735 € H.T. 5.682 € T.T.C.</i>	
	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	
	<i>Travaux estimatif 250.000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D) à demander</i>
		<i>Autofinancement</i>
	TOTAL : Non connu	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Aménagement des abords de l'Abbaye	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Aménagement du pied de l'Abbaye pour créer un lieu touristique et un parking paysager pouvant accueillir des cars. Objectifs : volet paysager et actions en faveur de la biodiversité, linéaire cyclable, création d'une halte de l'itinéraire Loire à Vélo et aménagement d'une aire de camping-car. Localisation : avenue Le Jouteux et rue des Tanneries, 37140 Bourgueil Modalités de fonctionnement : projet participatif avec la population, CC TOVAL, Pays Loire Nature, Etat, Région, Département	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Accueil vélo, Loire à vélo, PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial), Petites villes de demain	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etudes et consultation des citoyens : 2021-2023 Travaux : 2023/2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Achat de terrain (2020) : 75000€	Subventions Département : F2D et DETR (2022)	
Etude (2021) : 4166,66€	Subventions de l'Etat : Petites villes de demain	
Travaux (évaluation si déplacement de voirie) 250 000€	Subvention Région (CRST)	
	Subvention Pays Loire Nature PCAET (partie cyclable + végétalisation)	
	Autofinancement ou emprunt	
TOTAL :	TOTAL :	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)avril 2021	INTITULE DU PROJET : ENFOUISSEMENT DE RESEAUX	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : MÉLO Isabelle, maire Personne en charge du projet : MAIRE ET ADJOINTS Adresse : 1 rue du Maine, 37330 CHANNAY SUR LATHAN Mail : secretariat.mairie@channaysurlathan.net Téléphone : 02 47 24 63 07 N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : nous avons entamé depuis 5 ans un embellissement de notre bourg en commençant l'enfouissement des réseaux et en nous lançant dans le fleurissement de la commune. Il s'agit de donner une réelle attractivité touristique et de proximité à notre commune. Objectifs : Donner une belle image de notre commune : pour ses habitants le plaisir d'habiter un beau village, pour les passants et les vacanciers leurs donner l'envie de s'arrêter et pourquoi pas de rester quelques jours...ou plus ! Localisation : le bourg Modalités de fonctionnement : DETR, Département, SIEIL, habitants de la commune (journées participatives fleurissement)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021 début 2022</i> <i>APS : 02/2021</i> <i>APD :</i> <i>Phase travaux : 2022/2025</i> <i>Réception : 2025</i> <i>Démarrage du projet : juin 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		
<i>Etude</i>		<i>SIEIL</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), prochain contrat</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), DETR ou DSIL à solliciter....</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt / entre 20 et 30%</i>

TOTAL :	TOTAL :
----------------	----------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 20 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES AUMONERIES
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>La construction d'un nouvel EHPAD au nord de la commune sur la RD 38, débutera au printemps prochain, lorsqu'il sera opérationnel, la circulation piétonne sera intensifiée et des personnes à mobilité réduite seront amenées à l'emprunter. Nous allons devoir prolonger la rue des Aumôneries qui n'atteint pas le nouvel établissement et modifier le cheminement piétonnier pour y accéder. Nous devons également refaire et élargir les trottoirs existants et profiter de cette opération pour effacer les réseaux d'énergie électrique, téléphonique et d'éclairage public. Cette rue est presque rectiligne avec une circulation assez soutenue, le nouveau tracé devra être conçu pour réduire sensiblement la vitesse des véhicules.</p> <p>Objectifs : L'objectif est de privilégier, de sécuriser et de favoriser des cheminements doux entre le centre bourg et ce nouvel établissement. Il concerne tout public piétonnier.</p> <p>Localisation : rue de Aumôneries</p> <p>Modalités de fonctionnement : le SIEIL pour la partie réseaux électriques et téléphoniques.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Opération de Revitalisation du Territoire
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : fin 2021</i></p> <p><i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021</i></p> <p><i>APS : 2021</i></p> <p><i>APD : fin 2021</i></p> <p><i>Phase travaux : 2022</i></p> <p><i>Réception : fin 2022</i></p> <p><i>Démarrage du projet : 2022</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1.14 (version 1 du 20 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES AUMONERIES
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Éléments de contexte :</p> <p>La commune de Château-la-Vallière s'est lancée depuis plusieurs années dans une démarche de revalorisation de son centre-bourg et plus particulièrement de reconquête de ses espaces publics avec pour objectif d'offrir des espaces publics qualitatifs et accessibles à tous. La première étape de ce projet fut la requalification de la place d'Armes, lieu de vie central regroupant les principaux commerces de proximité.</p> <p>Depuis 2017, un projet de construction d'un nouvel EHPAD est engagé. Le site retenu pour cet équipement fait l'objet d'une OAP dans le PLU actuel. Le site retenu se localise en lisière nord d'urbanisation. La mise en service de ce nouvel établissement sénior, qui est prévue pour le premier semestre 2023, viendra naturellement modifier le schéma des déplacements doux. Ainsi, la rue des Aumôneries et une partie de la rue de la Vallerie, qui sont actuellement relativement peu empruntées par les piétons, deviendront l'axe privilégié des résidents de l'EHPAD, mais également des visiteurs et riverains pour se rendre vers la place centrale de la commune.</p> <p>L'enjeu de ce projet réside en l'accompagnement du déplacement de l'EHPAD via l'aménagement d'une voie douce entre l'EHPAD et le centre-ville.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité aux déplacements doux en les sécurisant et rendre accessible le centre-ville aux habitants de l'EHPAD : pour ce faire, le projet prévoit une requalification de la voirie en faveur des mobilité douces. <p>Dans l'objectif de créer une liaison directe et sécurisée depuis l'EHPAD jusqu'à la place d'Armes, le projet favorise le trottoir ouest qui présentera une largeur d'1.60m. Cette largeur est volontairement plus importante que les</p>

	<p>préconisations du PAVE du fait de plusieurs contraintes techniques, à savoir la présence d'embranchement devant certaines habitations qui débordent sur la rue et la présence de mâts lumineux. Le projet qui tient compte de ces contraintes offrira en tous points une largeur minimale d'1,40m.</p> <p>— Réduire sensiblement la vitesse des automobilistes : Afin d'apaiser les flux routiers en entrée de ville et de réduire les vitesses le projet de requalification prévoit la mise en place de 2 stops sur la rue des Aumôneries et donnant ainsi la priorité aux rues adjacentes. En complément, l'implantation de deux ralentisseurs est à l'étude.</p> <p>— Mettre en valeur l'entrée nord de la commune : La réfection de cette rue sera l'occasion d'effacer les réseaux en partenariat avec le SIEIL.</p> <p>Localisation : Requalification de la rue des Aumôneries et de la rue de la Vallerie jusqu'au nouvel EHPAD</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux aériens vont faire l'objet d'un effacement par le SIEIL - Les riverains de la rue ont été associés aux projets lors d'une réunion de concertation.
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Entre dans le programme Petites Villes de Demain
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : fin 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021</i> <i>APS : 2021</i> <i>APD : 1^{er} semestre 2022</i> <i>Phase travaux : mars-avril 2022</i> <i>Réception : fin 2022</i> <i>Démarrage du projet : 2022</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain /</i>	<i>Subvention DETR (sollicitée, demande n°7360023)</i>
<i>Etude : /</i>	<i>Subvention Département (FDSR) - Socle (sollicitée, demande n°2021-02761°)</i>
<i>Maîtrise d'œuvre : 13 000 €</i>	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
<i>Travaux : 322 000 €</i>	
TOTAL : 335 000 €	TOTAL :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : SECURITE ECOLES ET COLLEGE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>(contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant)</i> La plupart des voitures évitent la déviation et traversent Château la Vallière, d'où une circulation soutenue ce qui par ailleurs est nécessaire pour le commerce local. Nous allons devoir sécuriser, les avenues du général de Gaulle et du général Leclerc qui sont très linéaires sur environ 1 km chacune. Les limitations de vitesse sont peu respectées notamment aux abords des écoles publiques, privée, collège et en 2022 le complexe pour les enfants. Notre difficulté pour ralentir la circulation, est l'aménagement de la voirie, car la traversée de Château la Vallière est le passage obligatoire des transports exceptionnels, elle est incompatible avec des ralentissements traditionnels et bien sûr cela génère des surcoûts pour ces travaux.</p> <p>Objectifs : <i>(résultats attendus, public concerné)</i> Répondre à une demande pressante des parents d'élèves.</p> <p>Localisation : avenue du général de Gaulle et avenue du général Leclerc</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain »</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : <i>Aménagement et sécurisation de la Rue de la Loire</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cinqmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i></p> <p>N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i></p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Historiquement, la Rue de la Loire, entrée sud de la commune de Cinq-Mars-La-Pile, a la particularité de traverser le site industriel de l'entreprise BONNA SABLA spécialisée dans la production de solutions en béton préfabriquées.</p> <p>La commune, en concertation avec l'entreprise BONNA SABLA, envisage la mise en valeur et la sécurisation de cette rue, porte d'entrée de la ville depuis l'échangeur de l'A85.</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'aménagement de la Rue de la Loire doit répondre à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation : De nombreux véhicules et engins de l'entreprise BONNA Sabla sont amenés à traverser la Rue de la Loire. L'augmentation du trafic de cette rue impose la sécurisation de la traversée des véhicules/engins de l'entreprise. L'étude en cours doit permettre de définir les moyens qui devront être mis en place (feux tricolores, ralentisseurs, cheminements piétons...). - Traitement paysagé et architectural : La Rue de la Loire est une des porte d'entrée principale afin d'accéder au centre-ville de Cinq-Mars-La-Pile notamment pour les véhicules arrivant depuis l'échangeur de l'A85. Le caractère industriel et minéral de cette rue ne permet pas de donner une image positive de la commune. Ce projet doit permettre une mise en valeur de cette rue notamment par sa végétalisation et la création de cheminements doux et piétons adaptés. <p>Localisation :</p> <p>Rue de la Loire depuis le pont de la SNCF jusqu'à la RN152 (360 ml)</p> <p>Modalités de fonctionnement :</p> <p><i>Sans objet</i></p>
PROGRAMME OU	<i>Sans objet</i>

DISPOSITIF CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2020/2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021</i> <i>Travaux : Octobre 2022</i> <i>Réception : Décembre 2022</i> Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de représentants de l'entreprise BONNA SABLA a été constitué en 2020 lors du lancement de l'étude.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Etude</i> 9 500 €	<i>Subvention DTER</i> 88 500 €
<i>Maîtrise d'œuvre</i> 16 250 €	<i>Subvention Département</i> 88 500 €
<i>Travaux</i> 295 000 €	<i>Autofinancement ou emprunt</i> 143 750 €
TOTAL : 320 750 € HT	TOTAL : 320 750 € HT

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : Cœur de bourg - aménagement de la place de la mairie	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i> Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Cette 3 ^{ème} phase de travaux au cœur du bourg consistera à aménager la place centrale du village. Objectifs : Finaliser l'opération cœur de bourg ; harmoniser la place du village avec les aménagements déjà réalisés Localisation : Mairie - place de la mairie - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2024</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DETR préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), sera sollicitée X</i>
<i>Travaux</i>	250.000 €	<i>Subvention Département (F2D), sera sollicitée X</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt X</i>
TOTAL : 250.000 €		TOTAL : 250.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*

- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE RILLE	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Maire</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Personne en charge du projet : <i>DUPONT, Xavier, Maire</i> Adresse : Mail : Téléphone : N°SIRET :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Explication sommaire : (<i>contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant</i>) Objectifs : (<i>résultats attendus, public concerné</i>) Localisation : Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2023/2024</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Travaux : 300 000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL : 300 000 €	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>DENOMINATION</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET : 2 1370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>La rue des Tourelles par les Savignéens et les habitants des communes voisines. Elle demande un aménagement spécifique de sécurisation et d'embellissement.</i></p> <p>Objectifs : <i>Amélioration et sécurisation de la circulation sur une rue très utilisée par les habitants du bassin savignéen</i></p> <p>Localisation : Avenue des Tourelles</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Réfection et aménagement de la rue (éclairage, trottoirs, réfection des fortifications, enfouissement des réseaux...)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 10/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : 05/2021</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude en cours auprès du SIEIL : 750.00 €</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux : montant en attente</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>

TOTAL :	TOTAL :
----------------	----------------

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET :21370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>Réfection de la route permettant l'accès à la déchetterie intercommunale (route étroite non prévue pour le nombre de visiteurs, et des véhicules lourds)</i></p> <p>Objectifs : <i>Amélioration et sécurisation des accès à la déchetterie de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Localisation : Route de la Prairie</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : juin 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 09/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 12/2021</i> <i>Réception : 12/2021</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention CRTE sollicitée : 25 000.00 €</i>
	<i>Subvention CCOTVAL sollicitée : 10 000.00 €</i>
<i>Travaux : 65 615.00 €</i>	
	<i>Autofinancement : 30 615.00 €</i>
TOTAL : 65 615.00 €	TOTAL : 65 615.00 €

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : DEVELOPPEMENT DE L'ABATTOIR DE RESTIGNE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>DUPONT, Xavier, Maire</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons - 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>bcourault@cctoival.fr</i> Téléphone : <i>06 40 05 22 57</i></p> <p>N°SIRET : <i>200 072 981 00018</i></p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>La SCIC Abattoir Bourgueillois Service, locataire de l'abattoir de Restigné de propriété de la CCTOVAL a connu des difficultés financières. L'audit a relevé la possibilité de faire d'atteindre un tonnage pour assurer la viabilité de l'outil. Le bâtiment est devenu trop étroit pour assurer l'augmentation des volumes. Suite à un nouvel audit de l'outil, il a été démontré qu'il fallait nécessairement augmenter les surfaces de l'abattoir pour garantir son bon fonctionnement. L'abattoir est le dernier outil de ce type en Indre-et-Loire.</i></p> <p>Objectifs : <i>répondre à la demande locale des éleveurs, des bouchers et des grandes surfaces pour garantir des politiques de consommation de viande du territoire. Répondre aux demandes des politiques publiques de circuit court pour la restauration collective des collectivités du territoire et au-delà. Les investissements permettront d'atteindre les tonnages suffisant pour pérenniser la structure (SCIC) et répondre aux besoins.</i></p> <p>Localisation : <i>8 rue du Lane - 37140 RESTIGNE</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>fonctionnement en partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Métropole de Tours, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, le Groupement de Défense Sanitaire d'Indre-et-Loire. Des points réguliers sont faits avec les services de la Préfecture d'Indre-et-Loire.</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude audit : Novembre 2020 - Avril 2021</i> <i>Démarrage du projet : Maitrise d'œuvre : 4eme trimestre 2021</i> <i>Travaux : 2eme trimestre 2022</i> <i>Fin des travaux : 4eme trimestre 2022</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Etude : 13 000 € HT</i>	

<i>Maîtrise d'œuvre : 35 000 € HT</i>	<i>Demande de DETR 2022 : 320 000 € (80 %)</i>
<i>Travaux : 350 000 € HT</i>	<i>Autofinancement ou emprunt : 80 000 € (20 %)</i>
TOTAL : 400 000 € HT	TOTAL : 400 000 € HT

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°5 (Version 1 du 06/05/2021)	INTITULE DU PROJET : CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire) N°SIRET : 213700024	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Actuellement les associations d'Ambillou sont installées dans différents locaux de la commune. Par exemple : elles utilisent certaines salles pour leurs activités mais stockent leur matériel dans une autre, et parfois même ont besoin d'une 3^{ème} salle pour organiser des réunions. Nous avons d'ores et déjà réuni la plupart des associations d'Ambillou, 14 étaient présentes sur un total de 18. Nous avons fait l'inventaire des besoins de chacune des associations et avons constaté une véritable utilité d'une telle maison.</p> <p>Objectifs : Réunir toutes les associations au même endroit afin de rationaliser l'utilisation des locaux (et donc les dépenses de fonctionnement) et de favoriser une synergie entre-elles permettant ainsi leur développement.</p> <p>Public concerné : la totalité des associations et de la population de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Centre bourg.</p>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Cette opération sera située sur le domaine public et aura pour objectif, notamment, de favoriser le lien social, essentiel dans nos communes rurales. Il concernera toute la population. Là encore, il s'agit de promouvoir un futur bâtiment soucieux de l'environnement, et de construire de manière durable et responsable.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude et programme : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : 2022 APS : 3 ^{ème} trimestre 2022 APD : 4 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : 1 ^{er} semestre 2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain,	bâtiments :	L'ensemble des subventions sera sollicité

250 000 €	auprès de différents financeurs. Un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon est prévu.
Etude et conception et travaux : 768 000 €	
TOTAL GENERAL 1 018 000 €	TOTAL GENERAL 1 018 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 30/03/21)	INTITULE DU PROJET : Amélioration du groupe scolaire Henri Pellet - LANGEAIS 37130
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>COMMUNE DE LANGEAIS Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50</p> <p>N°SIRET : 200 065 936 00011</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le groupe scolaire de LANGEAIS a été construit dans les années 60 et la plupart des bâtiments se trouvent aujourd'hui en état de précarité énergétique. La rénovation de l'école primaire et du centre de loisirs est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.</p> <p>Objectifs : L'objectif de la collectivité est de poursuivre les travaux d'écornovation débutés en 2017 dans le cadre de l'extension de l'école maternelle. Environ 400 élèves, enseignants et personnels encadrants sont concernés par le projet.</p> <p>Localisation : Groupe scolaire H. Pellet - Place du 14 juillet - LANGEAIS</p> <p>Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont les services techniques de la commune, le gestionnaire de l'exploitation des chaudières, les enseignants et encadrants de l'école et du centre de loisirs.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Démarrage du projet : Mars 2021 Etude : Mars 2021 Choix maîtrise d'œuvre : Juin 2021 APS : Septembre 2021 APD : Décembre 2021 Consultation : février 2022 Début des travaux : Mai 2022 Réception : Décembre 2022</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	Subvention DSIL, sollicitée - avis favorable 370 000 €
Etude 37 680 €	Subvention Région (CRST), sollicitée 380 000 €

Maîtrise 105 922 €	d'œuvre	Subvention 325 000 €	FEDER,	sollicitée
Travaux 1 242 000 €		CEE 25 000 €		
		Autofinancement 285 602 €	ou	emprunt
TOTAL : 1 385 602 €		TOTAL : 1 385 602 €		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Réhabilitation de l'ancien EHPAD	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : création d'une maison de santé, de logements inclusifs et d'un foyer de jeunes travailleurs, rapprochement de la Maison France services et aménagement d'un pôle de services municipaux et des abords des bâtiments (voirie) Objectifs : maintien du dynamisme du centre-ville, amélioration des services à la population et aménagement d'une friche, dans le cadre de la labellisation « Petites villes de demain ».	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Petites Villes de Demain, OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude :</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain		Néant
Etude		Subvention Etat suite à la labellisation « Petites villes de demain »
Maîtrise d'œuvre		Subvention Département DETR
Travaux		
		Autofinancement ou emprunt
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°5 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Rénovation du gymnase	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase et isolation du bâtiment, réhabilitation des vestiaires. Objectifs : production d'énergie renouvelable, isolation de bâtiment et accessibilité des vestiaires. Localisation : gymnase rue de Fontenelle, Bourgueil Modalités de fonctionnement : ADAC 37, ALE 37, Département (collège), CC TOVAL	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Travaux sur une période longue / priorité réaménagement des vestiaires...</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Etude 4 166,66€</i>		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région COT ENR</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subventions Département DETR et F2D</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>GYMASE : REHABILITATION DU DOJO</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>Le dojo situé dans le gymnase n'a pas d'isolation thermique, en plus les grandes baies vitrées situées en hauteur sont équipées d'un simple vitrage. Du côté de la salle polyvalente les centrales de traitement d'air sont de grosses consommatrices d'énergie électrique ainsi que l'éclairage.</i></p> <p>Objectifs : <i>économies d'énergie.</i></p> <p>Public concerné : <i>élèves des écoles publiques, élèves de l'école privée, collégiens et les associations sportives.</i></p> <p>Localisation : <i>rue du Dessus des Vallées</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type : Plan Climat Air Energie</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2022</i></p> <p><i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i></p> <p><i>APS : mois/année</i></p> <p><i>APD : mois/année</i></p> <p><i>Phase travaux : mois/année</i></p> <p><i>Réception : mois/année</i></p> <p><i>Démarrage du projet : 2023/2024</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>

<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>TERRAIN DE SPORT</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>(contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant)</i> Château la Vallière manque d'attractivité pour la jeunesse notamment pour les adolescents. Nous préparons la création d'un terrain multisports utilisé par le collège, les écoles publiques et privée mais aussi ouvert au public le reste du temps. Objectifs : <i>(résultats attendus, public concerné)</i> Le double objectif est d'améliorer les possibilités sportives des scolaires, mais aussi de mixer les générations, de proposer des activités aux ados qui ont peu de distraction et ainsi de créer un lieu de rencontres intergénérationnel. Localisation : rue du Dessus des Vallées Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>

<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION DU GYMNASSE DE CINQ-MARS-LA-PILE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cinqmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i></p> <p>N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i></p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Le gymnase actuel, construit en 2006 et composé d'une seule salle sportive de 1 540 m², ne permet plus aujourd'hui de répondre à l'ensemble des demandes des écoles et des associations locales.</p> <p>Les associations sportives, souvent organisées à l'échelle du bassin de vie Cinq-Mars-La-Pile/Langeais/Mazières-de-Touraine, rayonnent sur un territoire large en forte croissance démographique.</p> <p>La municipalité envisage donc la réalisation d'une extension qui consisterait notamment en la création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une salle DOJO de 330 m², - D'une salle mixte (tennis de table, gymnastique, danse...) de 1 100 m², - D'espaces de rangement de 100 m², - De vestiaires supplémentaires de 65 m². <p>L'esquisse de programme développée ci-dessus sera affinée lors de la phase de consultation des associations locales.</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'extension de cet équipement doit permettre à la fois d'augmenter la capacité d'accueil de l'équipement qui arrive à saturation mais également de répondre à des besoins nouveaux (Point jeunes, club de badminton, futsal, majorettes...).</p> <p>Localisation :</p> <p><u>Site du Parc - 37 130 Cinq-Mars-La-Pile</u></p> <p>Le gymnase est idéalement situé dans un secteur central de la commune (salle des fêtes, courts de tennis, boulodrome, camping) facilement accessible depuis le groupe scolaire/ALSH (500 mètres) et les différents secteurs urbanisés du territoire.</p> <p>Modalités de fonctionnement :</p> <p>Le planning d'utilisation du gymnase est géré directement par la Mairie qui donne une priorité aux écoles en journée</p>

	(lundi, mardi, jeudi et vendredi) et aux associations locales en soirée, les mercredis et week-end.
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Sans objet</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2022/2023</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2023</i> <i>APS : 2023</i> <i>APD : 2023</i> <i>Phase travaux : 2024</i> <i>Réception : 2024/2025</i></p> <p>Une phase de concertation avec le secteur associatif sera engagée en 2022. Cette étape devra permettre d'affiner le projet et d'arrêter un programme. Sur la base du programme défini, une mission de maîtrise d'œuvre débutera en 2023 avec pour objectif un commencement de travaux en 2024. La future extension pourrait suivant ce calendrier être livrée en début d'année 2025.</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Maîtrise d'œuvre</i> 187 000 €	<i>Subvention DTER (30 %)</i> 700 800 €
<i>Travaux</i> 2 336 000 €	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Subvention Région (CRST)</i> 504 600 €
	<i>Subvention Département (F2D)</i> 240 000 €
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> 1 077 600 €
TOTAL : 2 523 000 €	TOTAL : 2 523 000 € HT

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET : 2 1370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>En raison de la réfection du collège et de la station d'épuration de Savigné, déplacer et centraliser les équipements sportifs en un seul lieu.</i></p> <p>Objectifs : <i>centraliser le plus grands nombre d'activités sportives en un seul lieu de Savigné sur Lathan. Création d'un complexe sportif avec les associations sportives suivantes (Football, Tennis, boule de pétanque....) reconnues et comptant des adhérents dans les communes aux alentours.</i></p> <p>Localisation : <i>Rue Faubourg de la Croix aux Pages</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Apporter des équipements sportifs et des infrastructures (vestiaires, club house) de qualité aux associations sportives d'intérêt intercommunal (Football, tennis, Pétanque)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : juin 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 10/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 06/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention CRTE sollicitée : 30 000.00 €</i>
	<i>Subvention Département FDSR2022 : 15 966.00 €</i>
<i>Maîtrise d'œuvre : 5 100.00 €</i>	
<i>Travaux du Club House/Vestiaires :</i>	

<i>80 400.00 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 39 534.00 €</i>
TOTAL : 85 500.00 €	TOTAL : 85 500.00 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET :21370241800012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Réfection de la salle des fêtes en un Espace Culturel permettant pour les habitants du bassin savignéen de faire et de découvrir des expositions, des spectacles vivants telles que le théâtre ou la danse, pour projeter des films, organiser des concerts et des fêtes...</i> Objectifs : <i>Développer la culture en milieu rural</i> Localisation : Place Jacques du Bellay Modalités de fonctionnement : <i>Réfection et aménagement de la salle de fêtes</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 10/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : 05/2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude (réflexion en cours)</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET :21370241800012
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Création d'un restaurant scolaire afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.</i> Objectifs : <i>offrir un espace de qualité aux élèves et aux adultes.</i> Localisation : Avenue de l'Anjou Modalités de fonctionnement : <i>Création d'un restaurant scolaire accolé à l'école primaire.</i>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021 Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021 APS : mois/année APD : mois/année Phase travaux : 10/2022 Réception : 12/2022 Démarrage du projet : 05/2021</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude en cours réalisée par l'ADAC</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 30/03/21)	INTITULE DU PROJET : Amélioration du groupe scolaire Henri Pellet - LANGEAIS 37130
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50</p> <p>N°SIRET : 200 065 936 00011</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le groupe scolaire de LANGEAIS a été construit dans les années 60 et la plupart des bâtiments se trouvent aujourd'hui en état de précarité énergétique. La rénovation de l'école primaire et du centre de loisirs est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.</p> <p>Objectifs : L'objectif de la collectivité est de poursuivre les travaux d'écორénovation débutés en 2017 dans le cadre de l'extension de l'école maternelle. Environ 400 élèves, enseignants et personnels encadrants sont concernés par le projet.</p> <p>Localisation : Groupe scolaire H. Pellet - Place du 14 juillet - LANGEAIS</p> <p>Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont les services techniques de la commune, le gestionnaire de l'exploitation des chaudières, les enseignants et encadrants de l'école et du centre de loisirs.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : Mars 2021 Choix maîtrise d'œuvre : Juin 2021 APS : Septembre 2021 APD : Décembre 2021 Phase travaux : Février 2022 Juillet 2023 Réception : Août 2023 Démarrage du projet : Juin 2021</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	Subvention DSIL/DETR, sollicitée - avis favorable 500 000 €
Etude 40 000 €	Subvention Région (CRST), sollicitée 380 000 €
Maîtrise 85 000 €	d'œuvre Subvention Département (F2D), à solliciter 2022 80 000 €

Travaux 1 100 000 €	Autofinancement 265 000 €	ou	emprunt
TOTAL : 1 225 000 €	TOTAL : 1 225 000 €		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 30/03/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Restructuration et isolation du gymnase COSEC</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50 N°SIRET : 200 065 936 00011	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Restructuration et extension du gymnase avec création d'une nouvelle salle de gymnastique. La rénovation du gymnase est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics. Objectifs : Amélioration de l'isolation avec utilisation de matériaux bio-sourcés. Localisation : 51 avenue des Mistrais Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont les associations et leurs membres, les enseignants, encadrants et élèves du collège.	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : début 2023 Choix maîtrise d'œuvre : début 2023 APS : 2023 APD : mois/année Phase travaux : 2024/2025 Réception : septembre 2025 Démarrage du projet : courant 2023	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain		néant
Etude		Subvention FSIL ou DETR : 600 000 € à solliciter
Maîtrise d'œuvre		Subvention Région (CRST) : 300 000 € à solliciter
Travaux		Subvention Département (F2D) : 200 000 € à solliciter
		Autofinancement : 600 000 €
TOTAL : 1 700 000 €		TOTAL : 1 700 000 €

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : CONSTRUCTION DE BASSINS D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Le diagnostic territorial de la pratique sportive conduit en 2017 a clairement fait apparaître une carence en équipement d'apprentissage de la natation sur le territoire de la Communauté de Communes. Actuellement, les jeunes scolarisés dans les établissements du territoire n'ont pas la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences du savoir-nager durant les cycles primaires et secondaires, sauf à se rendre dans les équipements des communes limitrophes, entraînant des temps de transport conséquents. La conférence des Maires de la CCTOVAL a donc souhaité développer une politique de déploiement de bassins d'apprentissage de la natation, destinés prioritairement aux publics scolaires et aux collégiens, à proximité des 4 collèges du territoire (qui correspondent aux 4 bassins de vie de l'intercommunalité). Objectifs : permettre à l'ensemble des scolaires (primaires et collégiens) du territoire d'apprendre à nager au moyen d'équipements dont les coûts d'investissement et de fonctionnement sont optimisés Localisation : à proximité des collèges de Bourgueil, Château la Vallière, Savigné sur Lathan et Langeais Modalités de fonctionnement : partenariat avec les écoles, collèges et associations sportives puisque les équipements seront ouverts à un usage associatif ou collectif.

PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : juin 2021 à décembre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : premier trimestre 2022 Phase travaux : janvier 2023 Réception : juin 2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Assistance à maîtrise d'ouvrage : 30 000 €	DETR : 250 000 € (sollicitée)	
Maîtrise d'œuvre : 1 200 000 €	CNDS : 2 400 000 € (sollicitée)	
Travaux : 12 000 000 €	CRST : 800 000 € (sollicitée)	
	F2D : 800 000 € (sollicitée)	
	Autofinancement : 8 980 000 €	
TOTAL : 13 230 000 €	TOTAL : 13 230 000 €	

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Suite à la création en 2017 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et à l'évolution des compétences communautaires, le siège communautaire nécessite des adaptations en cohérence avec son nouveau fonctionnement et à l'augmentation de son effectif. Dans sa configuration actuelle, les locaux sont exigus et ne permettent pas une bonne répartition et organisation de ses équipes. Le projet consiste en la construction d'une extension du siège communautaire comprenant une salle de réunion, salle d'archivage, d'environ 18 bureaux ainsi que des locaux pour les services techniques et les services eau et assainissement Objectifs : - construire des locaux fonctionnels, lumineux, adaptés au fonctionnement des différents services, des différentes réunions et à l'accueil du public - concevoir un bâtiment confortable acoustiquement, thermiquement et hygrométriquement avec le recours à la géothermique et des ombrières photovoltaïques Localisation : 2 rue des sablons - 37340 Cléré les pins Modalités de fonctionnement : /

PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : premier trimestre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : mai 2021 APD : décembre 2021 Phase travaux : janvier 2022 Réception : décembre 2022	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Maîtrise d'œuvre : 30 000 €	DETR : 250 000 € (sollicitée)	
Travaux : 450 000 €	ADEME : 55 000 € (sollicitée)	
	F2D : 55 000 € (sollicitée)	
	Autofinancement : 115 000 €	
TOTAL : 480 000 €	TOTAL : 480 000 €	



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

<p>Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)</p>	<p>INTITULE DU PROJET : CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR FRANCE SERVICES BOURGUEIL</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)</p>	<p>Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : spitard@cctoal.fr Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07</p> <p>N°SIRET : à remplir</p>
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>En partenariat avec la commune de Bourgueil, la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire s'est lancée, afin de répondre aux enjeux de désertification médicale, dans un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Bourgueil.</i></p> <p><i>Les parcelles qui composent le site de l'EHPAD sont situées dans la zone UA qui correspond au centre-ville de Bourgueil et à ses franges, marquées par un tissu urbain ancien. Cette zone est caractérisée par la présence d'un bâti d'une grande qualité patrimoniale.</i></p> <p><i>Dans le cadre des préoccupations qui prévalent en matière de revitalisation du cœur de ville, il est clair que la présence d'un ensemble de services tels que la France Services, la MSP... au cœur de la cité constitue un puissant vecteur d'attractivité. En complément, il ressort qu'un tel projet ne peut être pensé seul et doit aussi être associé à un projet plus large. Il faut penser un projet d'ensemble à l'échelle de l'îlot et des différents besoins actuellement identifiés. Le programme a pris en compte les besoins des différents services identifiés ; pour ce faire, des démolitions sont envisagées. L'aménagement des espaces publics permet d'assurer des liaisons rapides depuis la périphérie de Bourgueil, mais permet aussi</i></p>

	<p><i>d'assurer des zones de stationnement importantes.</i></p> <p><i>En complément, le projet de locaux dédiés à la France Services et aux services de la Maison Départementale des Solidarités devra être associé dans les tous les cas, à des projets complémentaires : Maison de Santé Pluridisciplinaire, logements apprentis, habitat inclusif, équipements publics, bureaux, commerces...</i></p> <p>Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réhabilitation d'une friche urbaine en plein cœur de ville (site de l'ancien EHPAD) ; Développement et amélioration de l'offre de services publics ;</i></p> <p><u>Public concerné:</u> <i>Les habitants de Bourgueil et des communes alentours Tout public</i></p> <p>Localisation : <i>BOURGUEIL,</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage partie immobilière= CCTOVAL (ou recherche portage immobilier type VTH) Maîtrise d'ouvrage partie aménagement des extérieurs et espaces publics= Mairie de Bourgueil</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2e trimestre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : 2e trimestre 2021 APS : 2e semestre 2021 APD : 2e semestre 2021/début 2022 Phase travaux : 2022 Réception : fin 2022/début 2023 Démarrage du projet : déjà en cours (intégration du projet dans étude préalable avec ADAC depuis fin 2019)</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée 300 000€</i>
<i>Etudes</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre: env. 218 965€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée 100 000€</i>
<i>Travaux: env.1 824 700€</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée 200 000€</i>
<i>Divers env.131 485€</i>	<i>Autofinancement ou emprunt 1 575 150€</i>
TOTAL : arrondi à 2 175 150€	TOTAL : 2 175 150 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOCAUX FRANCE SERVICES CHATEAU-LA-VALLIERE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : <i>spitard@cctoival.fr</i> Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07 N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Dans le cadre de sa compétence « création et gestion de maisons de service au public », et suite à la labellisation des Maisons de Services Au Public en France Services, la CCTOVAL souhaite développer les services au public et accueillir la population dans des locaux plus adaptés et mieux situés sur la commune de Château-la-Vallière.</i> <i>En effet, une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle conseille et aide dans toutes les démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne). Elle rassemble en un même lieu différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...).</i> <i>La France Services de Château-la-Vallière rayonne sur près de 13 communes représentant près de 9 000 habitants. Sur la base de ce constat et du besoin croissant de services publics de proximité de la population, la CCTOVAL souhaite donc disposer de locaux plus proches du centre bourg, permettant d'accueillir plus de services publics (travailleurs sociaux du département, Relais petite enfance, Trésorerie...) dans des locaux plus accueillants et mieux adaptés. Suite à un travail de recherche de locaux susceptibles de répondre aux besoins de la CCTOVAL, en étroite collaboration avec la municipalité de Château la Vallière, il a été identifié un bâtiment appartenant à la commune, situé dans le parc</i>

	<i>attendant à la mairie.</i> Objectifs : <i>Résultats attendus:</i> <i>Réhabilitation d'une ancienne grange dans le parc de la mairie pour y accueillir le développement d'une offre de services publics</i> <i>Public concerné:</i> <i>Les habitants de Château-La-Vallière et des communes alentours</i> Localisation : <i>Château-La-Vallière</i> Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2019 étude préalable ADAC</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 3^e trimestre 2021</i> <i>APS : 4^e trimestre 2021</i> <i>APD : 1^{er} trimestre 2022</i> <i>Phase travaux : 1^{er} semestre 2022</i> <i>Réception : 1^{er} semestre 2023</i> <i>Démarrage du projet : étude préalable avec ADAC depuis janvier 2019</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i>	€	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> 200 000€
<i>Etude</i>		
<i>Maîtrise</i> 100 000 €	<i>d'œuvre:</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> 100 000€
<i>Travaux:</i> 832 000 €		<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> 100 000€
		<i>Autofinancement ou emprunt</i> 532 000€
TOTAL : 932 000€		TOTAL : 932 000€

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoval.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOCAUX FRANCE SERVICES LANGEAIS
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : spitard@cctoival.fr Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07 N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Dans le cadre de sa compétence « création et gestion de maisons de service au public », et suite à la labellisation des Maisons de Services Au Public en France Services, la CCTOVAL souhaite développer les services au public et améliorer l'accueil de la population dans les locaux actuels de la France Services , situé sur la commune de Langeais.</i> <i>En effet, une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle conseille et aide dans toutes les démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne). Elle rassemble en un même lieu différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...).</i> <i>Avec le besoin croissant de services publics de proximité pour la population, la CCTOVAL souhaite donc disposer de locaux, permettant d'accueillir plus de services publics (travailleurs sociaux du département, Relais petite enfance, Trésorerie...), dans des locaux plus accueillants et mieux adaptés.</i> Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réaménagement des locaux actuels, 7 place du 14 juillet, pour y accueillir de nouveaux partenaires et garantir le développement d'une offre de services publics.</i>

	<i>Public concerné:</i> <i>Les habitants de Langeais et des communes alentours</i>	
	Localisation : <i>Langeais</i>	
	Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2016 étude préalable ADAC</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021</i> <i>APS : 1^{er} semestre 2022</i> <i>APD : 1^{er} semestre 2022</i> <i>Phase travaux : 2^e semestre 2022</i> <i>Réception : 1^{er} semestre 2023</i> <i>Démarrage du projet : 2^e semestre 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i> €		<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> 40 000€
<i>Etude</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre:</i> 27 600 €		<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> 10 000€
<i>Travaux:</i> 230 000 €		<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> 50 000€
		<i>Autofinancement ou emprunt</i> 200 000€
TOTAL : 300 000€	arrondi à	TOTAL : 300 000€

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOGEMENTS HABITAT INCLUSIF 2^e tranche
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>spitard@cctoal.fr</i> Téléphone : <i>02 47 97 26 60 / 07</i> N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Afin de répondre aux besoins et attentes de sa population vieillissante, la CCTOVAL a fait le choix d'un maillage territorial sur l'ensemble de ses communes membres pour la réalisation de logements Habitat inclusif destiné aux Séniors avec une propositions de services pour les habitants : « Petits plus », services optionnels.</i> <i>Pour cela, il sera travaillé sur une programmation de 15 à 20 logements (type T2 d'une cinquantaine de m²) pour cette 2^e tranche afin pour qu'ils soient adaptés au mode de vie de personnes vieillissantes. Seront imaginées les réponses nécessaires au besoin de sécurisation et de lien social, exprimés différemment en fonction des projets accompagnés, mais qui constituent un enjeu complémentaire pour que le public cible du projet soit en capacité de venir habiter dans ces nouveaux logements.</i> Objectifs : <i>Résultats attendus:</i> <i>Réponses aux besoins de la personne par des logements adaptés au mode de vie de personnes vieillissantes dans son organisation spatiale, son dimensionnement, la nature et le positionnement des équipements...</i> <i>Public concerné:</i>

	<i>Public Sénior du territoire TOVAL</i>	
	<i>Localisation : Secteur castelvalérien et autres secteurs de TOVAL</i>	
	<i>Modalités de fonctionnement : Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2022 Choix maîtrise d'œuvre : 2023 APS : 2023 APD : 2023 Phase travaux : 2023/2024 Réception : 2024/2025 Démarrage du projet :</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i>	
<i>Etude d'opportunité 16 600€</i>	<i>Subvention Feader, non sollicitée Vis-à-vis de l'étude d'opportunité 13 000€</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre: 210 000€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée 66 000€</i>	
<i>Travaux: entre 1.5 millions d'euros (si 15 logements) et 2.10 millions d'euros (si 20 logts)</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée 80 000€</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt 450 000€</i>	
TOTAL :	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE BOURGUEIL
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>spitard@cctoal.fr</i> Téléphone : <i>02 47 97 26 60 / 07</i> N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>En partenariat avec la commune de Bourgueil, la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire s'est lancée, afin de répondre aux enjeux de désertification médicale, dans un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Bourgueil. Les professionnels de santé (près d'une vingtaine) partant pour ce projet ont décidé de s'engager dans le modèle MSP, selon les critères de l'ARS.</i> <i>Dans le cadre des préoccupations qui prévalent en matière de revitalisation du cœur de ville, il est clair que la présence de la MSP au cœur de la cité constitue un puissant vecteur d'attractivité. En complément, il ressort qu'un tel projet ne peut être pensé seul et doit aussi être associé à un projet plus large. Il faut penser un projet d'ensemble à l'échelle de l'îlot et des différents besoins actuellement identifiés.</i> <i>Ce programme a pris en compte la volonté des professionnels de santé d'avoir des locaux neufs. Pour ce faire, deux démolitions sont envisagées. L'aménagement des espaces publics permet d'assurer des liaisons rapides depuis la périphérie de Bourgueil, mais permet aussi d'assurer des zones de stationnement importantes.</i> <i>En complément, le projet de maison de santé</i>

	<p><i>pluridisciplinaire de santé devra être associé dans les tous les cas, à des projets complémentaires : Logements apprentis, Habitat inclusif, maison de services aux publics (Maison France Services avec services de la Maison Départementale des Solidarités), équipements publics, bureaux, commerces...</i></p> <p>Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réhabilitation d'une friche urbaine en plein coeur de ville (site de l'ancien EHPAD) et réponse aux besoins des professionnels de santé souhaitant s'organiser et mutualiser les moyens.</i></p> <p><u>Public concerné:</u> <i>Les habitants de Bourgueil et des communes alentours</i></p> <p>Localisation : <i>BOURGUEIL</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage partie immobilière= CCTOVAL (ou recherche portage immobilier type VTH)</i> <i>Maîtrise d'ouvrage partie aménagement des extérieurs et espaces publics= Mairie de Bourgueil</i> <i>Futurs locataires= regroupement sous une forme juridique de l'ensemble des professionnels de santé (actuellement sous forme d'association)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2e trimestre 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2e trimestre 2021</i> <i>APS : 2e semestre 2021</i> <i>APD : 2e semestre 2021/début 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : fin 2022/début 2023</i> <i>Démarrage du projet : déjà en cours (cocréation avec les professionnels de santé démarrée en 2019; étude préalable avec ADAC depuis fin 2019)</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain: env.500 000€</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée 200 000€</i>
<i>Etude</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre: env.361 000€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée 800 000€ +60 000€</i>
<i>Travaux: env.3 515 325€</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée 200 000€</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt 3 297 000€</i>

TOTAL : arrondi à 4 557 000€	TOTAL : 4 557 000€
---	-------------------------------------

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

<p>Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)</p>	<p>INTITULE DU PROJET : TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS GENS DU VOYAGE</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)</p>	<p>Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : spitard@cctoival.fr Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07</p> <p>N°SIRET : à remplir</p>
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>Afin de répondre aux obligations du Schéma départemental d'Accueil et de l'habitat pour les gens du voyage, la CCTOVAL mène une réflexion pour améliorer l'accueil (en améliorant l'existant et/ou développement de nouveaux équipements collectifs) et proposer une autre forme d'habitat mieux adapté au public ciblé.</i></p> <p><i>Actuellement sur la CCTOVAL, il existe 2 Aires d'accueil, sur la commune de Bourgueil, et sur la commune de Château-La-Vallière ; complétées par des terrains satellites / de passage communaux, éparpillés sur le territoire TOVAL. On constate également du stationnement hors équipement, dits stationnements illicites.</i></p> <p><i>En mars 2019, évolution de l'obligation de la 3e aire d'accueil (12 places-caravanes) transformée par la réalisation de 4 TFL-Terrains Familiaux Locatifs (soit 16 places-caravanes).</i></p> <p><i>Pour cela, une MOUS est en cours sur le territoire de la CCTOVAL pour déterminer les secteurs nécessitant la réalisation de Terrains Familiaux Locatifs et l'amélioration des équipements existants.</i></p> <p>Objectifs :</p>

	<p><i>Résultats attendus:</i> Réponses aux besoins et aux attentes des gens du voyage en terme d'habitat adapté</p> <p><i>Public concerné:</i> Gens du voyage</p> <p>Localisation : <i>Pas de communes identifiées pour l'instant</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2019-2022</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021</i> <i>APS : 2021/2022</i> <i>APD : 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : 2023</i> <i>Démarrage du projet :</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> <i>10 671€ par place/caravane soit</i> <i>170 736€</i>
<i>Etude</i> <i>MOUS -en cours</i> <i>64 230€</i>	<i>Subvention Etat : obtenue pour étude</i> <i>20 000€</i>
<i>Maîtrise</i> <i>d'œuvre:</i> <i>€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> <i>€</i>
<i>Travaux:</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> <i>17 000€</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> <i>€</i>
TOTAL : environ 500 000€	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 15/04/21)	INTITULE DU PROJET : <i>Rénovation de l'isolation des bâtiments scolaires</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Adresse : 1 Place de la mairie 37340 AVRILLÉ-LES-PONCEAUX Mail : <i>mairie.avrillelesponceaux@wanadoo.fr</i> Téléphone : 02.47.24.64.03 N°SIRET : 213 700 131 00013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Bâtiments scolaires pour le fonctionnement du RPI 4 communes</i> Objectifs : économies d'énergie. Rénovation sur bâtiments et mise en place de matériaux pour équipements scolaires Localisation : Ecole élémentaire, 3 rue des écoles 37340 Avrillé-les-Ponceaux Modalités de fonctionnement : /	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	/	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : avril 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : juillet 2021</i> <i>APS : septembre 2021</i> <i>APD : octobre 2021</i> <i>Phase travaux : 2022-2023</i> <i>Réception : 2023</i> <i>Démarrage du projet : 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain /</i>	<i>Subvention DTER à demander</i>	
<i>Etude en cours CDC Conseil 1.700 € HT 2.040 TTC</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST) à demander</i>	
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
	<i>Autofinancement et emprunt</i>	
TOTAL : Non connu à ce jour sept 2021	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet

- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 2 avril 2020)	INTITULE DU PROJET : <i>Création d'un système de chauffage central et d'un réseau de chaleur</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : création d'un réseau de chaleur entre plusieurs bâtiments communaux alimentés par une chaudière centrale Objectifs : économie d'énergie, réduction des émissions de CO2 et gestion des coûts. Localisation : école maternelle publique Robert Juteau, école élémentaire publique Albert Ruelle, hôtel de ville, centre socio-culturel, restaurant scolaire municipale, école de musique municipale et gymnase utilisé par les collégiens. Lieux à proximité les uns des autres avec le foncier disponible sur place ; possibilité d'installer soit de la géothermie, soit une chaudière bois. Modalités de fonctionnement : Pays Loire Nature, Etat, Région, Département, ALEC 37	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Etude 5000€</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Région COT ENR</i>
		<i>Subvention Département DETR</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°4 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Isolation des bâtiments	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : isolation du centre socio-culturel (patinoire/dojo/bibliothèque/salle des fêtes suite à une étude thermique Objectifs : réduction des émissions de co2 et économies d'énergie Localisation : place Marcellin Renault - Bourgueil Modalités de fonctionnement : ALE 37, ADAC et Région	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude thermique : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Etude 4 333,33€</i>	
	<i>Travaux</i>	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
		<i>Subvention Région COT ENR</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°6 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Maraîchage bio	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : projet d'installation d'un maraîcher bio, en lien avec le restaurant scolaire municipal et les écoles. Objectifs : évolution des pratiques agricoles, fourniture de légumes au restaurant scolaire pour les repas des enfants et création d'un parcours pédagogique autour de la culture et l'alimentation (de la fourche à la fourchette). Création d'une régie pour élargir à d'autres personnes la possibilité de venir s'approvisionner en légumes. Localisation : la Croix Pellerin, Bourgueil Modalités de fonctionnement : Impact 37, CC TOVAL, Pays Loire Nature	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) Territoire zéro chômeurs : projet de la ville de Tours de proposer à des Tourangeaux intéressés par un projet de maraîchage des partenaires ruraux	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude 2021</i> <i>Pédagogie 2022</i> <i>Mise en place 2023</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain : 4 000€</i>	<i>néant</i>	
<i>Etude : 3000€</i>		
<i>Travaux aménagement du terrain (clôture/dessouchage / marre pédagogique) 13 000€</i>	<i>Subvention Région CRST</i>	
<i>Achat de fournitures</i>	<i>Subventions Département F2D</i>	
	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL :	TOTAL :	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°7 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Renouvellement du parc automobile par des véhicules propres	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. Objectifs : diminution de production de CO2 Localisation : centre technique municipal, Bourgueil Modalités de fonctionnement : SIEIL 37	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Prime à la conversion des véhicules (prime Etat) Bonus écologique Remise commerciale</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Acquisition de véhicules de 2021 à 2026</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat véhicule 31 856 ,09€</i>	<i>Subvention SIEIL : 3 500€</i>	
	<i>Subvention Etat, prime à la conversion : 5 000€</i>	
	<i>Subvention Etat, bonus écologique : 5 000€</i>	
	<i>Remise commerciale : 6352 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 12 004,09€</i>	
TOTAL : 31 856 ,09€	TOTAL : 31 856 ,09€	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>PARKING COVOITURAGE</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Créer un parking de covoiturage qui desservira en même temps, le gymnase, le cimetière qui manquent de stationnement et le futur terrain de sport.</p> <p>Objectifs : Empêcher les stationnements gênants sur les trottoirs et la chaussée. (Résultats attendus, public concerné)</p> <p>Personnes se regroupant pour se déplacer à l'extérieur et sécuriser les voies piétonnes</p> <p>Localisation : Rue du Dessus des vallées</p> <p>Modalités de fonctionnement : (partenariats)</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2022</p> <p>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</p> <p>APS : mois/année</p> <p>APD : mois/année</p> <p>Phase travaux : mois/année</p> <p>Réception : mois/année</p> <p>Démarrage du projet : mois/année</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat terrain	Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée
Etude	Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée
Maîtrise d'œuvre	Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée
Travaux	Subvention Département (F2D),

	<i>préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : <i>Isolation phonique et thermique de la salle des fêtes</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cinqmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i> N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : La salle des fêtes Jean-Pierre COTTET, malgré sa grande capacité d'accueil, n'offre pas à ses utilisateurs le confort d'utilisation attendu. En effet, l'absence d'isolation phonique adaptée au bâtiment limite son potentiel d'utilisation et la mauvaise qualité de son isolation thermique engendre des coûts de fonctionnement importants. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'isolation thermique du bâtiment afin de réduire les coûts de fonctionnement du bâtiment et réduire son impact carbone. - Mettre en œuvre une isolation phonique permettant d'améliorer le confort d'utilisation de la salle des fêtes et envisager de nouveaux usages (développement de l'offre culturelle et de spectacle notamment). Localisation : Salle des fêtes Jean-Pierre COTTET - Site du parc à Cinq-Mars-La-Pile (37 130) Modalités de fonctionnement : Bâtiment utilisé par la Mairie dans le cadre des animations culturelles et loué aux particuliers / associations dans le cadre d'évènements privés. Salle de grande capacité régulièrement sollicitée par des partenaires institutionnels dans le cadre d'organisation d'évènements (CCTOVAL, Pays Loire Nature, Centre de gestion d'Indre-et-Loire...).	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Sans objet</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2024</i> <i>Travaux : 2025</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Chiffrage non réalisé</i>	<i>Chiffrage non réalisé</i>	

TOTAL :	TOTAL :

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS COLLECTIVE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>ELOY Thierry , Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>JOLIVET Bruno , Responsable des services</i> Adresse : 01, rue Général Chanzy 37130 Mazières de Touraine Mail : b.jolivet.mazieres@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 96 51 53</p> <p>N°SIRET : 213 701 501 00016</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication Afin de sortir des énergies fossiles, la Commune de Mazières de Touraine, envisage le remplacement de la chaudière au fuel peu écologique par un système de chauffage plus performant et plus respectueux de l'environnement. La chaudière à plaquettes, aussi appelée chaudière à bois déchiqueté fait partie des chaudières biomasse performantes dont l'usage est validé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La chaudière à bois déchiqueté est un appareil de chauffage à la fois très économique et respectueux de l'environnement. Comme toutes les chaudières biomasse, elle emploie une énergie renouvelable, le bois. La matière brûlée se présente sous forme de plaquettes constituées de résidus de bois non traité issus des activités paysagères, forestières ou encore des scieries et des menuiseries.</p> <p>Objectifs : La commune de Mazières-de-Touraine souhaite insuffler des valeurs environnementales.</p> <p>Localisation : Groupe scolaire</p> <p>Modalités de fonctionnement : ADEME, DETR</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 03/2021 Choix maîtrise d'œuvre : 14/01/2022 -C+O Architectes APS : 25/01/2022 APD : 18/02/2022 Phase travaux : du 13/06/2022 au 28/10/2022 Réception : octobre 2022</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre : C+O Architectes</i> 21 474,49 €	<i>ADEME REGION(40%)</i> 110 125,88 €
<i>Travaux :</i> 275 314,70 €	<i>DETR (40 %)</i> 110 125,88 €
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> 76 537,43 €
TOTAL 296 789,19 €	TOTAL : 296 789,19 €

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS COLLECTIVE		
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>ELOY Thierry , Maire</i> Personne en charge du projet : <i>JOLIVET Bruno , Responsable des services</i> Adresse : 01, rue Général Chanzy 37130 Mazières de Touraine Mail : b.jolivet.mazieres@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 96 51 53 N°SIRET : 213 701 501 00016		
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Avec l'opération de remplacement de la chaufferie actuelle au fuel par une chaudière à biomasse(bois déchiqueté), la municipalité a décidé d'utiliser l'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments communaux. Objectifs : La commune de Mazières-de-Touraine souhaite insuffler des valeurs environnementales. Localisation : Groupe scolaire Modalités de fonctionnement : ADEME, DETR		
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : 03/2021 Choix maîtrise d'œuvre : 03/2021 -CEBI 45 APS : 06/2021 APD : 09/2021 Phase travaux : fin 2021(construction silo) Réception : 06/2022 Démarrage du projet : 03/2021		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES	
<i>Achat terrain</i>			
<i>Etude :</i> CEBI 45- ORLEANS		<i>ADEME</i>	(60%)
4 200,00 €		2 500,00 €	
<i>Maîtrise d'œuvre :</i> CEBI 45- ORLEANS		<i>ADEME</i>	(60%)
10 216,66 €		6 130,00 €	
<i>Travaux :</i>		<i>DETR</i>	(40 %)
143 983,34 €		57 593,37 €	
		<i>Autofinancement</i>	<i>ou</i> <i>emprunt</i>
		92 176,63 €	

TOTAL : 158 400,00 €	TOTAL : 158 400,00 €
---------------------------------------	---------------------------------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Isolation et Géothermie salles communales
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GUIGNARD PAUL Maire</p> <p>Personne en charge du projet : GUIGNARD Paul Adresse :1 PLACE ALBERT RUELLE 37140 LA CHAPELLE SUR LOIRE Mail :contact@la-chapelle-sur-loire.fr Téléphone : 02 47 97 33 91</p> <p>N°SIRET : 21370058600018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes P Desproges qui auront lieu cette année, la commune envisage de rénover plusieurs salles dans l'environnement immédiat de cette salle P Desproges. Une salle mise en location pour les administrés (50 personnes), une salle de musique utilisée par l'école de musique (Benais, La Chapelle, saint Nicolas de bourgueil), jeu de boules de fort (utilisation intercommunale) et les ateliers municipaux</p> <p>Objectifs : Isolation, chauffage comme pour la salle P Desproges par géothermie. Economie d'énergie.</p> <p>Localisation : rue des déportés La chapelle sur Loire</p> <p>Modalités de fonctionnement : Etat, département</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>DETR, FDSR, ADEME.</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : en 2022 après la fin des travaux de la salle P Desproges</i></p> <p><i>Phase travaux : 2023, 2024,2025</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>DETR</i>
	<i>FDSR</i>
	<i>ADEME</i>
	<i>PAYS</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet

- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (version 1 du 30/03/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Travaux d'économie d'énergie de la bibliothèque</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50</p> <p>N°SIRET : 200 065 936 00011</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Optimisation de l'accueil aux usagers, enfants scolarisés à Langeais ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. La rénovation de la bibliothèque est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.</p> <p>Objectifs : Rendre le bâtiment moins énergivore tout en optimisant les conditions d'accueil au vu du nombre d'abonnés (1132), du nombre de prêts de livres annuel (40000), et de manifestations mises en place pour promouvoir la lecture auprès du jeune public (~ 20 /an).</p> <p>Localisation : 4 Place du 14 juillet</p> <p>Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont le personnel bibliothécaire de la commune, les particuliers, les enfants de primaire et maternelle ainsi que les enseignants et encadrants de l'école et du centre de loisirs.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2025 Choix maîtrise d'œuvre : 2025 APS : 2025 APD : 2025 Phase travaux : été 2025 Réception : 1^{er} trimestre 2026 Démarrage du projet : 2025</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat terrain	néant
Etude	Subvention FSIL ou DETR : 140 000 € à solliciter
Maîtrise d'œuvre	Subvention Région (CRST) : 70 000 € à solliciter

Travaux	Subvention Département (F2D) : 60 000 € à solliciter
	Autofinancement : 130 000 €
TOTAL : 400 000 €	TOTAL : 400 000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Isolation Local Technique</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15 Explication sommaire : Créer au sein des ateliers municipaux un local isolé permettant aux employés communaux d'effectuer des tâches de bricolage à l'abri du froid. Objectifs : Isolation d'une partie du local technique Localisation : Ateliers municipaux - rue des Chevaliers - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2EME SEMESTRE 2021</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	42.000 €	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
		42.000 €
TOTAL :	42.000 €	TOTAL : 42.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : Changement des fenêtres et volets du 1^{er} étage de la mairie	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i> Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Changement des menuiseries du 1 ^{er} étage de la mairie (fenêtres et volets) Objectifs : Réhabilitation thermique du 1 ^{er} étage de la mairie Localisation : Mairie - place de la mairie - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (partenariats)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial... : NEANT</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2 ou 3eme trimestre 2022</i> <i>Réception : mois/année : 2022</i> <i>Démarrage du projet : mois/année : courant 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		
<i>Etude</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		
<i>Travaux</i>	61.110 €	<i>Subvention DETR sollicitée : 30.555 €</i> <i>Subvention FDSR : 12.451 €</i> <i>Autofinancement : 18.104 €</i>
TOTAL :	61.110 €	TOTAL : 61.110 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés

- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : Changement des fenêtres et volets du 1^{er} étage de la mairie	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i> Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Changement des menuiseries du 1 ^{er} étage de la mairie Objectifs : Réhabilitation thermique du 1 ^{er} étage de la mairie Localisation : Mairie - place de la mairie - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (partenariats)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2023</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, sera sollicitée X</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>100.000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt X</i>
TOTAL : 100.000 €		TOTAL : 100.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : CHANGEMENT MENUISERIES DE L'OFFICE DE TOURISME DE BOURGUEIL ET DU CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BOURGUEIL	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : remplacement des menuiseries extérieures vétustes permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment Objectifs : rénovation thermique Localisation : office de tourisme de Bourgueil et centre médicaux social de Bourgueil Modalités de fonctionnement : /	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : septembre 2020 Phase travaux : second trimestre 2021 Réception : juin 2021	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Travaux : 56 497,55 €	DSIL : 44 259 € (sollicitée)	
	CEE : 888 € (notifiée)	
	Autofinancement : 11 350,55 €	
TOTAL : 56 497,55 €	TOTAL : 56 497,55 €	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Itinéraire cyclable « La Loire par les Vignes »
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : Benoît Baranger (pour les Maires des communes concernées)</p> <p>Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : création d'un itinéraire cyclable Nord Loire en passant par le vignoble traversant les communes de Cinq Mars la Pile, Langeais, Coteaux sur Loire, Restigné, Benais, La Chapelle sur Loire, Bourgueil, Saint Nicolas de Bourgueil. 30 km</p> <p>Objectifs : développement touristique et économique du territoire, sécuriser la mobilité</p> <p>Localisation : axe ligérien de la CCTOVAL</p> <p>Modalités de fonctionnement : CC TOVAL, Loire à vélo, les collectivités traversées, Pays Loire Nature, Région, Département</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), Département d'Indre et Loire.(F2D)
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>2021/ Etude des itinéraires</p> <p>2022 / Demande de labellisation</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Fléchage de l'itinéraire : 25 000 €	CCTOVAL
	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
Structures et aménagements paysagers : entre 150 000 € et 250 000 €	<i>Subvention Région COT ENR</i>
Signalétique : 25 000 €	
	<i>Subvention DETR/F2D</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL : 200 000 à 300 000 €	TOTAL :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Interconnexion Cléré les Pins	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>interconnexion Cléré les Pins, Savigné sur Lathan</i> Objectifs : <i>Sécurisation de l'alimentation AEP sur Cléré les Pins. Production limitée en période estivale.</i> Localisation : <i>Cléré les Pins.</i> Modalités de fonctionnement : <i>Canalisation de transfert et suppression entre Savigné sur Lathan et Cléré les Pins</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : fin 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>192 700 €</i>	<i>Agence de l'eau : 77 080</i>	
	<i>CCTOVAL : 115 620</i>	
TOTAL : 192 700	TOTAL : 77 080	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Interconnexion Souvigné	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>interconnexion Souvigné, Château la Vallière</i> Objectifs : <i>Sécurisation de l'alimentation AEP sur Souvigné. Production</i> Localisation : <i>Souvigné, Château la Vallière.</i> Modalités de fonctionnement : <i>Canalisation de transfert et surpression entre Château la Vallière et Souvigné</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : fin 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>500 000</i>	<i>Agence de l'eau : 200 000 ?</i>	
	<i>CCTOVAL : 300 000</i>	
TOTAL : 500 000	TOTAL : 200 000	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Interconnexion Souvigné	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>interconnexion Souvigné, Château la Vallière</i> Objectifs : <i>Sécurisation de l'alimentation AEP sur Souvigné. Production</i> Localisation : <i>Souvigné, Château la Vallière.</i> Modalités de fonctionnement : <i>Canalisation de transfert et surpression entre Château la Vallière et Souvigné</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : fin 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>500 000</i>	<i>Agence de l'eau : 200 000 ?</i>	
	<i>CCTOVAL : 300 000</i>	
TOTAL : 500 000	TOTAL : 200 000	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Périmètre de protection La Daudère	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Etude préalable à la définition du périmètre de protection du captage la Daudère à Langeais</i> Objectifs : <i>Etablissement d'un périmètre de protection réglementaire avant travaux</i> Localisation : <i>Ambillou, Cinq-Mars la Pile, Langeais</i> Modalités de fonctionnement : <i>Dossier réglementaire soumis à hydrogéologue agréé</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : Avril 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>24 875 €</i>	<i>Agence de l'eau : 12 000 €</i>	
	<i>CCTOVAL : 12 875 €</i>	
TOTAL : 24 875 €	TOTAL : 12 000 €	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : conduites fuyardes AEP	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Renouvellement de conduites fuyardes AEP</i> Objectifs : <i>remplacer les réseaux fuyards - sécuriser l'alimentation AEP.</i> Localisation : <i>Pays de Langeais</i> Modalités de fonctionnement : <i>priorisation des conduites fuyardes avec le délégataire</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : fin 2021.</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>1 003 000</i>	<i>Agence de l'eau : 401 200</i>	
	<i>CCTOVAL : 601 800</i>	
TOTAL : 1 003 000 €	TOTAL : 401 200 €	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : conduites fuyardes AEP	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Renouvellement de conduites fuyardes AEP</i> Objectifs : <i>remplacer les réseaux fuyards - sécuriser l'alimentation AEP.</i> Localisation : <i>Pays de Langeais</i> Modalités de fonctionnement : <i>priorisation des conduites fuyardes avec le délégataire</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : Janvier 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>1 003 000</i>	<i>Agence de l'eau : 401 200</i>	
	<i>CCTOVAL : 601 800</i>	
TOTAL : 1 003 000 €	TOTAL : 401 200 €	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Régénération forage Clémortier	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Régénération du forage de Clémortier à Langeais</i> Objectifs : <i>Sécurisation de la production suite à la baisse du captage Clémortier</i> Localisation : <i>Langeais</i> Modalités de fonctionnement : <i>inspection, test, nettoyage et descente de pompe.</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : Avril 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>47 475 €</i>	<i>Agence de l'eau : 18 190 €</i>	
	<i>CCTOVAL : 29 285</i>	
TOTAL : 47 475 €	TOTAL : 18 190 €	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Interconnexion Cléré les Pins	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>interconnexion Cléré les Pins, Savigné sur Lathan</i> Objectifs : <i>Sécurisation de l'alimentation AEP sur Cléré les Pins. Production limitée en période estivale.</i> Localisation : <i>Cléré les Pins.</i> Modalités de fonctionnement : <i>Canalisation de transfert et suppression entre Savigné sur Lathan et Cléré les Pins</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : Mars 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>192 700 €</i>	<i>Agence de l'eau : 77 080</i>	
	<i>CCTOVAL : 115 620</i>	
TOTAL : 192 700	TOTAL : 77 080	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Schéma directeur Bourgueil	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Schéma directeur d'assainissement collectif : Restigné - Ingrandes de Touraine et Bourgueil</i> Objectifs : <i>Connaissance patrimoniale et programme d'intervention pluri annuel.</i> Localisation : <i>Restigné - Ingrandes de Touraine et Bourgueil</i> Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2021 - études sur 24 mois</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>201 492 €</i>	<i>Agence de l'eau : 100 476</i>	
	<i>CCTOVAL : 101 016</i>	
TOTAL : 201 472	TOTAL : 100 476	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Schéma directeur Bourgueil	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Schéma directeur d'assainissement collectif : Restigné - Ingrandes de Touraine et Bourgueil</i> Objectifs : <i>Connaissance patrimoniale et programme d'intervention pluri annuel.</i> Localisation : <i>Restigné - Ingrandes de Touraine et Bourgueil</i> Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2021-2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>201 492 €</i>	<i>Agence de l'eau : 100 476</i>	
	<i>CCTOVAL : 101 016</i>	
TOTAL : 201 472	TOTAL : 100 476	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : Schéma directeur Savigné	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Schéma directeur d'assainissement collectif : Savigné sur Lathan</i> Objectifs : <i>Connaissance patrimoniale et programme d'intervention pluri annuel.</i> Localisation : <i>Savigné sur Lathan</i> Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2020-2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>30 378 €</i>	<i>Agence de l'eau : 15 189 €</i>	
	<i>CCTOVAL : 15 189 €</i>	
TOTAL : 30 378	TOTAL : 15 189	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Drains forage Daudère	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>Gillard Grégory</i> Adresse : Mail : <i>ggillard@cctoval.fr</i> Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Amélioration forage Daudères</i> Objectifs : <i>Sécurisation de la ressource en eau potable</i> Localisation : <i>Langeais</i> Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : Mars 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>309 670 €</i>	<i>Agence de l'eau : 123 868</i>	
	<i>CCTOVAL : 185 802</i>	
TOTAL : 309 670	TOTAL 309 670	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET :21370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>Réfection de la route permettant l'accès à la déchetterie intercommunale (route étroite non prévue pour le nombre de visiteurs, et des véhicules lourds)</i></p> <p>Objectifs : <i>Amélioration et sécurisation des accès à la déchetterie de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Localisation : Route de la Prairie</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : juin 2021</i></p> <p><i>Choix maîtrise d'œuvre : 09/2021</i></p> <p><i>APS : mois/année</i></p> <p><i>APD : mois/année</i></p> <p><i>Phase travaux : 12/2021</i></p> <p><i>Réception : 12/2021</i></p> <p><i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention CRTE sollicitée : 25 000.00 €</i>
	<i>Subvention CCOTVAL sollicitée : 10 000.00 €</i>
<i>Travaux : 65 615.00 €</i>	
	<i>Autofinancement : 30 615.00 €</i>
TOTAL : 65 615.00 €	TOTAL : 65 615.00 €

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°5 (Version 1 du 06/05/2021)	INTITULE DU PROJET : CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire) N°SIRET : 213700024	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Actuellement les associations d'Ambillou sont installées dans différents locaux de la commune. Par exemple : elles utilisent certaines salles pour leurs activités mais stockent leur matériel dans une autre, et parfois même ont besoin d'une 3^{ème} salle pour organiser des réunions. Nous avons d'ores et déjà réuni la plupart des associations d'Ambillou, 14 étaient présentes sur un total de 18. Nous avons fait l'inventaire des besoins de chacune des associations et avons constaté une véritable utilité d'une telle maison.</p> <p>Objectifs : Réunir toutes les associations au même endroit afin de rationaliser l'utilisation des locaux (et donc les dépenses de fonctionnement) et de favoriser une synergie entre-elles permettant ainsi leur développement.</p> <p>Public concerné : la totalité des associations et de la population de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Centre bourg.</p>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Cette opération sera située sur le domaine public et aura pour objectif, notamment, de favoriser le lien social, essentiel dans nos communes rurales. Il concernera toute la population. Là encore, il s'agit de promouvoir un futur bâtiment soucieux de l'environnement, et de construire de manière durable et responsable.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude et programme : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : 2022 APS : 3 ^{ème} trimestre 2022 APD : 4 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : 1 ^{er} semestre 2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain,	bâtiments :	L'ensemble des subventions sera sollicité

250 000 €		auprès de différents financeurs. Un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon est prévu.
Etude et conception et travaux : 768 000 €		
TOTAL GENERAL 1 018 000 €	:	TOTAL GENERAL 1 018 000 € :

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°4 (version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p><u>Explication sommaire :</u> Il s'agit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) De redéfinir l'espace public de la place de l'Eglise avec différents usages : marchés certains jours, terrasses pour la clientèle du bar et de l'hôtel, activités culturelles plusieurs fois dans l'année (grand écran, fête de la musique, cinéma de plein air, théâtre, ...). 2) De rénover l'actuel jardin public Rejaudry avec le souci de créer un véritable espace partagé au profit de la population. <p>Il s'agit de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics.</p> <p><u>Objectifs :</u> Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>Ces deux opérations sont situées sur le domaine public et ont pour objectif : la sécurisation des espaces et l'embellissement du bourg. Là encore, il s'agit de promouvoir un aménagement soucieux de l'environnement, tout en permettant une réappropriation des espaces publics par la population.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : 2021/2022 APS : début 2022 APD : 1^{er} trimestre 2022 Phase travaux : 2^{ème} semestre 2022 Réception : fin 2022</p>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat néant terrain	Subvention DTER : ni notifiée ni sollicitée
Etude 75 000 €	Subvention FSIL : ni notifiée ni sollicitée
Maîtrise d'œuvre 100 000 €	Subvention Région (CRST) : ni notifiée ni sollicitée
Travaux 500 000 €	Subvention Département FDSR : ni notifiée ni sollicitée
	Autofinancement et/ou emprunt : en cours d'information
TOTAL : 675 000 €	TOTAL : 675 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : ECOAMENAGEMENT DU QUARTIER DES CHEVAUPY
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le développement d'Ambillou à l'extérieur du périmètre du bourg devra être respectueux à la fois de la non-artificialisation des sols et de son caractère écologique. Il n'est plus question d'avoir des projets conçus et réalisés par des promoteurs-aménageurs seuls, le propriétaire intervenant uniquement pour toucher son prix. Il est question de <u>coconcevoir</u> des projets entre des propriétaires, un aménageur-promoteur et la commune. Au cas particulier, les deux propriétaires des parcelles Chevaupy (de plus d'une dizaine d'hectares) sont acquis à ce principe. Ceci est d'autant plus important qu'il faut mettre en cohérence l'ensemble des problématiques d'assainissement, et d'école notamment. Il s'agit de concevoir un développement de notre commune respectueux de son caractère rural : un développement qualitatif et non quantitatif, tourné vers l'écologie. Il s'agit de concilier développement (une commune doit se développer pour vivre) écologie, et caractère rural. Et enfin, il s'agit avant tout, de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics.</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Juste à l'extérieur du périmètre du bourg, en cohérence avec le développement souhaité de la commune. Dans le cadre de la révision du PLU, délibérée au 4ème trimestre 2020, nous allons effectuer une pré-étude du projet Chevaupy en complément d'une OAP.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF	La caractéristique de ce programme est qu'il est situé sur des terrains privés, il s'agit de coconstruire une opération

CONTRACTUEL	avec le propriétaire, un promoteur-aménageur et la commune. Cette dernière intervient pour concevoir le programme en cohérence avec le type de développement souhaité.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : 2021/2022 Choix maîtrise d'œuvre : accompagnement du propriétaire et définition du programme pour lancer un appel à projet auprès de différents promoteurs-aménageurs avec un cahier des charges très strict. APS : 2 ^{ème} trimestre 2022 APD : 3 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : courant 2024 Le respect de ce calendrier impose d'avoir préalablement réglé avec la CCTOVAL la question de l'assainissement.	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain	0 €	L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons. Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.
Etude	75 000 €	
Maîtrise d'œuvre :	néant	
Travaux :	néant	
TOTAL :	75 000 €	TOTAL : 75 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 7/03/2021)	INTITULE DU PROJET : PROJET RABELAIS	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement) Initiateur de l'Appel à Projet	Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire) N°SIRET : 213700024	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le projet consiste à créer une animation commerciale (hôtel, bistronomie, bar-tabac, repas ouvriers) sur la Place de l'Eglise dans le centre du bourg. L'appel à projet sera lancé par la commune. Le porteur de projet sera celui choisi aux termes <u>d'une procédure d'appel à projet</u>. Il pourra être l'exploitant lui-même ou un investisseur privé indépendant de l'exploitant. Dans ce dernier cas, l'exploitant versera un loyer à l'investisseur. A ce jour, une étude de marché a été effectuée avec 4 scénarii différents (Axioncom, recommandée par la CCI Touraine).</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : Il s'agit d'attirer à Ambillou une nouvelle clientèle venant des villes avoisinantes. Tout en développant une activité commerciale et touristique de proximité.</p>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	La caractéristique de ce programme est qu'il est d'initiative publique et de réalisation privée. Il s'agit d'une forme contemporaine de réalisation des opérations publiques respectueuse des deniers publics.	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : réalisée Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021 APS : 1 ^{er} trimestre 2022 APD : 2 ^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : 3 trimestres 2022/1 trimestre 2023 Réception et ouverture au public : 04/2023 (Pâques)	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat (bât. Tricoche) 300 000 € Déjà réalisé		L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons.
Achat (bât. Sylvano) 350 000 € A réaliser par l'investisseur		
Rachat fonds de commerce (Sylvano) à réaliser par l'investisseur 100 000 €		
Travaux 800 000 €		
		Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.

A réaliser par l'investisseur	
Etude de marché :	
4 500 €	
Honoraires de conception	
Architecte	
(à la charge de la commune)	
75 000 €	
TOTAL investissement commune :	
79 500 €	
TOTAL investissement projet :	
1 550 000 €	
TOTAL	GENERAL :
1 629 500 €	TOTAL :
	1 629 500 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (Version 1 du 17/03/2021)	INTITULE DU PROJET : ECOQUARTIER DE LA VACANCE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement) Initiateur de l'Appel à Projet	<p>Représentant légal : Le Maire, Bruno Cheuvreux</p> <p>Personne en charge du projet : Stéphanie Lecomte Dury, Secrétaire générale Adresse : 20 rue Principale 37340 Ambillou Mail : sg.mairie@ambillou.fr Téléphone : 06.80.64.45.12 (Portable Maire)</p> <p>N°SIRET : 213700024</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : L'assiette foncière de cet écoquartier est située dans le cœur du bourg. Réaliser un écoquartier à cet endroit répond en tous points au SCOT, tel qu'il sera révisé (approbation en cours), et de participer efficacement à la transition énergétique. L'assiette foncière sera d'environ 1 ha. Le projet se traduira par un souci relatif à l'ensemble des problématiques de l'environnement tant au niveau des matériaux (biosourcés), que des sources d'énergie, que des formes architecturales, que de l'artificialisation des sols et que des paysages. Il s'agit de tout faire pour préserver la biodiversité, favoriser la protection de l'environnement et valoriser en tant qu'espace naturel les espaces publics. Le promoteur ou l'investisseur sera trouvé à la suite d'un appel à projet avec un cahier des charges très précis concernant le caractère écologique de ce projet.</p> <p>Objectifs : Résultats attendus : intégrer le maximum de souci écologique au niveau d'une commune rurale. Public concerné : la totalité des habitants de la commune et la CCTOVAL par l'intermédiaire du respect du SCOT.</p> <p>Localisation : Centre bourg. Parcelles appartenant ce jour à la commune (actuellement à usage des services techniques de la commune).</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>La caractéristique de ce programme est qu'il est d'initiative publique et de réalisation privée. Il s'agit d'une forme contemporaine de réalisation des opérations publiques respectueuse des deniers publics. Le porteur de projet sera soit un promoteur immobilier ou aménageur soit un investisseur immobilier.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude et programme : 2022 Choix maîtrise d'œuvre = réalisation de l'appel à projet : 2^{ème} trimestre 2022 APS : 3^{ème} trimestre 2022 APD : 4^{ème} trimestre 2022 Phase travaux : Début 2023 Réception : 1^{er} semestre 2024</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain :		L'ensemble des subventions sera sollicité après un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, lors duquel nous lui expliquerons en détail le process d'initiative publique et de réalisation privée que nous envisageons. Quoi qu'il en soit le porteur de projet devra avoir une part substantielle d'autofinancement.
néant		
Etude et conception :		
75 000 €		
Travaux (Déplacement du local technique)		
100 000 €		
TOTAL GENERAL	:	TOTAL GENERAL :
175 000 €		175 000 €

Pour information :

- Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 15/04/21)	INTITULE DU PROJET : <i>Rénovation de l'isolation des bâtiments scolaires</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Adresse : 1 Place de la mairie 37340 AVRILLÉ-LES-PONCEAUX Mail : <i>mairie.avrillelesponceaux@wanadoo.fr</i> Téléphone : 02.47.24.64.03 N°SIRET : 213 700 131 00013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Bâtiments scolaires pour le fonctionnement du RPI 4 communes</i> Objectifs : économies d'énergie. Rénovation sur bâtiments et mise en place de matériaux pour équipements scolaires Localisation : Ecole élémentaire, 3 rue des écoles 37340 Avrillé-les-Ponceaux Modalités de fonctionnement : /	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	/	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : avril 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : juillet 2021</i> <i>APS : septembre 2021</i> <i>APD : octobre 2021</i> <i>Phase travaux : 2022-2023</i> <i>Réception : 2023</i> <i>Démarrage du projet : 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain /</i>		<i>Subvention DTER à demander</i>
<i>Etude en cours CDC Conseil 1.700 € HT 2.040 TTC</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST) à demander</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement et emprunt</i>
TOTAL : Non connu à ce jour sept 2021		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet

- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1du 15/04/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Aménagement d'un parking arboré et aménagement paysagé du plan d'eau communal</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>BORDEAU Jean-Jack, Maire</i> Adresse : 1 Place de la mairie 37340 AVRILLÉ-LES-PONCEAUX Mail : <i>mairie.avrillesponceaux@wanadoo.fr</i> Téléphone : 02.47.24.64.03 N°SIRET : 213 700 131 00013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>parking arboré, aménagement du plan d'eau incluant le « ruisseau d'Avrillé » et des espaces publics par végétalisation</i> Localisation : espace public des abords de la mairie et de la salle Joseph Chesseron Modalités de fonctionnement :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Programme « Mares de Touraine »</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : avril/mai 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : juin 2021</i> <i>APS : septembre 2021</i> <i>APD : septembre 2021</i> <i>Phase travaux : fin 2021/début 2022</i> <i>Réception : printemps 2022</i> <i>Démarrage du projet : 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Achat terrain : /</i>	
	<i>Etude cabinet A2I : 4.735 € H.T. 5.682 € T.T.C.</i>	
	<i>Maîtrise d'œuvre</i>	
	<i>Travaux estimatif 250.000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D) à demander</i>
		<i>Autofinancement</i>
	TOTAL : Non connu	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Aménagement des abords de l'Abbaye	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Aménagement du pied de l'Abbaye pour créer un lieu touristique et un parking paysager pouvant accueillir des cars. Objectifs : volet paysager et actions en faveur de la biodiversité, linéaire cyclable, création d'une halte de l'itinéraire Loire à Vélo et aménagement d'une aire de camping-car. Localisation : avenue Le Jouteux et rue des Tanneries, 37140 Bourgueil Modalités de fonctionnement : projet participatif avec la population, CC TOVAL, Pays Loire Nature, Etat, Région, Département	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Accueil vélo, Loire à vélo, PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial), Petites villes de demain	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etudes et consultation des citoyens : 2021-2023 Travaux : 2023/2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Achat de terrain (2020) : 75000€	Subventions Département : F2D et DETR (2022)	
Etude (2021) : 4166,66€	Subventions de l'Etat : Petites villes de demain	
Travaux (évaluation si déplacement de voirie) 250 000€	Subvention Région (CRST)	
	Subvention Pays Loire Nature PCAET (partie cyclable + végétalisation)	
	Autofinancement ou emprunt	
TOTAL :	TOTAL :	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 2 avril 2020)	INTITULE DU PROJET : <i>Création d'un système de chauffage central et d'un réseau de chaleur</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : création d'un réseau de chaleur entre plusieurs bâtiments communaux alimentés par une chaudière centrale Objectifs : économie d'énergie, réduction des émissions de CO2 et gestion des coûts. Localisation : école maternelle publique Robert Juteau, école élémentaire publique Albert Ruelle, hôtel de ville, centre socio-culturel, restaurant scolaire municipale, école de musique municipale et gymnase utilisé par les collégiens. Lieux à proximité les uns des autres avec le foncier disponible sur place ; possibilité d'installer soit de la géothermie, soit une chaudière bois. Modalités de fonctionnement : Pays Loire Nature, Etat, Région, Département, ALEC 37	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Etude 5000€</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Région COT ENR</i>
		<i>Subvention Département DETR</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°4 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Isolation des bâtiments	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : isolation du centre socio-culturel (patinoire/dojo/bibliothèque/salle des fêtes suite à une étude thermique Objectifs : réduction des émissions de co2 et économies d'énergie Localisation : place Marcellin Renault - Bourgueil Modalités de fonctionnement : ALE 37, ADAC et Région	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude thermique : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Etude 4 333,33€</i>		
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>	
	<i>Subvention Région COT ENR</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL :	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°6 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Maraîchage bio	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : projet d'installation d'un maraîcher bio, en lien avec le restaurant scolaire municipal et les écoles. Objectifs : évolution des pratiques agricoles, fourniture de légumes au restaurant scolaire pour les repas des enfants et création d'un parcours pédagogique autour de la culture et l'alimentation (de la fourche à la fourchette). Création d'une régie pour élargir à d'autres personnes la possibilité de venir s'approvisionner en légumes. Localisation : la Croix Pellerin, Bourgueil Modalités de fonctionnement : Impact 37, CC TOVAL, Pays Loire Nature	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) Territoire zéro chômeurs : projet de la ville de Tours de proposer à des Tourangeaux intéressés par un projet de maraîchage des partenaires ruraux	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude 2021</i> <i>Pédagogie 2022</i> <i>Mise en place 2023</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain : 4 000€</i>	<i>néant</i>	
<i>Etude : 3000€</i>		
<i>Travaux aménagement du terrain (clôture/dessouchage / marre pédagogique) 13 000€</i>	<i>Subvention Région CRST</i>	
<i>Achat de fournitures</i>	<i>Subventions Département F2D</i>	
	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL :	TOTAL :	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Réhabilitation de l'ancien EHPAD	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : création d'une maison de santé, de logements inclusifs et d'un foyer de jeunes travailleurs, rapprochement de la Maison France services et aménagement d'un pôle de services municipaux et des abords des bâtiments (voirie) Objectifs : maintien du dynamisme du centre-ville, amélioration des services à la population et aménagement d'une friche, dans le cadre de la labellisation « Petites villes de demain ».	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Petites Villes de Demain, OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude :</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain		Néant
Etude		Subvention Etat suite à la labellisation « Petites villes de demain »
Maîtrise d'œuvre		Subvention Département DETR
Travaux		
		Autofinancement ou emprunt
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°7 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Renouvellement du parc automobile par des véhicules propres	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET : 213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. Objectifs : diminution de production de CO2 Localisation : centre technique municipal, Bourgueil Modalités de fonctionnement : SIEIL 37	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Prime à la conversion des véhicules (prime Etat) Bonus écologique Remise commerciale</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Acquisition de véhicules de 2021 à 2026</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat véhicule 31 856 ,09€</i>	<i>Subvention SIEIL : 3 500€</i>	
	<i>Subvention Etat, prime à la conversion : 5 000€</i>	
	<i>Subvention Etat, bonus écologique : 5 000€</i>	
	<i>Remise commerciale : 6352 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 12 004,09€</i>	
TOTAL : 31 856 ,09€	TOTAL : 31 856 ,09€	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°5 (version 1 du 2 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : Rénovation du gymnase	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase et isolation du bâtiment, réhabilitation des vestiaires. Objectifs : production d'énergie renouvelable, isolation de bâtiment et accessibilité des vestiaires. Localisation : gymnase rue de Fontenelle, Bourgueil Modalités de fonctionnement : ADAC 37, ALE 37, Département (collège), CC TOVAL	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Travaux sur une période longue / priorité réaménagement des vestiaires...</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Etude 4 166,66€</i>		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région COT ENR</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subventions Département DETR et F2D</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
		<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : ACCUEIL DE LOISIRS LE CASTEL ET GARAGE DU TRUCK'ADOS A CHATEAU LA VALLIERE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président</p> <p>Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousin@cctoal.fr Téléphone : 02 47 24 06 32</p> <p>N°SIRET : 200 072 981 00018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Construction à Château la Vallière d'un bâtiment de 653 m2 regroupant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Le Castel » et le garage du « Truck'Ados ». L'ALSH aura une capacité d'accueil de 120 enfants maximum, âgés de 3 à 11 ans. La capacité d'accueil sera variable en fonction de la période de fonctionnement de la structure. Le garage permettra le stationnement et le déploiement, à l'abri et en sécurité, du local jeunes itinérant, le « Truck'Ados ».</p> <p>En terme d'éco-conception, des matériaux biosourcés seront utilisés : les murs seront en ossature bois paille ou avec une isolation en fibre de bois, le revêtement des murs et les toitures seront en bardeaux de châtaignier.</p> <p>Objectifs : - Aménager des locaux fonctionnels, lumineux et adaptés pour les accueils collectifs de mineurs et plus particulièrement pour les accueils de loisirs</p> <p>- Construire un bâtiment exemplaire quant à son empreinte environnementale et sociale</p> <p>- Disposer d'un lieu de vie agréable et convivial qui privilégie la qualité d'accueil et d'utilisation : lieu accueillant, espaces chaleureux, traitement acoustique de qualité</p> <p>Localisation : Le bâtiment sera situé sur l'avenue du Général de Gaulle, entre l'école publique et le collège,</p> <p>Modalités de fonctionnement : /</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF	Aucun

CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : premier semestre 2020</p> <p>Choix maîtrise d'œuvre : septembre 2020</p> <p>APD : octobre 2021</p> <p>Permis de construire accordé le 26 novembre 2021</p> <p>Phase travaux : juin 2022</p> <p>Réception : juin 2023</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Acquisition du terrain 19 570 €	DETR : 505 000 € (sollicitée)
Etudes 39 730 €	CAF : 500 000 € (obtenu)
Maitrise d'œuvre 175 000 €	CRST : 725 700 € (obtenu)
Travaux de construction 2 083 000 €	F2D : 200 000 € (à solliciter)
Aménagement parvis mutualisé 92 300 €	Autofinancement : 485 100 €
Aménagement du passage piéton 6 200 €	
TOTAL : 2 415 800 €	TOTAL : 2 415 800 €

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : CONSTRUCTION DE BASSINS D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Le diagnostic territorial de la pratique sportive conduit en 2017 a clairement fait apparaître une carence en équipement d'apprentissage de la natation sur le territoire de la Communauté de Communes. Actuellement, les jeunes scolarisés dans les établissements du territoire n'ont pas la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences du savoir-nager durant les cycles primaires et secondaires, sauf à se rendre dans les équipements des communes limitrophes, entraînant des temps de transport conséquents. La conférence des Maires de la CCTOVAL a donc souhaité développer une politique de déploiement de bassins d'apprentissage de la natation, destinés prioritairement aux publics scolaires et aux collégiens, à proximité des 4 collèges du territoire (qui correspondent aux 4 bassins de vie de l'intercommunalité). Objectifs : permettre à l'ensemble des scolaires (primaires et collégiens) du territoire d'apprendre à nager au moyen d'équipements dont les coûts d'investissement et de fonctionnement sont optimisés Localisation : à proximité des collèges de Bourgueil, Château la Vallière, Savigné sur Lathan et Langeais Modalités de fonctionnement : partenariat avec les écoles, collèges et associations sportives puisque les équipements seront ouverts à un usage associatif ou collectif.

PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : juin 2021 à décembre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : premier trimestre 2022 Phase travaux : janvier 2023 Réception : juin 2024	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Assistance à maîtrise d'ouvrage : 30 000 €	DETR : 250 000 € (sollicitée)	
Maîtrise d'œuvre : 1 200 000 €	CNDS : 2 400 000 € (sollicitée)	
Travaux : 12 000 000 €	CRST : 800 000 € (sollicitée)	
	F2D : 800 000 € (sollicitée)	
	Autofinancement : 8 980 000 €	
TOTAL : 13 230 000 €	TOTAL : 13 230 000 €	

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Suite à la création en 2017 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et à l'évolution des compétences communautaires, le siège communautaire nécessite des adaptations en cohérence avec son nouveau fonctionnement et à l'augmentation de son effectif. Dans sa configuration actuelle, les locaux sont exigus et ne permettent pas une bonne répartition et organisation de ses équipes. Le projet consiste en la construction d'une extension du siège communautaire comprenant une salle de réunion, salle d'archivage, d'environ 18 bureaux ainsi que des locaux pour les services techniques et les services eau et assainissement Objectifs : - construire des locaux fonctionnels, lumineux, adaptés au fonctionnement des différents services, des différentes réunions et à l'accueil du public - concevoir un bâtiment confortable acoustiquement, thermiquement et hygrométriquement avec le recours à la géothermique et des ombrières photovoltaïques Localisation : 2 rue des sablons - 37340 Cléré les pins Modalités de fonctionnement : /

PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : premier trimestre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : mai 2021 APD : décembre 2021 Phase travaux : janvier 2022 Réception : décembre 2022	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Maîtrise d'œuvre : 30 000 €	DETR : 250 000 € (sollicitée)	
Travaux : 450 000 €	ADEME : 55 000 € (sollicitée)	
	F2D : 55 000 € (sollicitée)	
	Autofinancement : 115 000 €	
TOTAL : 480 000 €	TOTAL : 480 000 €	



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

<p>Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)</p>	<p>INTITULE DU PROJET : CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR FRANCE SERVICES BOURGUEIL</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)</p>	<p>Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : spitard@cctoal.fr Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07</p> <p>N°SIRET : à remplir</p>
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>En partenariat avec la commune de Bourgueil, la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire s'est lancée, afin de répondre aux enjeux de désertification médicale, dans un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Bourgueil.</i></p> <p><i>Les parcelles qui composent le site de l'EHPAD sont situées dans la zone UA qui correspond au centre-ville de Bourgueil et à ses franges, marquées par un tissu urbain ancien. Cette zone est caractérisée par la présence d'un bâti d'une grande qualité patrimoniale.</i></p> <p><i>Dans le cadre des préoccupations qui prévalent en matière de revitalisation du cœur de ville, il est clair que la présence d'un ensemble de services tels que la France Services, la MSP... au cœur de la cité constitue un puissant vecteur d'attractivité. En complément, il ressort qu'un tel projet ne peut être pensé seul et doit aussi être associé à un projet plus large. Il faut penser un projet d'ensemble à l'échelle de l'îlot et des différents besoins actuellement identifiés. Le programme a pris en compte les besoins des différents services identifiés ; pour ce faire, des démolitions sont envisagées. L'aménagement des espaces publics permet d'assurer des liaisons rapides depuis la périphérie de Bourgueil, mais permet aussi</i></p>

	<p><i>d'assurer des zones de stationnement importantes.</i></p> <p><i>En complément, le projet de locaux dédiés à la France Services et aux services de la Maison Départementale des Solidarités devra être associé dans les tous les cas, à des projets complémentaires : Maison de Santé Pluridisciplinaire, logements apprentis, habitat inclusif, équipements publics, bureaux, commerces...</i></p> <p>Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réhabilitation d'une friche urbaine en plein cœur de ville (site de l'ancien EHPAD) ; Développement et amélioration de l'offre de services publics ;</i></p> <p><u>Public concerné:</u> <i>Les habitants de Bourgueil et des communes alentours Tout public</i></p> <p>Localisation : <i>BOURGUEIL,</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage partie immobilière= CCTOVAL (ou recherche portage immobilier type VTH) Maîtrise d'ouvrage partie aménagement des extérieurs et espaces publics= Mairie de Bourgueil</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2e trimestre 2021 Choix maîtrise d'œuvre : 2e trimestre 2021 APS : 2e semestre 2021 APD : 2e semestre 2021/début 2022 Phase travaux : 2022 Réception : fin 2022/début 2023 Démarrage du projet : déjà en cours (intégration du projet dans étude préalable avec ADAC depuis fin 2019)</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée 300 000€</i>
<i>Etudes</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre: env. 218 965€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée 100 000€</i>
<i>Travaux: env.1 824 700€</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée 200 000€</i>
<i>Divers env.131 485€</i>	<i>Autofinancement ou emprunt 1 575 150€</i>
TOTAL : arrondi à 2 175 150€	TOTAL : 2 175 150 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOCAUX FRANCE SERVICES CHATEAU-LA-VALLIERE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : <i>spitard@cctoival.fr</i> Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07 N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Dans le cadre de sa compétence « création et gestion de maisons de service au public », et suite à la labellisation des Maisons de Services Au Public en France Services, la CCTOVAL souhaite développer les services au public et accueillir la population dans des locaux plus adaptés et mieux situés sur la commune de Château-la-Vallière.</i> <i>En effet, une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle conseille et aide dans toutes les démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne). Elle rassemble en un même lieu différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...).</i> <i>La France Services de Château-la-Vallière rayonne sur près de 13 communes représentant près de 9 000 habitants. Sur la base de ce constat et du besoin croissant de services publics de proximité de la population, la CCTOVAL souhaite donc disposer de locaux plus proches du centre bourg, permettant d'accueillir plus de services publics (travailleurs sociaux du département, Relais petite enfance, Trésorerie...) dans des locaux plus accueillants et mieux adaptés. Suite à un travail de recherche de locaux susceptibles de répondre aux besoins de la CCTOVAL, en étroite collaboration avec la municipalité de Château la Vallière, il a été identifié un bâtiment appartenant à la commune, situé dans le parc</i>

	<i>attendant à la mairie.</i> Objectifs : <i>Résultats attendus:</i> <i>Réhabilitation d'une ancienne grange dans le parc de la mairie pour y accueillir le développement d'une offre de services publics</i> <i>Public concerné:</i> <i>Les habitants de Château-La-Vallière et des communes alentours</i> Localisation : <i>Château-La-Vallière</i> Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2019 étude préalable ADAC</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 3^e trimestre 2021</i> <i>APS : 4^e trimestre 2021</i> <i>APD : 1^{er} trimestre 2022</i> <i>Phase travaux : 1^{er} semestre 2022</i> <i>Réception : 1^{er} semestre 2023</i> <i>Démarrage du projet : étude préalable avec ADAC depuis janvier 2019</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i>	€	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> 200 000€
<i>Etude</i>		
<i>Maîtrise</i> 100 000 €	<i>d'œuvre:</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> 100 000€
<i>Travaux:</i> 832 000 €		<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> 100 000€
		<i>Autofinancement ou emprunt</i> 532 000€
TOTAL : 932 000€		TOTAL : 932 000€

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoval.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOCAUX FRANCE SERVICES LANGEAIS
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>spitard@cctoival.fr</i> Téléphone : <i>02 47 97 26 60 / 07</i> N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Dans le cadre de sa compétence « création et gestion de maisons de service au public », et suite à la labellisation des Maisons de Services Au Public en France Services, la CCTOVAL souhaite développer les services au public et améliorer l'accueil de la population dans les locaux actuels de la France Services , situé sur la commune de Langeais.</i> <i>En effet, une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle conseille et aide dans toutes les démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne). Elle rassemble en un même lieu différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...).</i> <i>Avec le besoin croissant de services publics de proximité pour la population, la CCTOVAL souhaite donc disposer de locaux, permettant d'accueillir plus de services publics (travailleurs sociaux du département, Relais petite enfance, Trésorerie...), dans des locaux plus accueillants et mieux adaptés.</i> Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réaménagement des locaux actuels, 7 place du 14 juillet, pour y accueillir de nouveaux partenaires et garantir le développement d'une offre de services publics.</i>

	<i>Public concerné:</i> <i>Les habitants de Langeais et des communes alentours</i> Localisation : <i>Langeais</i> Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2016 étude préalable ADAC</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021</i> <i>APS : 1^{er} semestre 2022</i> <i>APD : 1^{er} semestre 2022</i> <i>Phase travaux : 2^e semestre 2022</i> <i>Réception : 1^{er} semestre 2023</i> <i>Démarrage du projet : 2^e semestre 2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i> €		<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> 40 000€
<i>Etude</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre:</i> 27 600 €		<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> 10 000€
<i>Travaux:</i> 230 000 €		<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> 50 000€
		<i>Autofinancement ou emprunt</i> 200 000€
TOTAL : 300 000€	arrondi à	TOTAL : 300 000€

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : LOGEMENTS HABITAT INCLUSIF 2^e tranche
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>spitard@cctoival.fr</i> Téléphone : <i>02 47 97 26 60 / 07</i> N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Afin de répondre aux besoins et attentes de sa population vieillissante, la CCTOVAL a fait le choix d'un maillage territorial sur l'ensemble de ses communes membres pour la réalisation de logements Habitat inclusif destiné aux Séniors avec une propositions de services pour les habitants : « Petits plus », services optionnels.</i> <i>Pour cela, il sera travaillé sur une programmation de 15 à 20 logements (type T2 d'une cinquantaine de m²) pour cette 2^e tranche afin pour qu'ils soient adaptés au mode de vie de personnes vieillissantes. Seront imaginées les réponses nécessaires au besoin de sécurisation et de lien social, exprimés différemment en fonction des projets accompagnés, mais qui constituent un enjeu complémentaire pour que le public cible du projet soit en capacité de venir habiter dans ces nouveaux logements.</i> Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réponses aux besoins de la personne par des logements adaptés au mode de vie de personnes vieillissantes dans son organisation spatiale, son dimensionnement, la nature et le positionnement des équipements...</i> <u>Public concerné:</u>

	<i>Public Sénior du territoire TOVAL</i>	
	Localisation : <i>Secteur castelvalérien et autres secteurs de TOVAL</i>	
	Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2022</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2023</i> <i>APS : 2023</i> <i>APD : 2023</i> <i>Phase travaux : 2023/2024</i> <i>Réception : 2024/2025</i> <i>Démarrage du projet :</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i>	
<i>Etude d'opportunité</i> <i>16 600€</i>	<i>Subvention Feader, non sollicitée</i> <i>Vis-à-vis de l'étude d'opportunité</i> <i>13 000€</i>	
<i>Maîtrise</i> <i>210 000€</i>	<i>d'œuvre:</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> <i>66 000€</i>
<i>Travaux: entre 1.5 millions d'euros</i> <i>(si 15 logements) et 2.10 millions</i> <i>d'euros (si 20 logts)</i>		<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> <i>80 000€</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i> <i>450 000€</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)	INTITULE DU PROJET : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE BOURGUEIL
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i> Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : <i>2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS</i> Mail : <i>spitard@cctoal.fr</i> Téléphone : <i>02 47 97 26 60 / 07</i> N°SIRET : à remplir
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>En partenariat avec la commune de Bourgueil, la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire s'est lancée, afin de répondre aux enjeux de désertification médicale, dans un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Bourgueil. Les professionnels de santé (près d'une vingtaine) partant pour ce projet ont décidé de s'engager dans le modèle MSP, selon les critères de l'ARS.</i> <i>Dans le cadre des préoccupations qui prévalent en matière de revitalisation du cœur de ville, il est clair que la présence de la MSP au cœur de la cité constitue un puissant vecteur d'attractivité. En complément, il ressort qu'un tel projet ne peut être pensé seul et doit aussi être associé à un projet plus large. Il faut penser un projet d'ensemble à l'échelle de l'îlot et des différents besoins actuellement identifiés.</i> <i>Ce programme a pris en compte la volonté des professionnels de santé d'avoir des locaux neufs. Pour ce faire, deux démolitions sont envisagées. L'aménagement des espaces publics permet d'assurer des liaisons rapides depuis la périphérie de Bourgueil, mais permet aussi d'assurer des zones de stationnement importantes.</i> <i>En complément, le projet de maison de santé</i>

	<p><i>pluridisciplinaire de santé devra être associé dans les tous les cas, à des projets complémentaires : Logements apprentis, Habitat inclusif, maison de services aux publics (Maison France Services avec services de la Maison Départementale des Solidarités), équipements publics, bureaux, commerces...</i></p> <p>Objectifs : <u>Résultats attendus:</u> <i>Réhabilitation d'une friche urbaine en plein coeur de ville (site de l'ancien EHPAD) et réponse aux besoins des professionnels de santé souhaitant s'organiser et mutualiser les moyens.</i></p> <p><u>Public concerné:</u> <i>Les habitants de Bourgueil et des communes alentours</i></p> <p>Localisation : <i>BOURGUEIL</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage partie immobilière= CCTOVAL (ou recherche portage immobilier type VTH)</i> <i>Maîtrise d'ouvrage partie aménagement des extérieurs et espaces publics= Mairie de Bourgueil</i> <i>Futurs locataires= regroupement sous une forme juridique de l'ensemble des professionnels de santé (actuellement sous forme d'association)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Projet inscrit dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », et Opération de Revitalisation du Territoire,</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2e trimestre 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2e trimestre 2021</i> <i>APS : 2e semestre 2021</i> <i>APD : 2e semestre 2021/début 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : fin 2022/début 2023</i> <i>Démarrage du projet : déjà en cours (cocréation avec les professionnels de santé démarrée en 2019; étude préalable avec ADAC depuis fin 2019)</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain: env.500 000€</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée 200 000€</i>
<i>Etude</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre: env.361 000€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée 800 000€ +60 000€</i>
<i>Travaux: env.3 515 325€</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée 200 000€</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt 3 297 000€</i>

TOTAL : arrondi à 4 557 000€	TOTAL : 4 557 000€
---	-------------------------------------

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : CHANGEMENT MENUISERIES DE L'OFFICE DE TOURISME DE BOURGUEIL ET DU CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BOURGUEIL	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : remplacement des menuiseries extérieures vétustes permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment Objectifs : rénovation thermique Localisation : office de tourisme de Bourgueil et centre médicaux social de Bourgueil Modalités de fonctionnement : /	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : septembre 2020 Phase travaux : second trimestre 2021 Réception : juin 2021	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
Travaux : 56 497,55 €	DSIL : 44 259 € (sollicitée)	
	CEE : 888 € (notifiée)	
	Autofinancement : 11 350,55 €	
TOTAL : 56 497,55 €	TOTAL : 56 497,55 €	



Contrat de Relance et de Transition

Ecologique 2021-2026

<p>Fiche n°X (version 1 du 03/04/2021)</p>	<p>INTITULE DU PROJET : TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS GENS DU VOYAGE</p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)</p>	<p>Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Président</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>PITARD Sonia, Responsable Pole SERVICES A LA POPULATION</i> Adresse : 2 rue des Sablons, 37340 CLERE-LES-PINS Mail : spitard@cctoival.fr Téléphone : 02 47 97 26 60 / 07</p> <p>N°SIRET : à remplir</p>
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>Explication sommaire :</p> <p><i>Afin de répondre aux obligations du Schéma départemental d'Accueil et de l'habitat pour les gens du voyage, la CCTOVAL mène une réflexion pour améliorer l'accueil (en améliorant l'existant et/ou développement de nouveaux équipements collectifs) et proposer une autre forme d'habitat mieux adapté au public ciblé.</i></p> <p><i>Actuellement sur la CCTOVAL, il existe 2 Aires d'accueil, sur la commune de Bourgueil, et sur la commune de Château-La-Vallière ; complétées par des terrains satellites / de passage communaux, éparpillés sur le territoire TOVAL. On constate également du stationnement hors équipement, dits stationnements illicites.</i></p> <p><i>En mars 2019, évolution de l'obligation de la 3e aire d'accueil (12 places-caravanes) transformée par la réalisation de 4 TFL-Terrains Familiaux Locatifs (soit 16 places-caravanes).</i></p> <p><i>Pour cela, une MOUS est en cours sur le territoire de la CCTOVAL pour déterminer les secteurs nécessitant la réalisation de Terrains Familiaux Locatifs et l'amélioration des équipements existants.</i></p> <p>Objectifs :</p>

	<p><i>Résultats attendus:</i> Réponses aux besoins et aux attentes des gens du voyage en terme d'habitat adapté</p> <p><i>Public concerné:</i> Gens du voyage</p> <p>Localisation : <i>Pas de communes identifiées pour l'instant</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Maitre d'ouvrage = CCTOVAL</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2019-2022</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021</i> <i>APS : 2021/2022</i> <i>APD : 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : 2023</i> <i>Démarrage du projet :</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain:</i>	<i>Subvention DTER, non sollicitée</i> <i>10 671€ par place/caravane soit</i> <i>170 736€</i>
<i>Etude</i> <i>MOUS -en cours</i> <i>64 230€</i>	<i>Subvention Etat : obtenue pour étude</i> <i>20 000€</i>
<i>Maîtrise</i> <i>d'œuvre:</i> <i>€</i>	<i>Subvention Région (CRST), non sollicitée</i> <i>€</i>
<i>Travaux:</i>	<i>Subvention Département (F2D), non sollicitée</i> <i>17 000€</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> <i>€</i>
TOTAL : environ 500 000€	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Fiche n°X (version 1 du 01/04/2021)	INTITULE DU PROJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZA VARENNE DE GRILLEMONT A CINQ MARS LA PILE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : DUPONT, Xavier, Président Personne en charge du projet : COUSIN, Corinne, Responsable du pôle Aménagement et environnement Adresse : 2 rue des sablons 37140 Cléré les Pins Mail : ccousinc@cctoival.fr Téléphone : 02 47 24 06 32 N°SIRET : 200 072 981 00018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Située sur la nationale 952 à 1 kilomètre du centre-ville de Cinq-Mars-la-Pile, la zone d'activités la Varenne de Grillemont d'une superficie totale de 11,6 hectares, se caractérise par une voirie de desserte de largeur 14,00 mètres, de trottoirs en stabilisés calcaire ou d'accotement enherbés de part et d'autre de la chaussée. La zone présente des désordres notamment de fissures transversales, de faïençage des revêtements et de bordures épaufrées ou affaissées. Le matériel d'éclairage de la zone est énergivore et obsolète. Des problèmes d'écoulements des eaux de ruissellements sont remarqués au niveau de la patte d'oie. Objectifs : - développement de l'activité de ce site - amélioration de l'accessibilité et du stationnement - réhabiliter et conforter la chaussée existante ainsi que sécuriser la circulation. - amélioration de l'éclairage par l'installation de candélabres à technologie LED - résorber les problèmes d'écoulements des eaux de ruissèlements. Localisation : Zone d'activités Varenne de Grillemont à Cinq Mars la Pile Modalités de fonctionnement : partenariat avec le SIEIL qui réalise les travaux d'éclairage public (avec un reste à charge de 50 % pour la CCTOVAL)
PROGRAMME OU DISPOSITIF	Aucun

CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Choix maîtrise d'œuvre : juin 2018 Phase travaux : 1 ^{er} février 2021 (démarrage) Réception : 30 avril 2021
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Travaux de requalification : 158 800 €	DSIL : 140 708 € (sollicitée)
Travaux d'aménagement paysager : 17 085 €	
Travaux d'éclairage public : 45 360 € (reste à charge CCTOVAL)	Autofinancement : 80 537 €
TOTAL : 221 245 €	TOTAL : 221 245 €

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION ZA BENAIS RESTIGNE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>Xavier DUPONT, Président CC TOVAL</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>Aurélie DOUARD, chargée de mission développement économique</i> Adresse : 2 rue des sablons 37340 CLERE LES PINS Mail : adouard@cctoal.fr Téléphone : 02.47.24.06.32 / 06.18.22.69.71.</p> <p>N°SIRET : 200 072 981 00018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>La Zone d'Activité de Benais Restigné accueille actuellement 27 entreprises sur une surface de 12 ha. Il n'existe plus de disponibilités foncières à proximité (Bourgueil). Deux entreprises de la ZA de Benais Restigné nous ont sollicités pour étendre leurs bâtiments actuels. Le projet est donc de réaliser des travaux d'extension de la ZA de Benais Restigné (réserves foncières boisées - 7 ha). Une étude « zones humides » a été conduite fin 2019-2020 qui a conclu à la non humidité des sols. Une étude d'aménagement réalisée par l'ADAC ainsi que des études environnementales (faune-flore) réalisées par un cabinet indépendant sont en cours. Une étude au cas par cas et une demande de défrichement seront lancées à l'issue des études préalablement citées. L'extension permettra de commercialiser environ 4 ha avec une véritable prise en compte de la biodiversité locale.</i></p> <p>Objectifs : <i>Poursuivre notre politique d'accueil des entreprises sur le secteur du Bourgueillois, en réalisant des travaux d'extension de la ZA de Benais Restigné, avec une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux. Permettre à l'ensemble des entreprises de la ZA d'être en assainissement collectif (actuellement la ZA est en assainissement individuel).</i></p> <p>Localisation : <i>ZA Benais-Restigné</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Etudes (ADAC, Biotope), consultation pour la maîtrise d'œuvre et rencontres avec les concessionnaires (énergie, télécommunications, eau...)</i>...</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p><i>Préciser si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial... selon moi non mais vous avez peut être plus d'informations à ce propos.</i></p>

CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021 - début 2022</i> <i>APS : 2022</i> <i>APD : 2022</i> <i>Phase travaux : 2022</i> <i>Réception : 2023-2024</i> <i>Démarrage du projet : 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain : 0</i>		
<i>Etudes préalables : 20 000 €</i>		
<i>Maîtrise d'œuvre (y compris honoraires) : 140 000 €</i>		
<i>Travaux : 560 000 € (dont 100 000 € réseaux assainissement ZA existante)</i>	<i>Subventions (à solliciter - sur l'enveloppe travaux) :</i> <i>Etat (DETR) : 168 000 €</i> <i>Région (CRST) : 196 000 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 356 000 €</i>	
TOTAL : 720 000 €	TOTAL : 720 000 €	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)avril 2021	INTITULE DU PROJET : ENFOUISSEMENT DE RESEAUX	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : MÉLO Isabelle, maire Personne en charge du projet : MAIRE ET ADJOINTS Adresse : 1 rue du Maine, 37330 CHANNAY SUR LATHAN Mail : secretariat.mairie@channaysurlathan.net Téléphone : 02 47 24 63 07 N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : nous avons entamé depuis 5 ans un embellissement de notre bourg en commençant l'enfouissement des réseaux et en nous lançant dans le fleurissement de la commune. Il s'agit de donner une réelle attractivité touristique et de proximité à notre commune. Objectifs : Donner une belle image de notre commune : pour ses habitants le plaisir d'habiter un beau village, pour les passants et les vacanciers leurs donner l'envie de s'arrêter et pourquoi pas de rester quelques jours...ou plus ! Localisation : le bourg Modalités de fonctionnement : DETR, Département, SIEIL, habitants de la commune (journées participatives fleurissement)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021 début 2022</i> <i>APS : 02/2021</i> <i>APD :</i> <i>Phase travaux : 2022/2025</i> <i>Réception : 2025</i> <i>Démarrage du projet : juin 2022</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		
<i>Etude</i>		<i>SIEIL</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), prochain contrat</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), DETR ou DSIL à solliciter....</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt / entre 20 et 30%</i>

TOTAL :	TOTAL :
----------------	----------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 20 avril 2021)	INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES AUMONERIES
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>La construction d'un nouvel EHPAD au nord de la commune sur la RD 38, débutera au printemps prochain, lorsqu'il sera opérationnel, la circulation piétonne sera intensifiée et des personnes à mobilité réduite seront amenées à l'emprunter. Nous allons devoir prolonger la rue des Aumôneries qui n'atteint pas le nouvel établissement et modifier le cheminement piétonnier pour y accéder. Nous devons également refaire et élargir les trottoirs existants et profiter de cette opération pour effacer les réseaux d'énergie électrique, téléphonique et d'éclairage public. Cette rue est presque rectiligne avec une circulation assez soutenue, le nouveau tracé devra être conçu pour réduire sensiblement la vitesse des véhicules.</p> <p>Objectifs : L'objectif est de privilégier, de sécuriser et de favoriser des cheminements doux entre le centre bourg et ce nouvel établissement. Il concerne tout public piétonnier.</p> <p>Localisation : rue de Aumôneries</p> <p>Modalités de fonctionnement : le SIEIL pour la partie réseaux électriques et téléphoniques.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Opération de Revitalisation du Territoire
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : fin 2021</i></p> <p><i>Choix maîtrise d'œuvre : fin 2021</i></p> <p><i>APS : 2021</i></p> <p><i>APD : fin 2021</i></p> <p><i>Phase travaux : 2022</i></p> <p><i>Réception : fin 2022</i></p> <p><i>Démarrage du projet : 2022</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>GYMASE : REHABILITATION DU DOJO</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Le dojo situé dans le gymnase n'a pas d'isolation thermique, en plus les grandes baies vitrées situées en hauteur sont équipées d'un simple vitrage. Du côté de la salle polyvalente les centrales de traitement d'air sont de grosses consommatrices d'énergie électrique ainsi que l'éclairage. Objectifs : économies d'énergie. Public concerné : élèves des écoles publiques, élèves de l'école privée, collégiens et les associations sportives. Localisation : rue du Dessus des Vallées Modalités de fonctionnement : (partenariats)
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type : Plan Climat Air Energie</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2022 Choix maîtrise d'œuvre : mois/année APS : mois/année APD : mois/année Phase travaux : mois/année Réception : mois/année Démarrage du projet : 2023/2024</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>

<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT LAC ET BAINNADE	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Le lac est notre vitrine touristique, avec sa plage et sa baignade surveillée en été, les chemins de randonnées, le parcours d'orientation les balades autour de ce plan d'eau de 37 ha et la pêche, sont véritablement un « plus » pour l'attractivité de Château la Vallière. Objectifs : Améliorer très sensiblement notre attractivité, notamment en valorisant le Lac du Val Joyeux Les abords actuels du site ne sont très valorisants, nous devons entreprendre des travaux pour embellir et donner envie aux visiteurs de s'y arrêter et remplacer le local de service. Localisation : le lac du Val Joyeux Modalités de fonctionnement : (partenariats)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Opération de Revitalisation du Territoire.</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : en cours</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si</i>

	<i>notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>PARKING COVOITURAGE</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Créer un parking de covoiturage qui desservira en même temps, le gymnase, le cimetière qui manquent de stationnement et le futur terrain de sport.</p> <p>Objectifs : Empêcher les stationnements gênants sur les trottoirs et la chaussée. (Résultats attendus, public concerné)</p> <p>Personnes se regroupant pour se déplacer à l'extérieur et sécuriser les voies piétonnes</p> <p>Localisation : Rue du Dessus des vallées</p> <p>Modalités de fonctionnement : (partenariats)</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<p>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2022</p> <p>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</p> <p>APS : mois/année</p> <p>APD : mois/année</p> <p>Phase travaux : mois/année</p> <p>Réception : mois/année</p> <p>Démarrage du projet : mois/année</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat terrain	Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée
Etude	Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée
Maîtrise d'œuvre	Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée
Travaux	Subvention Département (F2D),

	<i>préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : SECURITE ECOLES ET COLLEGE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire</p> <p>Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière</p> <p>Mail : le.maire.clv@orange.fr</p> <p>Téléphone : 02.47.24.00.21</p> <p>N°SIRET : 21370062800018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>(contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant)</i></p> <p>La plupart des voitures évitent la déviation et traversent Château la Vallière, d'où une circulation soutenue ce qui par ailleurs est nécessaire pour le commerce local. Nous allons devoir sécuriser, les avenues du général de Gaulle et du général Leclerc qui sont très linéaires sur environ 1 km chacune. Les limitations de vitesse sont peu respectées notamment aux abords des écoles publiques, privée, collège et en 2022 le complexe pour les enfants. Notre difficulté pour ralentir la circulation, est l'aménagement de la voirie, car la traversée de Château la Vallière est le passage obligatoire des transports exceptionnels, elle est incompatible avec des ralentissements traditionnels et bien sûr cela génère des surcoûts pour ces travaux.</p> <p>Objectifs : <i>(résultats attendus, public concerné)</i></p> <p>Répondre à une demande pressante des parents d'élèves.</p> <p>Localisation : avenue du général de Gaulle et avenue du général Leclerc</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain »</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2021</i></p> <p><i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i></p> <p><i>APS : mois/année</i></p> <p><i>APD : mois/année</i></p> <p><i>Phase travaux : mois/année</i></p> <p><i>Réception : mois/année</i></p> <p><i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>TERRAIN DE SPORT</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : GAUTHIER Jean Claude, maire Personne en charge du projet : GAUTHIER Jean Claude, maire Adresse : 6 rue Lezay-Marnésia 37330 Château la Vallière Mail : le.maire.clv@orange.fr Téléphone : 02.47.24.00.21 N°SIRET : 21370062800018	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>(contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant)</i> Château la Vallière manque d'attractivité pour la jeunesse notamment pour les adolescents. Nous préparons la création d'un terrain multisports utilisé par le collège, les écoles publiques et privée mais aussi ouvert au public le reste du temps. Objectifs : <i>(résultats attendus, public concerné)</i> Le double objectif est d'améliorer les possibilités sportives des scolaires, mais aussi de mixer les générations, de proposer des activités aux ados qui ont peu de distraction et ainsi de créer un lieu de rencontres intergénérationnel. Localisation : rue du Dessus des Vallées Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2021 Choix maîtrise d'œuvre : mois/année APS : mois/année APD : mois/année Phase travaux : mois/année Réception : mois/année Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>

<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : <i>Aménagement et sécurisation de la Rue de la Loire</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cinqmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i></p> <p>N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i></p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Historiquement, la Rue de la Loire, entrée sud de la commune de Cinq-Mars-La-Pile, a la particularité de traverser le site industriel de l'entreprise BONNA SABLA spécialisée dans la production de solutions en béton préfabriquées.</p> <p>La commune, en concertation avec l'entreprise BONNA SABLA, envisage la mise en valeur et la sécurisation de cette rue, porte d'entrée de la ville depuis l'échangeur de l'A85.</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'aménagement de la Rue de la Loire doit répondre à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation : De nombreux véhicules et engins de l'entreprise BONNA Sabla sont amenés à traverser la Rue de la Loire. L'augmentation du trafic de cette rue impose la sécurisation de la traversée des véhicules/engins de l'entreprise. L'étude en cours doit permettre de définir les moyens qui devront être mis en place (feux tricolores, ralentisseurs, cheminements piétons...). - Traitement paysagé et architectural : La Rue de la Loire est une des porte d'entrée principale afin d'accéder au centre-ville de Cinq-Mars-La-Pile notamment pour les véhicules arrivant depuis l'échangeur de l'A85. Le caractère industriel et minéral de cette rue ne permet pas de donner une image positive de la commune. Ce projet doit permettre une mise en valeur de cette rue notamment par sa végétalisation et la création de cheminements doux et piétons adaptés. <p>Localisation :</p> <p>Rue de la Loire depuis le pont de la SNCF jusqu'à la RN152 (360 ml)</p> <p>Modalités de fonctionnement :</p> <p><i>Sans objet</i></p>
PROGRAMME OU	<i>Sans objet</i>

DISPOSITIF CONTRACTUEL	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2020/2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2021</i> <i>Travaux : Octobre 2022</i> <i>Réception : Décembre 2022</i> Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de représentants de l'entreprise BONNA SABLA a été constitué en 2020 lors du lancement de l'étude.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Etude</i> 9 500 €	<i>Subvention</i> <i>DTER</i> 88 500 €
<i>Maîtrise d'œuvre</i> 16 250 €	<i>Subvention</i> <i>Département</i> 88 500 €
<i>Travaux</i> 295 000 €	<i>Autofinancement</i> <i>ou</i> <i>emprunt</i> 143 750 €
TOTAL : 320 750 € HT	TOTAL : 320 750 € HT

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : <i>Isolation phonique et thermique de la salle des fêtes</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cingmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i> N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : La salle des fêtes Jean-Pierre COTTET, malgré sa grande capacité d'accueil, n'offre pas à ses utilisateurs le confort d'utilisation attendu. En effet, l'absence d'isolation phonique adaptée au bâtiment limite son potentiel d'utilisation et la mauvaise qualité de son isolation thermique engendre des coûts de fonctionnement importants. Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'isolation thermique du bâtiment afin de réduire les coûts de fonctionnement du bâtiment et réduire son impact carbone. - Mettre en œuvre une isolation phonique permettant d'améliorer le confort d'utilisation de la salle des fêtes et envisager de nouveaux usages (développement de l'offre culturelle et de spectacle notamment). Localisation : Salle des fêtes Jean-Pierre COTTET - Site du parc à Cinq-Mars-La-Pile (37 130) Modalités de fonctionnement : Bâtiment utilisé par la Mairie dans le cadre des animations culturelles et loué aux particuliers / associations dans le cadre d'évènements privés. Salle de grande capacité régulièrement sollicitée par des partenaires institutionnels dans le cadre d'organisation d'évènements (CCTOVAL, Pays Loire Nature, Centre de gestion d'Indre-et-Loire...).	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Sans objet</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 2024</i> <i>Travaux : 2025</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Chiffrage non réalisé</i>	<i>Chiffrage non réalisé</i>	

TOTAL :	TOTAL :

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : EXTENSION DU GYMNASSE DE CINQ-MARS-LA-PILE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>POINTREAU Sylvie, Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>FILIPPINI Julien, DGS</i> Adresse : <i>12, Place de la mairie</i> Mail : dgs@cinqmarslapile.fr Téléphone : <i>02-47-96-20-30</i></p> <p>N°SIRET : <i>213 700 776 00015</i></p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire :</p> <p>Le gymnase actuel, construit en 2006 et composé d'une seule salle sportive de 1 540 m², ne permet plus aujourd'hui de répondre à l'ensemble des demandes des écoles et des associations locales.</p> <p>Les associations sportives, souvent organisées à l'échelle du bassin de vie Cinq-Mars-La-Pile/Langeais/Mazières-de-Touraine, rayonnent sur un territoire large en forte croissance démographique.</p> <p>La municipalité envisage donc la réalisation d'une extension qui consisterait notamment en la création :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une salle DOJO de 330 m², - D'une salle mixte (tennis de table, gymnastique, danse...) de 1 100 m², - D'espaces de rangement de 100 m², - De vestiaires supplémentaires de 65 m². <p>L'esquisse de programme développée ci-dessus sera affinée lors de la phase de consultation des associations locales.</p> <p>Objectifs :</p> <p>L'extension de cet équipement doit permettre à la fois d'augmenter la capacité d'accueil de l'équipement qui arrive à saturation mais également de répondre à des besoins nouveaux (Point jeunes, club de badminton, futsal, majorettes...).</p> <p>Localisation :</p> <p><u>Site du Parc - 37 130 Cinq-Mars-La-Pile</u></p> <p>Le gymnase est idéalement situé dans un secteur central de la commune (salle des fêtes, courts de tennis, boulodrome, camping) facilement accessible depuis le groupe scolaire/ALSH (500 mètres) et les différents secteurs urbanisés du territoire.</p> <p>Modalités de fonctionnement :</p> <p>Le planning d'utilisation du gymnase est géré directement par la Mairie qui donne une priorité aux écoles en journée</p>

	(lundi, mardi, jeudi et vendredi) et aux associations locales en soirée, les mercredis et week-end.
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Sans objet</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 2022/2023</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 2023</i> <i>APS : 2023</i> <i>APD : 2023</i> <i>Phase travaux : 2024</i> <i>Réception : 2024/2025</i></p> <p>Une phase de concertation avec le secteur associatif sera engagée en 2022. Cette étape devra permettre d'affiner le projet et d'arrêter un programme. Sur la base du programme défini, une mission de maîtrise d'œuvre débutera en 2023 avec pour objectif un commencement de travaux en 2024. La future extension pourrait suivant ce calendrier être livrée en début d'année 2025.</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Maîtrise d'œuvre</i> 187 000 €	<i>Subvention DTER (30 %)</i> 700 800 €
<i>Travaux</i> 2 336 000 €	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Subvention Région (CRST)</i> 504 600 €
	<i>Subvention Département (F2D)</i> 240 000 €
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> 1 077 600 €
TOTAL : 2 523 000 €	TOTAL : 2 523 000 € HT

Le plan de financement ci-dessus est donné à titre indicatif. Au regard du calendrier du projet, les co-financeurs n'ont pas encore été sollicités.

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version du 25/03/2021)	INTITULE DU PROJET : Réhabilitation Maison de centre Bourg en Commerce Alimentaire de proximité et Logements.	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : SANS-CHAGRIN DANIEL MAIRE Personne en charge du projet : LIZON PATRICK Maire Adjoint Adresse :62, rue Dorothée de Dino 37130 COTEAUX-SUR-LOIRE Mail : secretariat@coteaux-sur-loire.fr Téléphone :0247 96 98 15 N°SIRET :200 065 969 00012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Voir notes N°1 et 2 jointes Objectifs :Réintroduction d'un commerce alimentaire de proximité avec multi services en milieu rural au service des administrés (personnes âgées). Localisation :1 à 3, rue de l'église Saint Patrice 37130 COTEAUX-SUR-LOIRE Modalités de fonctionnement : Commune	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Opération de Revitalisation du Territoire	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : 11/2020 Choix maîtrise d'œuvre : 04/2021 APS : 06/2021 APD : 09/2021 Phase travaux : 03/2022 Réception : 09/2022 Démarrage du projet : 10/2022	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain et maisons 125 000€	Sub. FDSR socle notifiée 25 036€ +FDSR dossier sollicitée 74 964€	
Etude		
Maîtrise d'œuvre et assurances 45 000€	Sub. DETR + DSIL 36 000€	
Travaux 330 000€	Sub. DETR + DSIL sollicitée 264 000€	
	Autofinancement ou emprunt 100 000€	
TOTAL : 500 000€	TOTAL : 500 000€	

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 02/04/21)	INTITULE DU PROJET : PROJET GÎTE DE GROUPES	
MAÎTRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : BEAUPIED Thierry, Maire de Gizeux Personne en charge du projet : BEAUPIED Thierry Adresse : 1 rue du Lavoir 37340 GIZEUX Mail : mairie.gizeux@wanadoo.fr Téléphone : 02.47.96.76.63 N°SIRET : 21370112100013	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Acquisition foncière en vue d'aménager un gîte de groupes Objectifs : Développement touristique Localisation : Centre-bourg de Gizeux Modalités de fonctionnement : <i>(inconnu pour le moment)</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	<i>Etude : Achat courant 2021, étude à suivre...</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
DÉPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain : 50.000 €</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i> <i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Isolation et Géothermie salles communales
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : GUIGNARD PAUL Maire</p> <p>Personne en charge du projet : GUIGNARD Paul Adresse :1 PLACE ALBERT RUELLE 37140 LA CHAPELLE SUR LOIRE Mail :contact@la-chapelle-sur-loire.fr Téléphone : 02 47 97 33 91</p> <p>N°SIRET : 21370058600018</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes P Desproges qui auront lieu cette année, la commune envisage de rénover plusieurs salles dans l'environnement immédiat de cette salle P Desproges. Une salle mise en location pour les administrés (50 personnes), une salle de musique utilisée par l'école de musique (Benais, La Chapelle, saint Nicolas de bourgueil), jeu de boules de fort (utilisation intercommunale) et les ateliers municipaux</p> <p>Objectifs : Isolation, chauffage comme pour la salle P Desproges par géothermie. Economie d'énergie.</p> <p>Localisation : rue des déportés La chapelle sur Loire</p> <p>Modalités de fonctionnement : Etat, département</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>DETR, FDSR, ADEME.</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : en 2022 après la fin des travaux de la salle P Desproges</i></p> <p><i>Phase travaux : 2023, 2024,2025</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>DETR</i>
	<i>FDSR</i>
	<i>ADEME</i>
	<i>PAYS</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet

- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°2 (version 1 du 30/03/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Travaux d'économie d'énergie de la bibliothèque</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50</p> <p>N°SIRET : 200 065 936 00011</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Optimisation de l'accueil aux usagers, enfants scolarisés à Langeais ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. La rénovation de la bibliothèque est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.</p> <p>Objectifs : Rendre le bâtiment moins énergivore tout en optimisant les conditions d'accueil au vu du nombre d'abonnés (1132), du nombre de prêts de livres annuel (40000), et de manifestations mises en place pour promouvoir la lecture auprès du jeune public (~ 20 /an).</p> <p>Localisation : 4 Place du 14 juillet</p> <p>Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont le personnel bibliothécaire de la commune, les particuliers, les enfants de primaire et maternelle ainsi que les enseignants et encadrants de l'école et du centre de loisirs.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 2025 Choix maîtrise d'œuvre : 2025 APS : 2025 APD : 2025 Phase travaux : été 2025 Réception : 1^{er} trimestre 2026 Démarrage du projet : 2025</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Achat terrain	néant
Etude	Subvention FSIL ou DETR : 140 000 € à solliciter
Maîtrise d'œuvre	Subvention Région (CRST) : 70 000 € à solliciter

Travaux	Subvention Département (F2D) : 60 000 € à solliciter
	Autofinancement : 130 000 €
TOTAL : 400 000 €	TOTAL : 400 000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°3 (version 1 du 30/03/21)	INTITULE DU PROJET : Amélioration du groupe scolaire Henri Pellet - LANGEAIS 37130
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50</p> <p>N°SIRET : 200 065 936 00011</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Le groupe scolaire de LANGEAIS a été construit dans les années 60 et la plupart des bâtiments se trouvent aujourd'hui en état de précarité énergétique. La rénovation de l'école primaire et du centre de loisirs est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.</p> <p>Objectifs : L'objectif de la collectivité est de poursuivre les travaux d'écovénovation débutés en 2017 dans le cadre de l'extension de l'école maternelle. Environ 400 élèves, enseignants et personnels encadrants sont concernés par le projet.</p> <p>Localisation : Groupe scolaire H. Pellet - Place du 14 juillet - LANGEAIS</p> <p>Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont les services techniques de la commune, le gestionnaire de l'exploitation des chaudières, les enseignants et encadrants de l'école et du centre de loisirs.</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : Mars 2021 Choix maîtrise d'œuvre : Juin 2021 APS : Septembre 2021 APD : Décembre 2021 Phase travaux : Février 2022 Juillet 2023 Réception : Août 2023 Démarrage du projet : Juin 2021</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	Subvention DSIL/DETR, sollicitée - avis favorable 500 000 €
Etude 40 000 €	Subvention Région (CRST), sollicitée 380 000 €
Maîtrise 85 000 €	d'œuvre Subvention Département (F2D), à solliciter 2022 80 000 €

Travaux 1 100 000 €	Autofinancement 265 000 €	ou	emprunt
TOTAL : 1 225 000 €	TOTAL : 1 225 000 €		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 (version 1 du 30/03/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Restructuration et isolation du gymnase COSEC</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : ROIRON Pierre-Alain, Maire Personne en charge du projet : MIGNOTTE Bérangère, Développement Territorial Adresse : 2, Place du 14 juillet - 37130 LANGEAIS Mail : contact@langeais.fr Téléphone : 02 47 96 12 50 N°SIRET : 200 065 936 00011	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Restructuration et extension du gymnase avec création d'une nouvelle salle de gymnastique. La rénovation du gymnase est l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du projet de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans lequel la commune s'est engagée dans le cadre de l'amélioration énergétique de ses bâtiments publics. Objectifs : Amélioration de l'isolation avec utilisation de matériaux bio-sourcés. Localisation : 51 avenue des Mistrais Modalités de fonctionnement : Les partenaires concernés sont les associations et leurs membres, les enseignants, encadrants et élèves du collège.	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Le projet rentre dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Etude : début 2023 Choix maîtrise d'œuvre : début 2023 APS : 2023 APD : mois/année Phase travaux : 2024/2025 Réception : septembre 2025 Démarrage du projet : courant 2023	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
Achat terrain		néant
Etude		Subvention FSIL ou DETR : 600 000 € à solliciter
Maîtrise d'œuvre		Subvention Région (CRST) : 300 000 € à solliciter
Travaux		Subvention Département (F2D) : 200 000 € à solliciter
		Autofinancement : 600 000 €
TOTAL : 1 700 000 €		TOTAL : 1 700 000 €

[Pour information :](#)

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : Itinéraire cyclable « La Loire par les Vignes »
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : Benoît Baranger (pour les Maires des communes concernées) Personne en charge du projet : Benoît Baranger, Maire Adresse : 8 rue du Picard 37140 Bourgueil Mail : contact@bourgueil.fr Téléphone : 02 47 97 25 00 N°SIRET :213 700 313 000 17
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : création d'un itinéraire cyclable Nord Loire en passant par le vignoble traversant les communes de Cinq Mars la Pile, Langeais, Coteaux sur Loire, Restigné, Benais, La Chapelle sur Loire, Bourgueil, Saint Nicolas de Bourgueil. 30 km Objectifs : développement touristique et économique du territoire, sécuriser la mobilité Localisation : axe ligérien de la CCTOVAL Modalités de fonctionnement : CC TOVAL, Loire à vélo, les collectivités traversées, Pays Loire Nature, Région, Département
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), Département d'Indre et Loire.(F2D)
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021/ Etude des itinéraires 2022 / Demande de labellisation
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Fléchage de l'itinéraire : 25 000 €	CCTOVAL
Structures et aménagements paysagers : entre 150 000 € et 250 000 €	<i>Subvention Pays Loire Nature PCAET</i>
	<i>Subvention Région COT ENR</i>
Signalétique : 25 000 €	<i>Subvention DETR/F2D</i>
TOTAL : 200 000 à 300 000 €	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
	TOTAL :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS COLLECTIVE
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>ELOY Thierry , Maire</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>JOLIVET Bruno , Responsable des services</i> Adresse : 01, rue Général Chanzy 37130 Mazières de Touraine Mail : b.jolivet.mazieres@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 96 51 53</p> <p>N°SIRET : 213 701 501 00016</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : Avec l'opération de remplacement de la chaufferie actuelle au fuel par une chaudière à biomasse(bois déchiqueté), la municipalité a décidé d'utiliser l'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments communaux.</p> <p>Objectifs : La commune de Mazières-de-Touraine souhaite insuffler des valeurs environnementales.</p> <p>Localisation : Groupe scolaire</p> <p>Modalités de fonctionnement : ADEME, DETR</p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Aucun
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p>Etude : 03/2021 Choix maîtrise d'œuvre : 03/2021 -CEBI 45 APS : 06/2021 APD : 09/2021 Phase travaux : fin 2021(construction silo) Réception : 06/2022 Démarrage du projet : 03/2021</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	
<i>Etude :</i> CEBI 45- ORLEANS 4 200,00 €	<i>ADEME</i> (60%) 2 500,00 €
<i>Maîtrise d'œuvre :</i> CEBI 45- ORLEANS 10 216,66 €	<i>ADEME</i> (60%) 6 130,00 €
<i>Travaux :</i> 143 983,34 €	<i>DETR</i> (40 %) 57 593,37 €
	<i>Autofinancement ou emprunt</i> 92 176,63 €

TOTAL : 158 400,00 €	TOTAL : 158 400,00 €
---------------------------------------	---------------------------------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : <i>Isolation Local Technique</i>	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Créer au sein des ateliers municipaux un local isolé permettant aux employés communaux d'effectuer des tâches de bricolage à l'abri du froid. Objectifs : Isolation d'une partie du local technique Localisation : Ateliers municipaux - rue des Chevaliers - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2EME SEMESTRE 2021</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	42.000 €	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
		42.000 €
TOTAL :	42.000 €	TOTAL : 42.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : Cœur de bourg - aménagement de la place de la mairie	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i> Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Cette 3 ^{ème} phase de travaux au cœur du bourg consistera à aménager la place centrale du village. Objectifs : Finaliser l'opération cœur de bourg ; harmoniser la place du village avec les aménagements déjà réalisés Localisation : Mairie - place de la mairie - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2024</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DETR préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), sera sollicitée X</i>
<i>Travaux</i>	250.000 €	<i>Subvention Département (F2D), sera sollicitée X</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt X</i>
TOTAL : 250.000 €		TOTAL : 250.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*

- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°1 / 2021 (version 1 du 19/04/2021)	INTITULE DU PROJET : Changement des fenêtres et volets du 1^{er} étage de la mairie	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>Christine HASCOËT. Maire</i> Personne en charge du projet Adresse : Place de la Mairie - 37140 RESTIGNE Mail : contact@restigne.fr Téléphone : 02 47 97 32 08 N°SIRET : 213 701 931 000 15	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : Changement des menuiseries du 1 ^{er} étage de la mairie Objectifs : Réhabilitation thermique du 1 ^{er} étage de la mairie Localisation : Mairie - place de la mairie - RESTIGNE Modalités de fonctionnement : (partenariats)	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : mois/année</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : mois/année</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : mois/année : 2023</i> <i>Réception : mois/année</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, sera sollicitée X</i>
<i>Etude</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>100.000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt X</i>
TOTAL : 100.000 €		TOTAL : 100.000 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE

- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE RILLE	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Maire</i> Personne en charge du projet : <i>DUPONT, Xavier, Maire</i> Adresse : Mail : Téléphone : N°SIRET :	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>(contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant)</i> Objectifs : <i>(résultats attendus, public concerné)</i> Localisation : Modalités de fonctionnement : <i>(partenariats)</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL		
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2023/2024</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Travaux : 300 000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL : 300 000 €	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET : 21370241800012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Afin de permettre le développement du tourisme et de faire découvrir les sites touristiques du bassin savignéen, La municipalité de Savigné sur Lathan souhaite l'installation d'une borne d'accueil pour les Camping-Cars</i> Objectifs : <i>Développer le Tourisme local -</i> Localisation : Parc du pont de la Forge Modalités de fonctionnement : <i>Aire d'accueil ouverte à l'année.</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : néant</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 06/2021</i> <i>Réception : 07/2021</i> <i>Démarrage du projet : 04/2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
	<i>Subvention</i>	<i>CCTOVAL sollicitée : 4 000.00 €</i>
	<i>Subvention</i>	<i>Etat CRTE sollicitée : 5 000.00 €</i>
<i>Travaux : installation de la borne et branchements : 12 500.00 €</i>		
	<i>Autofinancement : 3 500.00 €</i>	
TOTAL :12 500.00 €	TOTAL : 12 500.00 €	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : <i>DENOMINATION</i>
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET : 2 1370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>La rue des Tourelles par les Savignéens et les habitants des communes voisines. Elle demande un aménagement spécifique de sécurisation et d'embellissement.</i></p> <p>Objectifs : <i>Amélioration et sécurisation de la circulation sur une rue très utilisée par les habitants du bassin savignéen</i></p> <p>Localisation : Avenue des Tourelles</p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Réfection et aménagement de la rue (éclairage, trottoirs, réfection des fortifications, enfouissement des réseaux...)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 10/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : 05/2021</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude en cours auprès du SIEIL : 750.00 €</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux : montant en attente</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>

TOTAL :	TOTAL :
----------------	----------------

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	<p>Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i></p> <p>Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33</p> <p>N°SIRET : 2 1370241800012</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Explication sommaire : <i>En raison de la réfection du collège et de la station d'épuration de Savigné, déplacer et centraliser les équipements sportifs en un seul lieu.</i></p> <p>Objectifs : <i>centraliser le plus grands nombre d'activités sportives en un seul lieu de Savigné sur Lathan. Création d'un complexe sportif avec les associations sportives suivantes (Football, Tennis, boule de pétanque....) reconnues et comptant des adhérents dans les communes aux alentours.</i></p> <p>Localisation : <i>Rue Faubourg de la Croix aux Pages</i></p> <p>Modalités de fonctionnement : <i>Apporter des équipements sportifs et des infrastructures (vestiaires, club house) de qualité aux associations sportives d'intérêt intercommunal (Football, tennis, Pétanque)</i></p>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<p><i>Etude : juin 2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 10/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 06/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : mois/année</i></p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention CRTE sollicitée : 30 000.00 €</i>
	<i>Subvention Département FDSR2022 : 15 966.00 €</i>
<i>Maîtrise d'œuvre : 5 100.00 €</i>	
<i>Travaux du Club House/Vestiaires :</i>	

<i>80 400.00 €</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt : 39 534.00 €</i>
TOTAL : 85 500.00 €	TOTAL : 85 500.00 €

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET :21370241800012	
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Réfection de la salle des fêtes en un Espace Culturel permettant pour les habitants du bassin savignéen de faire et de découvrir des expositions, des spectacles vivants telles que le théâtre ou la danse, pour projeter des films, organiser des concerts et des fêtes...</i> Objectifs : <i>Développer la culture en milieu rural</i> Localisation : Place Jacques du Bellay Modalités de fonctionnement : <i>Réfection et aménagement de la salle de fêtes</i>	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021</i> <i>Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021</i> <i>APS : mois/année</i> <i>APD : mois/année</i> <i>Phase travaux : 10/2022</i> <i>Réception : 12/2022</i> <i>Démarrage du projet : 05/2021</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes		RECETTES
<i>Achat terrain</i>		<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude (réflexion en cours)</i>		<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>		<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>		<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
		<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :		TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**



Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du date)	INTITULE DU PROJET : DENOMINATION
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>BRUN Hugues Maire de Savigné sur Lathan</i> Personne en charge du projet : <i>BRUN Hugues</i> Adresse : Place Jacques du Bellay 37340 Savigné sur Lathan Mail : mairie-de-savigne@wanadoo.fr Téléphone : 02 47 24 22 33 N°SIRET :21370241800012
DESCRIPTION DU PROJET	Explication sommaire : <i>Création d'un restaurant scolaire afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.</i> Objectifs : <i>offrir un espace de qualité aux élèves et aux adultes.</i> Localisation : Avenue de l'Anjou Modalités de fonctionnement : <i>Création d'un restaurant scolaire accolé à l'école primaire.</i>
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	<i>Préciser le si le projet rentre dans un programme ou dispositif particulier type « Petites Villes de Demain », OPAH-RU, Opération de Revitalisation du Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial...</i>
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Etude : 05 /2021 Choix maîtrise d'œuvre : 11/2021 APS : mois/année APD : mois/année Phase travaux : 10/2022 Réception : 12/2022 Démarrage du projet : 05/2021</i>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Etude en cours réalisée par l'ADAC</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
<i>Travaux</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>
TOTAL :	TOTAL :

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoival.fr **avant le 29/03/2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Fiche n°X (version X du <i>date</i>)	INTITULE DU PROJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE RILLE	
MAITRISE D'OUVRAGE (à remplir intégralement)	Représentant légal : <i>DUPONT Xavier, Maire</i>	
DESCRIPTION DU PROJET	Personne en charge du projet : <i>DUPONT, Xavier, Maire</i> Adresse : Mail : Téléphone : N°SIRET :	
PROGRAMME OU DISPOSITIF CONTRACTUEL	Explication sommaire : (<i>contexte, diagnostic, en quoi le projet est structurant</i>) Objectifs : (<i>résultats attendus, public concerné</i>) Localisation : Modalités de fonctionnement : (<i>partenariats</i>)	
CALENDRIER PREVISIONNEL	<i>Démarrage du projet : 2023/2024</i>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES Hors Taxes	RECETTES	
<i>Achat terrain</i>	<i>Subvention DTER, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Etude</i>	<i>Subvention FSIL, préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>Subvention Région (CRST), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
<i>Travaux : 300 000 €</i>	<i>Subvention Département (F2D), préciser si notifiée ou sollicitée</i>	
	<i>Autofinancement ou emprunt</i>	
TOTAL : 300 000 €	TOTAL :	

Pour information :

- *Texte en bleu et italique = à remplir et à adapter en fonction de votre projet*
- Une page recto/verso maximum par fiche projet
- Seuls les projets structurants peuvent être inscrits dans le CRTE
- Le Sous-préfet de Chinon se chargera de valider ou non les projets proposés
- A rendre par mail à rvandeweghe@cctoal.fr **avant le 29/03/2021**

1862749.88	932306.43		

Plan de financ

	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région
Agner l'économie territoriale et son attractivité	1.1 Projet Rabelais	Mairie d'Ambillou	79500 €		
	1,2 Aménagement lac et baignade	Mairie de Château la Vallière	étude		
	1.3 Réhabilitation d'une maison de centre bourg en commerce alimentaire	Mairie de Coteaux sur Loire	500000 €	300000 €	
	1.4 Projet Gîte de groupe	Mairie de Gizeux	50000 €		
	1.5 Aire de camping car	Mairie de Savigné	12500 €	5000 €	
	1.6 Travaux de requalification de la ZA Varenne de Grillemont	CCTOVAL	221245 €	140708 €	
	1.7 Extension de la ZA de Benais/Restigné	CCTOVAL	720000 €	168000 €	196000 €
	1.8 Réaménagement de l'espace public	Mairie d'Ambillou	675000 €		
	1.9 Ecoaménagement du quartier des Chevaupy	Mairie d'Ambillou	75000 €		
	1,10 Ecoquartier de la vacance	Mairie d'Ambillou	175000 €		
	1.11 Aménagement parking arboré et aménagement paysagé des abords de l'abbaye	Mairie d'Avrillé les P.	étude		
	1.12 Aménagement des abords de l'Abbaye	Mairie de Bourgueil	329 166,66		

VOLET 1 - accomp

1.13 Enfouissement de réseaux	Mairie de Channay sur Lathan	étude		
1.14 Aménagement de la rue des aumoneries	Mairie de Château la Vallière	étude		
1.15 Sécurité école et collège	Mairie de Château la Vallière	étude		
1.16 Aménagement et sécurisation de la rue de la Loire	Mairie de Cinq Mars la Pile	320750 €	88500 €	
1.17 Cœur de bourg - aménagement de la place de la Mairie	Mairie de Restigné	250000 €		
1.18 Réaménagement du centre bourg de Rillé	Mairie de Rillé	300000 €		
1.19 Avenue des Tourelles	Mairie de Savigné	étude		
1.20 Route de la prairie	Mairie de Savigné	65615 €	25000 €	
1,21 extension abattoir	CCTOVAL	400000 €	320000 €	
2.1 Création d'une maison des associations	Mairie d'Ambillou	1018000 €		
2.2 Réhabilitation de l'ancien EHPAD	Mairie de Bourgueil	étude		
2.3 Rénovation du gymnase	Mairie de Bourgueil	étude		
2.4 Réhabilitation du dojo	Mairie de Château la Vallière	étude		
2.5 Terrain de sport	Mairie de Château la Vallière	étude		
2.6 Extension du gymnase de Cinq Mars	Mairie de Cinq Mars la Pile	2523000 €	700800 €	504600 €
2.7 Complexe sportif	Mairie de Savigné	85500 €	30000 €	
2.8 Espace culturel	Mairie de Savigné	étude		
2.9 Restaurant scolaire	Mairie de Savigné	étude		

ices publics de proximité

VOLET 2 - développer la cohésion sociale et les servi

2.10 Amélioration du groupe scolaire Henri Pellet	Mairie de Langeais	1225000 €	500000 €	380000 €
2.11 Restructuration et isolation du gymnase COSEC	Mairie de Langeais	1700000 €	600000 €	300000 €
2.12 Construction de bassins d'apprentissage de la natation	CCTOVAL	13230000 €	500000 €	800000 €
2.13 Exension du siège communautaire	CCTOVAL	480000 €	250000 €	
2.14 Construction de nouveaux locaux pour France Services à Bourgueil	CCTOVAL	2175150 €	300000 €	100000 €
2.15 Construction de nouveaux locaux pour France Services à Château la Vallière	CCTOVAL	932000 €	200000 €	100000 €
2.16 Construction de nouveaux locaux pour France Services à Langeais	CCTOVAL	300000 €	40000 €	10000 €
2.17 Logements habitat inclusif 2ème tranche	CCTOVAL	étude		
2.18 Maison de santé pluridisciplinaire de Bourgueil	CCTOVAL	4557000 €	200000 €	860000 €
2.19 Terrains familiaux locatifs gens du voyage	CCTOVAL	500000 €	190736 €	
3.1 Rénovation de l'isolation des bâtiments scolaires	Mairie d'Avrillé les P.	étude		
3.2 Création d'un système de chauffage central et d'un réseau de chaleur	Mairie de Bourgueil	étude		
3.3 Isolation des bâtiments	Mairie de Bourgueil	étude		
3.4 Maraîchage bio	Mairie de Bourgueil	20000 €		

VOLET 3 -valoriser et préserver nos atouts environnementaux

3.5 Renouvellement du parc automobile par des véhicules propres	Mairie de Bourgeuil	31856 €		
3.6 Parking de covoiturage	Mairie de Château la Vallière	étude		
3.7 Isolation phonique et thermique de la salle des fêtes	Mairie de Cinq Mars la Pile	étude		
3.8 Installation d'une chaudière bois collective	Mairie de Mazières	158400 €	57593 €	
3.9 Isolation et géothermie salles communales	Mairie de la Chapelle sur Loire	étude		
3.10 Travaux d'économie d'énergie de la bibliothèque	Mairie de Langeais	400000 €	140000 €	70000 €
3.11 Isolation local technique	Mairie de Restigné	42000 €		
3.12 Changement des fenêtres et volets 1er étage Mairie	Mairie de Restigné	100000 €		
3.13 Améliorations des performances thermiques de bâtiments publics	CCTOVAL	56498 €	44259 €	
3.14 Itinéraire cyclable "la route par les vignes"	CCTOVAL + communes	300000 €		
3.15 Interconnexion Cléré les Pins	CCTOVAL	192700 €		
3.16 Inteconnexion Souvigné	CCTOVAL	500000 €		

3.17 Périmètre protection La Daudère	CCTOVAL	24875 €		
3.18 conduites fuyardes AEP	CCTOVAL	1003000 €		
3.19 régénération forage Clémortier	CCTOVAL	47475 €		
3.20 schéma directeur Bourgueil	CCTOVAL	201472 €		
3.21 Schéma directeur Savigné	CCTOVAL	30378 €		
TOTAL		### 4480596 €	3320600 €	

ement

Département	Autres	Autofinancement Emprunt	Année de réalisation	OUI/NON
			2022/2023	
100000 €		100000 €	2022	
			2021	
	4000 €	3500 €	2021	
		80537 €	2021	
		356000 €	2022/2023	
			2022	
			2023	
			2023	
			2021/2022	
			2023/2024	

			2022/2025	
			2022	
88500 €		143750 €	2022	
			2024	
			2023/2024	
			2022	
	10000 €	30615 €	2021	
		80000 €	2022	
			2023	
			2023/2024	
240000 €		1077600 €	2024	
15966 €		39534 €	2022	
			2022	
			2022	

80000 €		265000 €	2022/2023	
200000 €		600000 €	2024/2025	
800000 €	2400000 €	8730000 €	2023/2024	
55000 €	55000 €	115000 €	2022	
200000 €		1575150 €	2022	
100000 €		532000 €	2022	
50000 €		200000 €	2022	
			2023/2024	
200000 €		3297000 €	2022	
17000 €		292264 €	2022	
			2022/2023	
			2023	

			2021 à 2026	
			2025	
	8630 €	92176 €	2021/2022	
			2023/2025	
60000 €		130000 €	2025	
			2021	
			2023	
	888 €	11350 €	2021	
			2022	
	77080 €	115620 €	2021	
	200000 €	300000 €	2021	

	12000 €		2021
	401200 €	601800 €	2021
	18190 €	29285 €	2021
	100476 €	101016 €	2021/2022
	15189 €	15189 €	2021
2206466 €	3302653 €	18834386 €	

Préfecture		DDT	
Commentaires	OUI/NON	Commentaires	OUI/NON
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	NON		
	OUI	Lutte contre l'artificialisation	
	OUI	Efficacité énergétique	

	NON		
	NON		
	NON		
	OUI	Lutte contre l'artificialisation	
	NON		
	OUI	ENR	
	OUI	Efficacité énergétique	
	NON		

	OUI	Efficacité énergétique	
	OUI	ENR	
	OUI	Efficacité énergétique	
	OUI	Efficacité énergétique	

Financement prévisio

Montant à financer par l'Etat	
Montant demandé par EPCI Si Projet prioritaire pour l'État	Montant proposé par l'État
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €

#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €

#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €

#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €
#N/A	0 €

#N/A	0 €

